

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

• **Conseillers élus : 79** ° **En exercice : 79**.....

• **Présents : 57**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTI, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPPER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU,
M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG, BETTINGER,
M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absents représentés par leurs suppléants : 3**

M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Groslequin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**

M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 2**

M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bârig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)

• **Absents non excusés : 7**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller Communautaire (L'Hôpital) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 1

OBJET : Information

Rapporteur : M. le Président

Suite au dernier Conseil Communautaire en date du 18 janvier 2023 et en réponse aux interrogations soulevées sur l'exactitude des comptages du vote du point n°25 du 13 décembre 2022 relatif à 'l'harmonisation de la redevance des enlèvements des ordures ménagères au 1^{er} janvier 2023', M. le Président informe l'assemblée de la vérification effectuée par les services qui s'avère exacte :

PRESENCES :

52 Conseillers Communautaires présents dont 3 Suppléants
13 procurations données à des Membres Présents
Pour un total de 65 personnes pouvant voter

14 absents excusés et non-excusés
Pour un total de 79 Conseillers Communautaires

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_01-DE



VOTES :

55 votes contre
7 abstentions (avec rectification effectuée sur le vote de Mme BUSDON lors de l'approbation
du PV du 18/01/2023)
3 votes pour
Pour un total de 65 votants

Ce point d'information n'appelle aucune observation et l'assemblée en prend acte.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Coscarella', written over a horizontal line.



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives.
NATURELLEMENT



S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 79.....

• **Présents : 57**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTI, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU,
M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG, BETTINGER,
M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absents représentés par leurs suppléants : 3**

M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Groslequin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**

M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJNIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 2**

M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;

• **Absents non excusés : 7**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller Communautaire (L'Hôpital) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 2

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023.

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 39 (chapitre VI) du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire adopté en séance du 28 septembre 2020, point n°4 ;

Sur proposition de M. le Président, le Bureau invite le Conseil Co
procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022, transmis respectivement aux Membres de
l'assemblée par mail le 14 mars 2023.

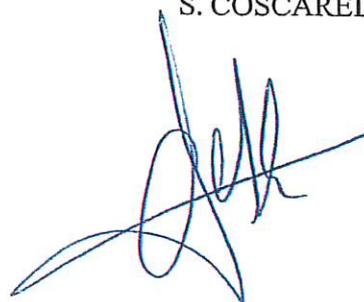
Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 18 JANVIER 2023 A PORCELETTE

- **Conseillers élus : 79**
- **En exercice : 79**

- **Présents : 54**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,

M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,

MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,

MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, THISSE, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME, GROSS, KAPFER, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, MM. MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, SPIR, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes KLEIN-MORAWSKI, GUERIN, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, NOTIN, PIERSON, TOURSCHER.

- **Absents représentés par leur suppléant : 3**

M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;

M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire (Suisse) par M. Cyrille NOTIN, Suppléant.

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 11**

M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre ;

M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;

Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;

M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;

M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;

M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;

M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président ;

M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrna BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;

M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold ;

M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;

- **Absents excusés : 4**

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;

M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;

M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire (Landroff) ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_02-DE



Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avoild), arrivée au point n°4 ;

• Absents non excusés : 10

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire (Erstroff) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller Communautaire (Leyviller) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avoild) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avoild) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire (Valmont) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** * En exercice : 79.....
- **Présents : 57**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BAILLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU,
M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG, BETTINGER,
M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Groslenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Urrit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginia SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILLI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Béring-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)
- **Absents non excusés : 7**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller Communautaire (L'Hôpital) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 3

OBJET : Modification des Commissions Communautaires et Organismes Extérieurs.

Rapporteur : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

Suite à la constitution des Commissions Communautaires de la CASAS lors de la séance du 28 septembre 2020, point n°2, le Conseil Communautaire est invité à homologuer les modifications suivantes au sein des commissions communautaires :

- Commission 'Tourisme, Office de Tourisme, salon de l'agriculture, hôtellerie et hébergement de loisirs, soutien aux animations' ;
- Retrait de Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold ;

- **Commission 'Travaux, Patrimoine communautaire, sécurité SIG et cadastre' :**
- Ajout de M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
- **Commission 'Finances, planification budgétaire et des ressources, affaires juridiques' :**
- Ajout de M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
- **Commission 'Eau Potable, eaux pluviales, assainissement, chauffage urbain Synergie et GEMAPI' :**
- Ajout de Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Commission 'Politique du logement, Habitat et Cadre de vie' :**
- Ajout de M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
- **Commission 'Aménagement du territoire, urbanisme prévisionnel, renouvellement urbain, affaires foncières, SCOT' :**
- Ajout de M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
- **Commission 'Politique Associative, équipements culturels et loisirs' :**
- Ajout de Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Commission 'Organisation des secours sur le territoire' :**
- Ajout de M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
- **Commission 'Emploi, Actions d'insertion, adaptation et reconversion professionnelle, formation, recherche' :**
- Ajout de Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Commission 'Politique de la Ville' :**
- Ajout de M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
- **Commission 'Transports Urbains, réseaux ferrés et accessibilité, éco-mobilité et covoiturage' :**
- Ajout de Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Commission 'Communication, information de la population sur les actions intercommunales, coordination et liaison entre les communes et protocole' :**
- Ajouts de Mme Raymonde SCHWEITZER et M. Alain LETULLIER, Conseillers Communautaires de St Avold.
- **Commission 'Egalité Femmes/Hommes' :**
- Ajouts de Mmes Marie-France GUERRIERO et Nicole MELLARD, Conseillères Communautaires de Porcelette

En outre, suite à la disparition de Carine MULLER, Conseillère Communautaire de St Avold, il convient d'effectuer son remplacement au sein des Délégués représentants la Mission Locale de Moselle Centre par Mmes Virginie SPIR et Amandine GUERIN, Conseillères Communautaires de St Avold.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_03-DE



Pour la future compétence Santé, il est proposé que les affaires inhérentes soient assurées par les membres constituant la Commission Economique.

M. Bernard TREUVELOT, Rapporteur du point, demande si d'autres candidatures sont susceptibles d'intégrer l'une ou l'autre des commissions communautaires.

Décision du Conseil Communautaire :

Pas d'autre candidature n'étant relevée et aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Coscarella', is written over the printed name.



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives.
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 57**

M. Salvatore COSCARELLA, Président ;
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance ;
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents ;
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDENEY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU,
M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG, BETTINGER,
M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absents représentés par leurs suppléants : 3**

M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDENEY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Groslequin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Terquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**

M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Mariette NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Mocheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Naïtaira PILLI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 2**

M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Béring-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)

• **Absents non excusés : 7**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller Communautaire (L'Hôpital) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 4

OBJET : Commande publique – Décisions du Président prises par délégation.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en vertu de la délibération du 16/07/2020 – Point N°6, Monsieur le Président rend compte au Conseil Communautaire des décisions prises par délégation, à savoir :

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

S2LO

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_04-DE

Objet du marché	Attributaire	Montant	Commission Marchés Publics
Réfection des chaussées en enrobés sur les zones d'activités de l'Europort, Actival et Furst de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie	Colas	49 573 € HT (59 487,60 € TTC).	27/06/2022
Réparation d'une conduite rue de Verdun et délestage de la rue de Toul à Valmont	Sogea Est BTP Telerep Est	Lot 1 Création et réparation d'un réseau d'eaux usées, rue de Toul 59 948 € HT (71 937,60 € TTC). Lot 2 Réhabilitation du réseau d'eaux usées entre la rue de Toul et la rue de Verdun à Valmont : 23 560 € HT (28 272 € TTC)	27/06/2022
Etude de potentiel de déracordement des eaux pluviales de la commune de Saint-	Sepia Environnement	29 450 € HT (35 340,00€ TTC)	27/06/2022
Travaux d'assainissement sur la commune de Lixing-lès-St-Avold (exécution de la pose d'un réseau de type unitaire rue du stade)	Terra Est	71 064 € HT (85 276,81 € TTC)	27/06/2022
Mise en conformité de l'assainissement des communes de Diffembach-Les-Hellimer et Hellimer – 1ère tranche ».	SOGEA INERA	Lot 4 Electromécanique : 61 950 € HT (74 340 € TTC) Lot 5 Essais et contrôles des réseaux neufs : 30 288,50 € HT (36 382,20 € TTC).	11/07/2022
Mise en conformité de l'assainissement des communes de Diffembach-Les-Hellimer et Hellimer – 1ère tranche	SOGEA Lingenheld	Lot 1 Réseau – Transfer Hellimer : 892 448,87 € HT Lot 2 Transfert Diffembach-lès-Hellimer : 812 347,97 € HT Lot 3 STEP 950 EH + ZRV : 912 614,96 € HT	19/07/2022
Mission de maîtrise d'œuvre portant sur la mise en conformité de l'assainissement de la commune de Harprich	BEREST	39 870 € HT	28/07/2022
Mission de maîtrise d'œuvre portant sur la mise en conformité de l'assainissement des communes de Freybouse et Frémestroff	BEREST	67 475 € HT	28/07/2022
Remplacement de l'éclairage public de la zone de l'Europort à Saint-Avold en basse consommation de type Led	SPIE CityNetworks	69.255,00 € HT (notification offre retenue, le 3/11/2022)	25/08/2022 (décision de négociation)
Mise en place du nouveau Système	Groupement Openfield	Lot 1 Hébergement : 15 766,00 € HT (18 919,20 € TTC) Lot 2 Serveur et licences : 95 091,56 € HT (114 109,87 € TTC) Lot 3 Infrastructure et routage : 50 563,33 € HT	25/08/2022



		Lot 4 Sauvegarde : 25 615,00 € (€ TTC)	
		Lot 5 Mise en oeuvre : 15 960,00 € (19 152,00 € TTC)	
Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception du nouveau siège de la CASAS	SEBL	17 960 € HT (21 552€ TTC) pour les tranches fermes et 18 184 € HT (21 880,20 € TTC) pour les tranches optionnelles, soit un montant total de 36 144 € HT (43 372,80 € TTC) pour les tranches fermes et optionnelles	28/11/2022
Travaux de construction d'une plateforme pour déchets verts à Valmont	BATI TP	210 629,32 € HT (252 755,18 € TTC).	28/11/2022
Mission de maîtrise d'oeuvre portant sur la mise en conformité de l'assainissement de Hellimer et Diffembach lès Hellimer	BEREST	54 870 € HT	21/12/2021

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Communautaire prend acte des décisions de M. le Président prises par délégation.

Pour extrait conforme
 Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 79.....
- **Présents** : 58
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KÄPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BRÉM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants** : 3
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 13
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés** : 2
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)
- **Absents non excusés** : 6
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 5a

OBJET : Présentation du Compte de Gestion 2022 – Budget Principal.

Rapporteur : Mme Joëlle METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux

Madame Joëlle METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux, représentant Madame Joëlle DE SANTIS en sa qualité de Comptable du Service de Gestion Comptable, expose les écritures et les chiffres du Compte de Gestion qui lui correspondent.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

est invité à se prononcer sur la présentation du compte de gestion principal de l'exercice budgétaire 2022 par Madame la Conseillère aux Décideurs Locaux pendant que cette dernière se retire pour le vote.

Décision du Conseil Communautaire :

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de Saint-Avold demande à Mme Joëlle METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux et Rapporteur du point, si elle peut lui donner de manière globale, sur l'ensemble des comptes de gestion, l'excédent budgétaire 2022.

Mme Joëlle METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux répond à M. ATMANIA que pour le Budget Principal, le résultat de clôture cumulé est de 3 720 079,36 € et en cumulant les Budgets Annexes au Budget Principal, le cumul total excédentaire est de 3 087 170,81 €.

M. ATMANIA remercie Mme METZ pour ces précisions.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 58**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPPER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWski, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTQU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grestenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Pall-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschwiller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHIN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Mächaren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Marique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILL, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vinirange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschwiller) ;
- **Absents non excusés : 6**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistrot) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 5b

OBJET : Présentation du Compte de Gestion 2022 – Budgets Annexes.

Rapporteur : Mme Joëlle METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux

Madame Joëlle METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux, représentant Madame Joëlle DE SANTIS en sa qualité de Comptable du Service de Gestion Comptable, expose les écritures et les chiffres du Compte de Gestion qui lui correspondent ; à savoir : Centre de Frêt, Zone Industrielle de Valmont et Zone Industrielle de Fürst, Bâtiment relais – centre de relations clients, Zone du Grunhof, Ordures Ménagères, ZAC de Morhange, Maison France Services, Eau Potable, Assainissement, Eaux Pluviales Urbaines et SPANC.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

2°) statuant sur les exécutions des budgets annexes de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

est invité à se prononcer sur la présentation du compte de gestion des budgets annexes de l'exercice budgétaire 2022 par Madame la Conseillère aux Décideurs Locaux pendant que cette dernière se retire pour le vote.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives.
NATURELLEMENT



S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- Conseillers élus : 79 • En exercice : 79.....

- **Présents : 58**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**

M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grosstenguin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**

M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHNI, Conseiller Communautaire de Estroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheran à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILL, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;

- **Absents excusés : 2**

M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bârig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)

- **Absents non excusés : 6**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistrot) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestrot) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Fréyhouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbla NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 6a

OBJET : Présentation du Compte Administratif de l'exercice 2022 de la CASAS – Budget Principal.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Monsieur Salvatore COSCARELLA, Président, donne connaissance à l'assemblée du Compte Administratif principal de l'exercice 2022 qu'il vient d'établir puis se retire.

Siégeant alors sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,

Le Conseil délibère comme suit :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022,

Le Conseil,

a) Donne acte à Monsieur COSCARELLA de la présentation faite du compte administratif principal 2022 lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		470 665,38		2 204 623,73		2 675 289,11
Part affectée à l'investissement					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	8 326 157,32	9 435 339,48	33 692 511,08	33 628 119,17	42 018 668,40	43 063 458,65
TOTAUX	8 326 157,32	9 906 004,86	33 692 511,08	35 832 742,90	42 018 668,40	45 738 747,76
Résultats de clôture		1 579 847,54		2 140 231,82	0,00	2 675 289,11
Restes à réaliser	1 342 426,55	827 478,40			1 342 426,55	827 478,40
TOTAUX CUMULES	1 342 426,55	2 407 325,94	0,00	2 140 231,82	1 342 426,55	4 547 557,76
RESULTATS DEFINITIFS		1 064 899,39		2 140 231,82		3 205 131,21

b) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion principal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

c) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

d) Arrête les résultats définitifs tels que résumés pour l'exercice 2022.

PJ : CA 2022 – Budget Principal

Décision du Conseil Communautaire :

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de Saint-Avold regrette que lors des séances budgétaires, un PowerPoint ne soit toujours pas proposé afin de faciliter le suivi des chiffres et propose cette amélioration pour le futur, sans toutefois remettre en cause le travail des services qu'il remercie pour la présentation de ces comptes administratifs.

Il souhaiterait également savoir si dans le chapitre 011, charges à caractère général, en dépenses de fonctionnement, une hausse a été constatée suite à l'augmentation du coût de l'énergie par rapport aux prévisions du Budget Primitif 2022 et si oui, à quelle hauteur. Il se demande si la collectivité a pu prétendre également au bouclier tarifaire et si elle a été aidée par l'Etat de quelque façon que ce soit.

De plus, en recette d'investissement, il évoque les subventions aux environs de 250 000 € et aimerait connaître les subventions sollicitées, celles qui ont été obtenues et quel projet a été financé grâce aux subventions d'investissement.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_06A-DE

S²LO

Mme Anne-Catherine PAVLIC, Directrice des Finances à la CASAS r les prévisions budgétaires n'ont pas été dépassées en terme d'énergie notamment grâce à l'augmentation des prévisions au Budget Primitif 2022.

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président en charge des Finances intervient en précisant à M. ATMANIA que la CASAS n'est pas éligible au bouclier tarifaire mais précise que la CASAS a le droit à l'amortisseur électricité.

Concernant les questions sur l'investissement, M. YAHIAOUI propose à M. ATMANIA de lui répondre par écrit.

Mme PAVLIC rappelle que les subventions obtenues sont des régularisations de projets antérieurs : abris vélos, travaux maison de la mobilité, ...

M. ATMANIA est preneur des informations par écrit.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Salvatore COSCARELLA, Président, n'a pris part ni au débat et ni au vote en se retirant.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

• **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 79**

• **Présents : 58**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BALLJE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absents représentés par leurs suppléants : 3**

M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**

M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;

• **Absents excusés : 2**

M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Béring-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)

• **Absents non excusés : 6**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 6b

OBJET : Présentation du Compte Administratif de l'exercice 2022 de la CASAS – Budgets Annexes.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Monsieur Salvatore COSCARELLA, Président, donne connaissance à l'assemblée des Comptes Administratifs annexes de l'exercice 2022 qu'il vient d'établir puis se retire.

Siégeant alors sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,

Le Conseil délibère comme suit :

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2022,

Le Conseil,

a) Donne acte à M. le Président de la présentation faite des comptes administratifs annexes lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE CENTRE DE FRET

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		20 023,34			0,00	20 023,34
Part affectée à l'investissement					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	238 936,76	558 402,00	606 478,60	606 478,60	845 415,36	1 164 880,60
TOTAUX	238 936,76	578 425,34	606 478,60	606 478,60	845 415,36	1 164 880,60
Résultats de clôture		339 488,58			0,00	339 488,58
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	339 488,58	0,00	0,00	0,00	339 488,58
RESULTATS DEFINITIFS		339 488,58				339 488,58

COMPTE ANNEXE ZI VALMONT

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	478 118,70			243 548,69	478 118,70	243 548,69
Part affectée à l'investissement					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	2 916 820,77	2 397 032,27	2 916 820,77	2 940 953,10		
TOTAUX	3 394 939,47	2 397 032,27	2 916 820,77	3 184 501,79	4 478 902,21	4 244 332,20
Résultats de clôture	997 907,20			267 681,02	997 907,20	267 681,02
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	997 907,20	0,00	0,00	267 681,02	997 907,20	267 681,02
RESULTATS DEFINITIFS	997 907,20			267 681,02	730 226,18	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_06B-DE



COMPTE ANNEXE ZI FURST

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		125 680,16				125 680,16
Part affectée à l'investissement					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	36 736,51	114 458,00	117 637,33	117 691,60	154 373,84	232 149,60
TOTAUX	36 736,51	240 138,16	117 637,33	117 691,60	154 373,84	357 829,76
Résultats de clôture		203 401,65		54,27	0,00	203 455,92
<i>Restes à réaliser</i>					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	203 401,65	0,00	54,27	0,00	203 455,92
RESULTATS DEFINITIFS		203 401,65		54,27		203 455,92

COMPTE ANNEXE BATIMENT RELAIS – CENTRE DE RELATIONS CLIENTS

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	59 573,88			49 338,71	59 573,88	49 338,71
Part affectée à l'investissement				-49 338,71	0,00	-49 338,71
Opérations de l'exercice	69 071,95	91 742,71	68 645,15	117 888,14	137 717,10	209 630,85
TOTAUX	128 645,83	91 742,71	68 645,15	117 888,14	197 290,98	209 630,85
Résultats de clôture	36 903,12			49 242,99	36 903,12	49 242,99
<i>Restes à réaliser</i>					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	36 903,12	0,00	0,00	49 242,99	36 903,12	49 242,99
RESULTATS DEFINITIFS	36 903,12			49 242,99		12 339,87

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

S²LO

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_06B-DE

COMPTE ANNEXE ZI GRUNHOF

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	1 027 539,15			139 316,36	1027 539,15	139 316,36
Part affectée à l'investissement				-139 316,36	0,00	-139 316,36
Opérations de l'exercice	10 337 080,06	10 367 793,81	10 098 891,04	10 331 879,17	20 435 971,10	20 699 672,98
TOTAUX	11 364 619,21	10 367 793,81	10 098 891,04	10 331 879,17	21 463 510,25	20 699 672,98
Résultats de clôture	996 825,40			232 988,13	996 825,40	232 988,13
<i>Restes à réaliser</i>					<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAUX CUMULES	996 825,40	0,00	0,00	232 988,13	996 825,40	232 988,13
RESULTATS DEFINITIFS	996 825,40			232 988,13	763 837,27	

COMPTE ANNEXE ORDURES MENAGERES

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	542 556,96		767 504,92		1 310 061,88	0,00
Part affectée à l'investissement					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	567 497,85	153 192,65	9 462 033,18	9 462 033,18	10 029 531,03	9 615 225,83
TOTAUX	1 110 054,81	153 192,65	10 229 538,10	9 462 033,18	11 339 592,91	9 615 225,83
Résultats de clôture	956 862,16		767 504,92		1 310 061,88	0,00
<i>Restes à réaliser</i>	<i>320 933,69</i>	<i>266 081,87</i>			<i>320 933,69</i>	<i>266 081,87</i>
TOTAUX CUMULES	1 277 795,85	266 081,87	767 504,92	0,00	2 045 300,77	266 081,87
RESULTATS DEFINITIFS	1 011 713,98		767 504,92		1 779 218,90	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_06B-DE



COMPTE ANNEXE ZAC – POLE D'ACTIVITES MORHANGE

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	3 839 707,69			2 501 966,99	3 839 707,69	2 501 966,99
Part affectée à l'investissement					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	4 226 529,29	4 172 044,97	4 186 778,77	4 186 778,77	8 413 308,06	8 358 823,74
TOTAUX	8 066 236,98	4 172 044,97	4 186 778,77	6 688 745,76	12 253 015,75	10 860 790,73
Résultats de clôture	3 894 192,01			2 501 966,99	3 894 192,01	2 501 966,99
<i>Restes à réaliser</i>					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	3 894 192,01	0,00	0,00	2 501 966,99	3 894 192,01	2 501 966,99
RESULTATS DEFINITIFS	3 894 192,01			2 501 966,99	1 392 225,02	

COMPTE ANNEXE MAISON FRANCE SERVICES

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		11 044,45			0,00	7 483,45
Part affectée à l'investissement					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	174,00	3 567,17	80 213,99	30 898,59	80 387,99	34 465,76
TOTAUX	0,00	14 611,62	80 213,99	30 898,59	79 298,33	90 342,78
Résultats de clôture		14 437,62	49 315,40		49 315,40	14 437,62
<i>Restes à réaliser</i>					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	14 437,62	49 315,40	0,00	49 315,40	14 437,62
RESULTATS DEFINITIFS		14 437,62	49 315,40		34 877,78	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

S²LO

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_06B-DE

COMPTE ANNEXE EAU POTABLE

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		837 548,67		84 149,54	0,00	921 698,21
Part affectée à l'investissement					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	698 875,63	453 096,62	2 601 213,68	2 857 470,34	3 300 089,31	3 310 566,96
TOTAUX	698 875,63	1 290 645,29	2 601 213,68	2 941 619,88	3 300 089,31	4 232 265,17
Résultats de clôture		591 769,66		340 406,20	0,00	932 175,86
<i>Restes à réaliser</i>	<i>13 665,64</i>				<i>33 875,90</i>	<i>0,00</i>
TOTAUX CUMULES	13 665,64	591 769,66	0,00	340 406,20	13 665,64	932 175,86
RESULTATS DEFINITIFS		578 104,02		340 406,20		918 510,22

COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		94 450,22		1 333 532,98		1 427 983,20
Part affectée à l'investissement					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	2 581 222,98	2 356 993,24	3 876 312,27	4 739 857,47	6 457 535,25	7 096 850,71
TOTAUX	2 581 222,98	2 451 443,46	3 876 312,27	6 073 390,45	7 550 346,68	8 978 329,88
Résultats de clôture	129 779,52			2 197 078,18	129 779,52	2 197 078,18
<i>Restes à réaliser</i>	<i>993 816,35</i>	<i>389 013,00</i>			<i>993 816,35</i>	<i>389 013,00</i>
TOTAUX CUMULES	1 123 595,87	389 013,00	0,00	2 197 078,18	1 123 595,87	2 586 091,18
RESULTATS DEFINITIFS	734 582,87			2 197 078,18		1 462 495,31

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_06B-DE



COMPTE ANNEXE EAUX PLUVIALES URBAINES

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		294 252,74	9 218,50		294 252,74	9 218,50
Part affectée à l'investissement					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	154 912,83	41 350,50	223 680,31	500 000,00	378 593,14	541 350,50
TOTAUX	154 912,83	335 603,24	232 898,81	500 000,00	387 811,64	835 603,24
Résultats de clôture		180 690,41		267 101,19		447 791,60
<i>Restes à réaliser</i>						<i>0,00</i>
TOTAUX CUMULES	0,00	180 690,41	0,00	267 101,19	0,00	447 791,60
RESULTATS DEFINITIFS		180 690,41		267 101,19		447 791,60

COMPTE ANNEXE SPANC

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICIT €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		9 031,00		14 406,24	0,00	23 437,24
Part affectée à l'investissement					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	1 375,00	0,00	34 526,46	22 538,51	35 901,46	22 538,51
TOTAUX	1 375,00	9 031,00	34 526,46	36 944,75	35 901,46	45 975,75
Résultats de clôture		7 656,00		2 418,29		10 074,29
<i>Restes à réaliser</i>						<i>0,00</i>
TOTAUX CUMULES	0,00	7 656,00	0,00	2 418,29	0,00	10 074,29
RESULTATS DEFINITIFS		7 656,00		2 418,29		10 074,29

b) Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion annexes relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

c) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

d) Arrête les résultats définitifs tels que résumés pour l'exercice 2022.

PJ : CA 2022 – Budgets annexes

Décision du Conseil Communautaire :

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold tient à soulever une double question suite au retour d'habitants ayant reçu leur facture de manière tardive :

- l'efficacité du service facturation et la perception des recettes dans ce domaine ;
- le bon recouvrement de ces factures et de fait, la sincérité du compte annexe des Ordures ménagères.

Il rappelle également qu'au vu du contexte national et de l'inflation, recevoir une double facture peut être préjudiciable.

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président en charge des Finances reprend le contexte : les facturations du second semestre 2022 des dernières communes de l'ex CCPN ont été émises en semaine 11, du 13 au 17 mars 2023. Il rappelle que suite à la cyberattaque dont a été victime la CASAS, les fichiers ont dû être recréés.

Le service facturation s'attèle à préparer les factures du 1^{er} semestre 2023 qui seront émises au mois de juin 2023, comme c'était le cas auparavant.

Le retard a été légèrement rattrapé et c'est pour cela qu'il y a des produits rattachés car il s'agit de factures non rentrées.

En ce qui concerne le taux de recouvrement, celui-ci est de 96 %. M. YAHIAOUI précise que les services de la Trésorerie vont bien chercher l'argent des factures.

Il regrette que la Ville de St Avold ne donne pas suite à la mise à jour du fichier état civil à l'instar des autres communes qui répondent rapidement, ce qui permettrait une meilleure gestion des factures.

M. ATMANIA entend M. YAHIAOUI mais il ne souhaite pas que les habitants soient tributaires d'erreur ou de retard de la collectivité ou de traitement.

M. YAHIAOUI précise à M. ATMANIA que la CASAS essaye d'être la plus précise possible dans l'émission de ces factures.

Mme Anne-Catherine PAVLIC, Directrice des Finances de la CASAS intervient pour préciser que le Conseil Communautaire n'ayant pas autorisé l'instauration de la TEOM, la CASAS est restée à la Redevance et M. le Président a créé un pôle facturation qui s'est constitué récemment de plusieurs agents et qui s'attèle à effectuer toutes les mises à jour nécessaires.

M. ATMANIA rappelle à titre d'information qu'il ne pense pas que le Conseil Communautaire ait refusé l'instauration de la Taxe mais qu'il pense qu'il a juste refusé la mise en place d'un système fiscal.

Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire de Diffembach-Lès-Hellimer précise que le choix effectué est le résultat d'un vote.



Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée et les avis exprimés.

S'est abstenu (1) : M. Kurt SCHIRLE (Carling)

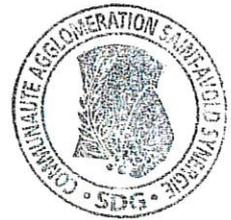
M. Salvatore COSCARELLA, Président, n'a pris part ni au débat et ni au vote en se retirant.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 58**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWski, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZINNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Armandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Andrzej WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
- **Absents non excusés : 6**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 7

OBJET : Affectation des résultats constatés aux Comptes Administratifs Annexes Bâtiment Relais – Centre de Relations Clients, ZI Grunhof et Assainissement 2022.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Par délibérations n°6a et 6b de ce jour, le Conseil Communautaire a arrêté les résultats des comptes administratifs principaux et annexes de l'exercice 2022 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

La nomenclature M57 appliquée à ces budgets prévoit que l'affectation du résultat d'exploitation doit donner lieu à une délibération du Conseil Communautaire.

Un excédent d'exploitation apparaissant à la clôture de l'exercice 2022 dans les budgets annexes Bâtiment Relais – Centre de Relations Clients et ZI Grunhof 2022, celui-ci peut-être :

- Soit affecté en « réserves » (c'est-à-dire en investissements) ;
l'autofinancement ;

- Soit reporté en section d'exploitation, sous réserve de l'apurement d'un éventuel déficit, toujours prioritaire, ou des affectations obligatoires (plus-value de cessions d'immobilisations).

Vu ce qui précède, il est proposé l'affectation suivante :

- **Budget annexe Bâtiment Relais – Centre de relations clients**

• Affectation de la somme de 36.903,12 € au compte « réserves » (article 1068) pour le financement des investissements 2023 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat d'exploitation des exercices 2022 et antérieurs (+ 49.242,99 €)

- **Budget annexe ZI Grunhof**

• Affectation de la somme de 232.988,13 € au compte « réserves » (article 1068) pour le financement des investissements 2023 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat d'exploitation des exercices 2022 et antérieurs (+ 232.988,13 €)

- **Budget annexe Assainissement**

• Affectation de la somme de 734.582,87 € au compte « réserves » (article 1068) pour le financement des investissements 2023 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat d'exploitation des exercices 2022 et antérieurs (+ 2.197.078,18 €)

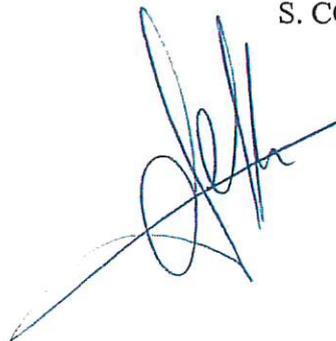
Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- Conseillers élus : 79 • En exercice : 79.....
- Présents : 58
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HONBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- Absents représentés par leurs suppléants : 3
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Caillag ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHNI, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amélie GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- Absents excusés : 2
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)
- Absents non excusés : 6
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 8

OBJET : Augmentation de capital de la SEM SODEVAM (SOCIÉTÉ DE DEVELOPPEMENT et d'AMÉNAGEMENT de la Moselle) – Article L.1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. Antoine FRANKE, Vice-Président

La dernière augmentation du capital de la Sodevam est intervenue en 2012 ; depuis la Société a dégagé des résultats positifs amenant ses réserves à un montant de 797 235,23 €.

Afin de rendre compte plus justement de la situation économique de la société, il a été décidé de proposer une augmentation de capital par incorporation partielles des réserves.

Le Conseil d'Administration de la Sodevam a délibéré à cet effet le 4 janvier 2023 sur une augmentation du capital par incorporation des réserves, pour un montant de 772 224 euros.

Pour rappel, le capital social de la Sodevam est actuellement fixé à 2.252.320 € divisé en 64.352 actions de 35 € de valeur nominale chacune intégralement libérée.

Cette augmentation de capital entrainera une modification statutaire du capital. (Article 6 des statuts de la SEM Sodevam)

La CASAS est actionnaire de la SEM Sodevam au capital de 2 252 320 euros divisé en 64 352 actions de 35 euros chacune, dont l'objet social tel que défini à l'article 2 des statuts est le suivant :

« La société a pour objet de procéder à l'étude et à tous actes nécessaires à la réalisation de toutes actions et toutes opérations d'aménagement qui ont pour objet ou pour effet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, le développement d'activités économiques, de loisirs, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti et les espaces naturels ; de toute opération de réalisation de zones destinées à accueillir des logements ou des bâtiments industriels, commerciaux ou de bureaux ; de restauration immobilière et de réhabilitation ; d'actions dans les quartiers dégradés et sur les friches industrielles ; la réalisation et à la gestion de tous les équipements publics ou privés ; procéder à l'étude et à la construction d'immeubles à usage commercial, ou d'habitation, de bureaux ou de locaux industriels dans les conditions de la loi. »

La répartition du capital entre les actionnaires est actuellement la suivante :

Actionnaires	Capital		Actions
	%	€	
Département de la Moselle	40,7	916 125	26 175
CA Portes de France Thionville	10,6	238 000	6 800
CC Cattenom et Environs	10,6	238 000	6 800
Assemblée Spéciale :			
- CA Sarreguemines Confluences	6,2	140 000	4 000
- CC Arc Mosellan	3,5	79 310	2 226
- CA Val de Fensch	1,0	23 310	666
- CC Freyming Merlebach	0,9	19 950	570
- CC District Urbain Faulquemont	0,6	14 000	400
- CC Warndt	0,6	14 000	400
- CC Bouzonvillois Trois Frontières	0,6	14 000	400
- CA Forbach Porte de France	0,6	14 000	400
- CC Saint-Avold Synergie	0,6	14 000	400
- CC Sarrebourg Moselle Sud	0,6	14 000	400
- CC Pays de Montmédy	0,6	14 000	400
- CC Pays Orne Moselle	0,6	14 000	400
- Commune d'Amnéville	0,6	14 000	400
Total collectivités	79,1	1 780 695	50 877
Caisse des Dépôts et Consignations	8,6	193 865	5 539
Caisse Epargne Grand Est Europe	5,4	121 100	3 460
Batigère	3,8	86 485	2 471
CCI Moselle	0,6	14 035	401
Chambre des métiers et de l'Artisanat de la Moselle	0,6	14 035	401
Moselis	0,7	15 225	435
Logiest	0,7	15 225	435
Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	0,5	11 655	333
Total autres actionnaires :	20,9	471 625	13 475
TOTAL :	100	2 252 320	64 352

Les réserves de la Société s'établissent à la clôture de l'exercice 2021 comme suit :

- Réserve légale : 40 418,64 euros ;
- Autres réserves : 756 816,60 euros ;
- Report à nouveau : 0,00 euros.

Au vu des réserves, le montant de l'incorporation de réserves serait de 772 224 euros, prélevées sur les postes « réserve légale » et « autres réserves ».

L'incorporation de réserves profiterait aux actionnaires à hauteur de leur participation en capital social et permettrait de porter le montant du capital à un montant plus approchant du montant des capitaux propres de la Société.

Ce redimensionnement du capital social de la Sodevam serait réalisé nominal de l'action qui serait réévalué de 35 € à 47 euros.

Ainsi le capital serait porté à 3 024 544 euros divisé en 64.352 actions de 47 euros de nominal.

Après l'incorporation des réserves, le capital serait réparti comme suit entre les actionnaires :

Actionnaires	Capital		Actions
	%	€	
Département de la Moselle	40,7	1 230 225	26 175
CA Portes de France Thionville	10,6	319 600	6 800
CC Cattenom et Environs	10,6	319 600	6 800
Assemblée Spéciale :			
- CA Sarreguemines Confluences	6,2	188 000	4 000
- CC Arc Mosellan	3,5	104 622	2 226
- CA Val de Fensch	1,0	31 302	666
- CC Freyming Merlebach	0,9	26 790	570
- CC District Urbain Faulquemont	0,6	18 800	400
- CC Warndt	0,6	18 800	400
- CC Bouzonvillois Trois Frontières	0,6	18 800	400
- CA Forbach Porte de France	0,6	18 800	400
- CC Saint-Avold Synergie	0,6	18 800	400
- CC Sarrebourg Moselle Sud	0,6	18 800	400
- CC Pays de Montmédy	0,6	18 800	400
- CC Pays Orne Moselle	0,6	18 800	400
- Commune d'Amnéville	0,6	18 800	400
Total collectivités	79,1	2 391 219	50 877
Caisse des Dépôts et Consignations	8,6	260 333	5 539
Caisse Epargne Grand Est Europe	5,4	162 620	3 460
Batigère	3,8	116 137	2 471
CCI Moselle	0,6	18 847	401
Chambre des métiers et de l'Artisanat de la Moselle	0,6	18 847	401
Moselis	0,7	20 445	435
Logiest	0,7	20 445	435
Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	0,5	15 651	333
Total autres actionnaires :	20,9	633 325	13 475
TOTAL :	100	3 024 544	64 352

Conformément à l'article L.225-130 du code de commerce, l'Assemblée générale amenée à se prononcer sur l'augmentation de capital par incorporation de réserves et la modification corrélative des statuts statuera dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

Si l'Assemblée générale agréée cette opération, l'augmentation de capital par incorporation de réserves prendra effet à la date de l'Assemblée générale.

Cette augmentation de capital entrainera une modification statutaire au sens des dispositions de l'article L1524-1 du code général des collectivités territoriales.

Par conséquent sous peine de nullité du vote du représentant de notre collectivité lors de l'assemblée générale extraordinaire il convient d'approuver au préalable cette modification.

Il y aura donc lieu d'approuver :

1. l'augmentation de capital de la SEM Sodevam par incorporation de la somme de 772 224 euros prélevée sur les postes « réserve légale » et « autres réserves » ;

2. l'élévation du montant nominal de chaque action existante qui serait portée de trente-cinq euros (35€) à quarante-sept euros (47 €) pour porter le capital social de deux millions deux cent cinquante-deux mille trois cent vingt euros (2 252 320 €) à trois millions vingt-quatre mille cinq cent quarante-quatre euros (3 024 544 €) ;

3. la modification de l'article 6 des statuts de la SEM Sodevam.

Article 6 actuel :

« Le capital est fixé à 2 252 320 €.

Il est divisé en 64 352 actions de 35€ chacune, souscrites en numéraires, par incorporation de réserves ou émises en représentation d'apports en nature, et dont plus de 50% et au maximum 85% doivent appartenir aux collectivités territoriales. »

Article 6 modifié :

« Le capital social est fixé à 3 024 544 euros.

Il est divisé en 64 352 actions de 47 euros chacune, souscrites en numéraires, par incorporation des réserves ou émises en rémunération d'apports en nature, et dont plus de 50% et au maximum 85% doivent appartenir aux collectivités territoriales. »

Le Conseil Communautaire est invité à approuver :

1. l'augmentation de capital de la SEM Sodevam par incorporation de la somme de 772 224 euros prélevée sur les postes « réserve légale » et « autres réserves ».

2. l'élévation du montant nominal de chaque action existante qui serait portée de trente-cinq euros (35€) à quarante-sept euros (47 €) pour porter le capital social de deux millions deux cent cinquante-deux mille trois cent vingt euros (2 252 320 €) à trois millions vingt-quatre mille cinq cent quarante-quatre euros (3 024 544 €).

3. la modification de l'article 6 des statuts de la SEM Sodevam relatif au capital social selon les modalités indiquées ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article L1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de modification des statuts est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise en contrôle de légalité.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 58**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKÉ, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Martelle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathafe PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
- **Absents non excusés : 6**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 9

OBJET : Projet d'implantation de la Société STOCKMEYER France (ex QUARON).

Rapporteur : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

Par délibération en date du 26 novembre 2019 point n° 22, le Conseil Communautaire validait le versement d'une participation financière à hauteur de 372.000 € pour soutenir le projet d'implantation de la société QUARON sur le site de la plateforme chimique Chemiesis. Pour mémoire, ce projet prévoit la création de 22 emplois directs et 5 emplois indirects (chauffeur poids lourd notamment) pour un investissement total d'environ 15.5 M d'€.

La société QUARON a changé officiellement de nom en septembre 2022 et devient désormais STOCKMEYER France suite au changement de l'actionnaire principal de la société.

Considérant le sérieux de ce projet et son importance pour le développement économique du territoire, le Conseil Communautaire est invité à :

1. acter le changement de nom de la société QUARON devenu STC

2. confirmer la participation financière de 372.000 € en 2 tranches respectives (BP 2023 et 2024) conformément à la délibération en date du 26 novembre 2019 point n°22 qui seront versées après l'adoption du Budget Primitif des exercices budgétaires 2023 et 2024 et comme suit :

- 200.000 € versée sur l'exercice budgétaire 2023, correspondant aux études d'Ingénierie et des études de détails techniques ;
- 172.000 €, versée sur l'exercice budgétaire 2024 correspondant aux études d'exécution et des équipements d'infrastructure ;

sous réserve des productions suivantes :

- Attestation du changement d'identité par la Société ;
- Lieu juridique existant sur le site d'implantation de la Société STOCKMEYER ;
- Production de l'étude d'Ingénierie et des études de détails techniques, avec les factures acquittées par la Société STOCKMEYER ;
- Production des études d'exécution et des équipements d'infrastructure, avec les factures acquittées par la Société STOCKMEYER.

3. habiliter M. le Président de la CASAS ou son représentant à souscrire une convention financière avec la société STOCKMEYER France concernant les modalités de cet apport financier de la CASAS à hauteur de 372.000 € (BP 2023 et 2024) qui seront versés après présentation des pièces justificatives et donne à M. le Président de la CASAS ou à son représentant, tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 58**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme NELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)
- **Absents non excusés : 6**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freyousse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 10

OBJET : Cokerie de Carling – Avenant à la Convention de Projet à intervenir entre la CASAS et l'EPFGE (Etablissement Public Foncier du GRAND EST).

Rapporteur : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

Par délibération en date du 16 décembre 2021, point n°8, notre assemblée communautaire a homologué une Convention de Projet intervenu entre la CASAS et l'EPFGE pour une durée de 5 ans, portant sur :

- La possibilité à l'EPFGE d'engager les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de l'action foncière et de reconversion du site des Cokes de CARLING, d'une contenance de 53ha 52a 15ca ;
- La garantie du rachat du site de la Cokerie de CARLING par la CASAS auprès de l'EPFGE, pour un montant prévisionnel de 4 000 000 € HT ;

- La prise en charge par la CASAS, co-contractante de la quote répartis par l'EPFGE, montant prévisionnel de 200 000 € HT pris en charge à 80 % par l'EPFGE et 20 % par la CASAS.

Afin de pouvoir répondre de manière imminente à un porteur de projet économique susceptible de s'installer sur le site des Cokes de Carling, l'EPFGE s'est vu contraint d'ajuster l'enveloppe financière dédiée aux études et travaux pour envisager la préparation du terrain convoité.

A cet effet, il est proposé au Conseil Communautaire de modifier la convention d'origine, par avenant, comme suit :

Modification(s) conventionnelle(s) :		
	Situation actuelle	Modification proposée
Périmètre		Inchangé
Délai		Inchangé
Enveloppe	Foncier : 4 500 000 € HT Etudes : 250 000 € HT Travaux : 500 000 € HT	Foncier : Inchangé Etudes et Travaux : 9 500 000 € HT auxquels 4 500 000 € HT de séquestre sont à déduire soit 5 000 000 € HT net
Projet		Inchangé
Autres		Modif art.9 nature des travaux

Le Bureau ayant émis un avis favorable invite le Conseil Communautaire à :

- Approuver la modification susvisée par avenant et habilitier M. le Président de la CASAS ou son Représentant à comparaître à la signature de ce document en lui donnant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération, étant précisé que les crédits nécessaires à cette opération seront à constituer au Budget Primitif 2023 et aux exercices budgétaires suivants.

Décision du Conseil Communautaire :

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold souhaite des précisions sur la partie études et travaux et sur le séquestre.

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président en charge des Finances précise que les séquestres sont pour la dépollution. Il y a eu sur la Cokerie, un séquestre organisé par l'Etat et il sera déboursé avec l'étude et travaux.

M. ATMANIA demande si l'avenant à la convention prévoit un calendrier.

M. le Président de la CASAS prend la parole et comme cela a été annoncé dans la presse locale, nationale et internationale, la CASAS a le plaisir d'accueillir une très belle usine de traitement de plastique qui va investir 500 M d'euros sur notre territoire, soit le 5^{ème} plus gros investissement réalisé en France, 200 emplois directs créés, et beaucoup d'emplois indirects.

Il précise qu'un calendrier a été fixé. Actuellement, l'EPFGE gère toute la partie environnementale jusqu'en fin d'année 2023 et SUEZ souhaiterait démarrer son usine au 1^{er} semestre 2025.

Il rappelle qu'il y a toute la préparation et la dépollution à prévoir sur les 53 ha, qui se fera en plusieurs étapes. Ils vont d'abord retirer les terres polluées, les stocker sur les Cokes de Carling et les traiter par la suite.

SUEZ va acheter à la CASAS 20 ha sur les 53 ha disponibles. A savoir que les 53 ha ne sont pas utilisables dans leur totalité car certains endroits sont beaucoup plus pollués que d'autres, comme la lagune où la CASAS n'interviendra jamais. 22 ha environ seront exploitables.

M. ATMANIA demande si les 22 ha qui ne seront pas immédiatement
seront mis à la commercialisation ou si un autre projet est prévu.

M. le Président de la CASAS rappelle que la CASAS acquière la totalité des Cokes de Carling, soit 53 ha, 20 ha seront vendus à SUEZ et d'autres projets se dessineront d'ici le mois de juin pour lesquels il ne peut pas encore parler pour l'heure. Il pourrait s'agir d'une entreprise apportant 120 emplois et 200 M d'investissement.

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président en charge du Développement Economique et Rapporteur du projet remercie M. le Président pour tout le travail réalisé ainsi que la Commission Développement Economique pour son efficacité et sa rapidité d'intervention.

M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse est surpris du montant présenté entre la situation actuelle d'études et travaux de 750 000 € et la modification proposée à 9 500 000 €.

Il rappelle avoir attiré l'attention lors d'un précédent Conseil Communautaire sur la dépollution et il ne souhaite pas que cela soit à la charge des contribuables.

M. Romuald YAHIAOUI intervient en disant que le projet n'est plus de tout le même. Le premier projet était prévisionnel.

M. YILDIRIM rajoute que ce nouveau projet prend en compte la dépollution et l'aménagement qui sont des coûts importants. Selon lui, il faut faire les efforts nécessaires pour acquérir ce type de projet.

M. le Président rassure l'assemblée concernant le prix du terrain qui ne sera pas à 4 ou 5 €/m². Le prix proposé est de 25 €/m² négociable. SUEZ va sans doute négocier à 20 €/m² donc la CASAS rentrera très vite dans ses frais sur la vente de la totalité du terrain.

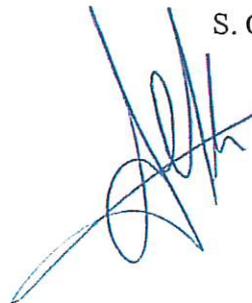
M. ATMANIA précise que rien que la fiscalité locale sur les entreprises que générera la collectivité sera positive. Il estime que la CASAS ne peut pas se permettre de laisser passer cette opportunité.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 79.....

• Présents : 58

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KÄPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• Absents représentés par leurs suppléants : 3

M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13

M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christèle KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;

• Absents excusés : 2

M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bârig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)

• Absents non excusés : 6

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Éding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bisroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 11

OBJET : Cession de terrain au profit de l'entreprise PLASTIFEX – Zone du Grunhof.

Rapporteur : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

Par délibération du 6 octobre 2022, point n°10, le Conseil Communautaire a entériné la cession d'un terrain au profit de la société PLASTIFEX, cadastré section n°272 et n°273 à la Zone Artisanale du Grunhof à PORCELETTE d'une contenance, respectivement, de 1ha42a58ca et 37a64ca au prix HT de 5 € le m² auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur, étant précisé que les acquéreurs supporteront les frais d'acte et d'arpentage.

Après réception du procès-verbal d'arpentage, il est confirmé
suivantes :

Section 29, parcelle n°281 d'une contenance de 3 707 m²

étant précisé que les autres dispositions contenues dans la délibération susvisée restent en
vigueur.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération.

PJ: Procès-verbal d'arpentage.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA



22248

Département

MOSELLE
Commune

PORCELETTE

Tribunal d'instance
SARREGUEMINES

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

6463 PYA
(AVRIL 1992)

CADASTRE ET LIVRE FONCIER

PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1884 applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

No D'ORDRE DU DOCUMENT	T
1190	
	N
1191	

REUNION

MORCELLEMENT

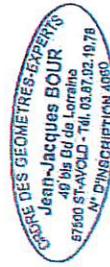
Section 29 Numéros : 272 - 273

PERSONNE AGRÉÉE POUR ÉTABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

À SAINT AVOLD, le 29 Juillet 2022

Le Géomètre-expert,



[Signature]

CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

A *Maly* le 16 DEC. 2022

[Signature]
L'inspecteur,



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_11-DE



Envoyé en préfecture le 04/04/2023
 Reçu en préfecture le 04/04/2023
 Publié le 04/04/2023
 ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_11-DE



SITUATION NOUVELLE												
SECTION	Numéro	PARCELLAIRE	LIVRE FONCIER		Nom, profession, domicile du propriétaire	Contenance			Nature de culture			
			FEUILLET	Numéro		ordre	ha	a	ca	Designation des bâtiments		
7	8	9	10	11	12							
			Lieu dit : Rue de Diesen									
29	273 ₃		CASAS	1	80	22	terrain					
29	280 ₃		CASAS	1	06	88	terrain					
29	281 ₃		CASAS		37	07	terrain					
29	282 ₃		CASAS		36	27	terrain					
TOTAL										1	80	22

REUNION

MORCELLEMENT

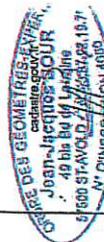
SITUATION ANCIENNE												
SECTION	Numéro	PARCELLAIRE	LIVRE FONCIER		Nom, profession, domicile du propriétaire	Contenance			Nature de culture			
			FEUILLET	Numéro		ordre	ha	a	ca	Designation des bâtiments		
1	2	3	4	5	6							
29	272		CASAS	1	42	58	terrain					
29	273		CASAS		37	61	terrain					
29	279 ₃		CASAS	1	80	22	terrain					
TOTAL										1	80	22

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

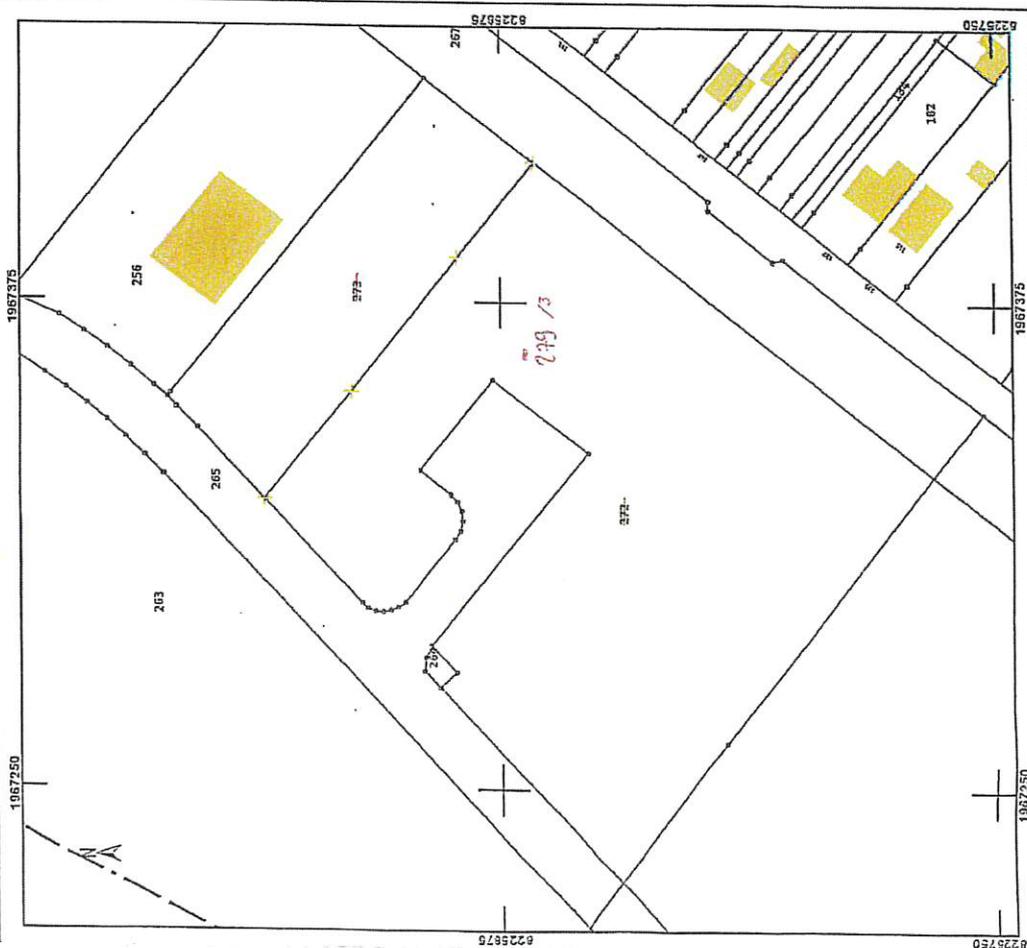
1150 T

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant:
FC
1, rue Félix Barth 57000
57100 FORBACH
tel. 03.87.29.34.70 - fax 03.87.29.34.74
pdp.moselle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par:

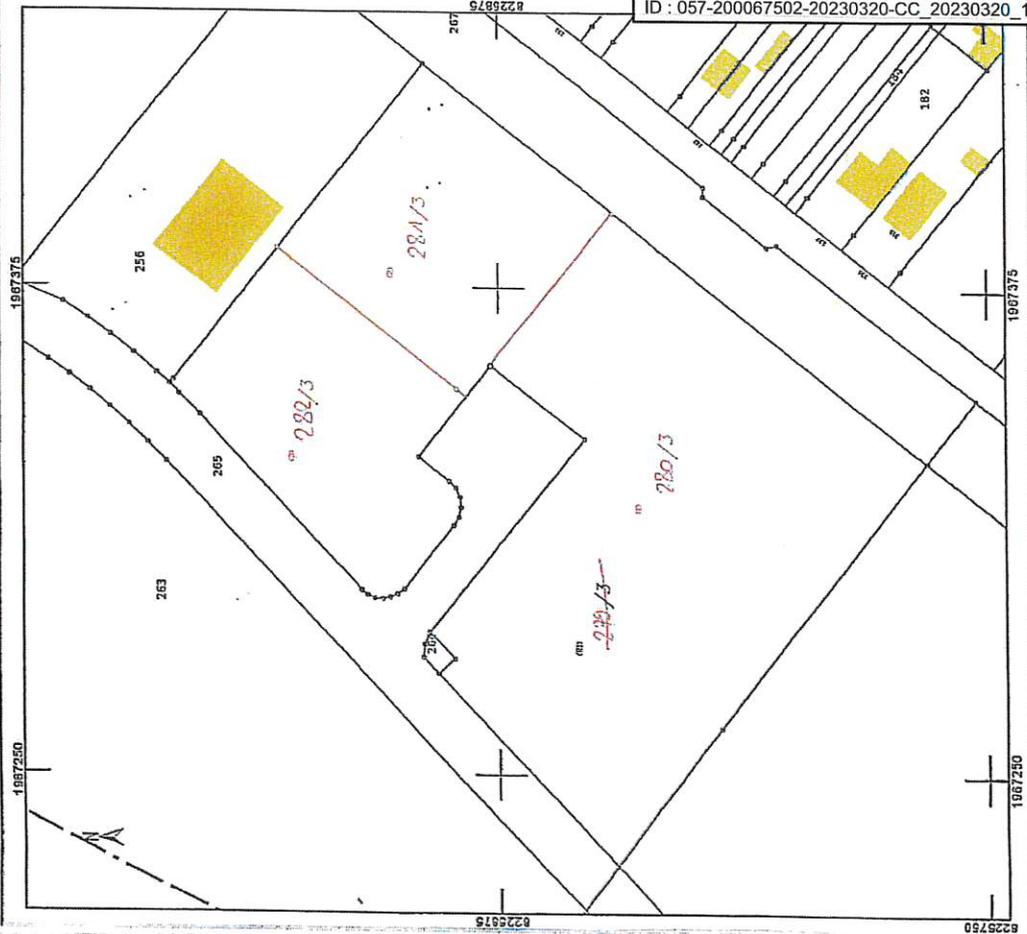


Section : 29
Feuille : 000 29 01
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1250
Date d'édition : 16/09/2022
(niveau harmonisé de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC09
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics



Département :
MOSELLE
Commune :
FORCELETTE

Section : 29
Feuille : 000 29 01
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1250
Date d'édition : 16/09/2022
(niveau harmonisé de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC09
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

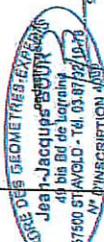


EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

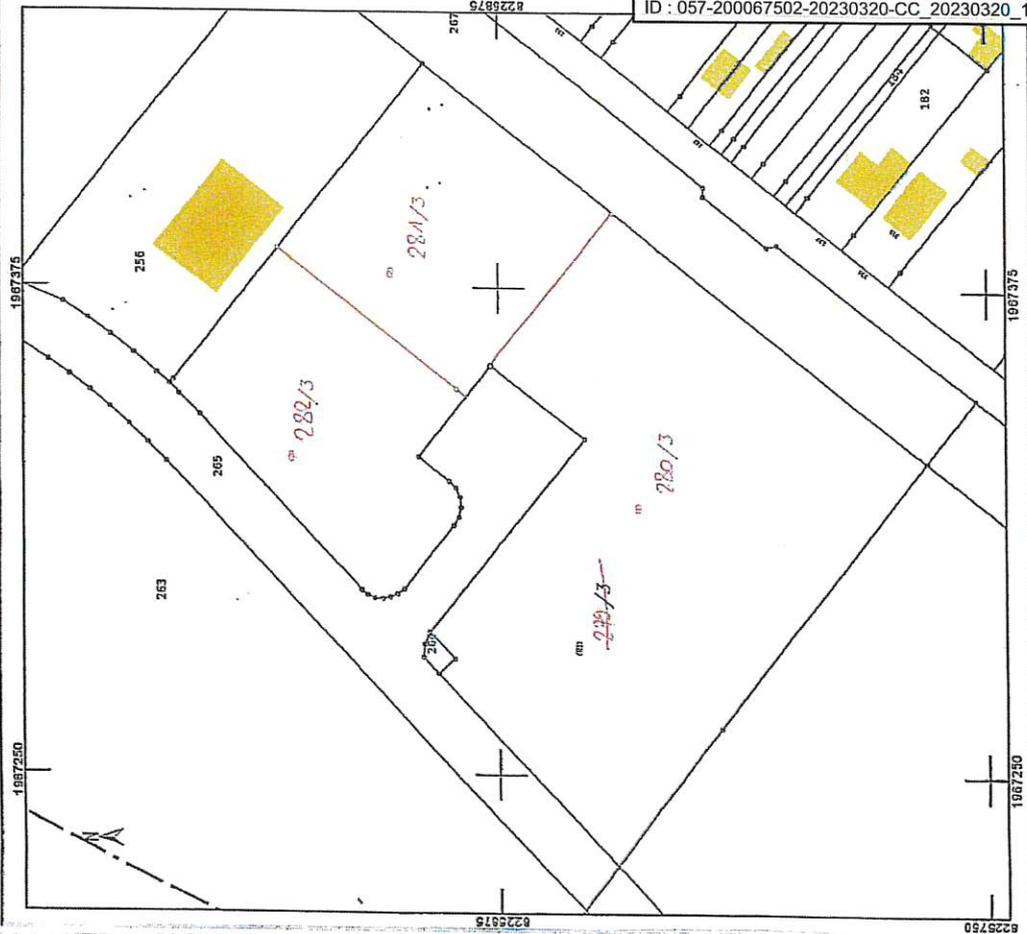
1150 N

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant:
FORBACH
1, rue Félix Barth 57000
57100 FORBACH
tel. 03.87.29.34.70 - fax 03.87.29.34.74
pdp.moselle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par:



Section : 29
Feuille : 000 29 01
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1250
Date d'édition : 16/09/2022
(niveau harmonisé de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC09
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023



ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 79**.....
- **Présents : 58**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPPER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avoild à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avoild à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avoild ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avoild à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avoild ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avoild à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avoild ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avoild à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avoild ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avoild à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)
- **Absents non excusés : 6**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freyhouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avoild) ;

Point n° 12

OBJET : Cession de terrain au profit de l'entreprise COPRODEX (Compagnie des PROduits D'Extrusion) – Zone du Grunhof.

Rapporteur : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

Par délibération du 12 avril 2022, point n°7, le Conseil Communautaire a entériné la cession d'un terrain au profit de la société COPRODEX, cadastré section 29 n°261 et 272 à la Zone Artisanale du Grunhof à PORCELETTE moyennant un prix de vente de 5 € HT par m², auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur, étant précisé que les acquéreurs supporteront les frais d'acte et d'arpentage.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_12-DE

S²LO

Après réception du procès-verbal d'arpentage, il est confirmé les références cadastrales suivantes :

Section 29 parcelle n° 286 d'une contenance de 2ha 41a 61ca
Section 29 parcelle n° 280 d'une contenance de 1ha 06a 88 ca
Soit une contenance totale de 34 849 m²

étant précisé que les autres dispositions contenues dans la délibération susvisée restent en vigueur.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération.

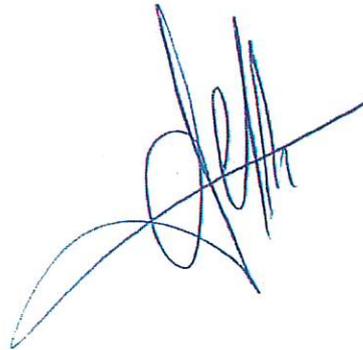
PJ:

- Procès-verbal d'arpentage
- Plan d'ensemble

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA



22248

Département

MOSELLE

Commune

PORCELETTE

Tribunal d'instance

SARRREGUEMINES

6463 PYA
(A VTH 1992)

MINISTRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

CADASTRE ET LIVRE FONCIER

PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1884 applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

No D'ORDRE DU DOCUMENT	T
1190	
1191	N

REUNION
MORCELLEMENT

Section 29 Numéros : 272 - 273

PERSONNE AGRÉÉE POUR ÉTABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

À SAINT AYOLD, le 29 Juillet 2022

Le Géomètre-expert,

COURGE DES GEOMETRES-EXPERTS
Jean-Jacques BOUR
49 bis Bd de Lorraine
57500 ST-AVOLD - Tél. 03.87.92.19.78
N° D'INSCRIPTION 4090

CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

À Metz le 16 DEC. 2022

L'Inspecteur,



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

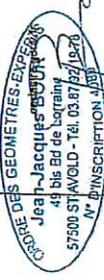
Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_12-DE



Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant :
FCBACH
1, rue Félix Barth 57000
FORBACH
57000 FORBACH
tél. 03.87.29.34.70 fax 03.87.29.34.74
pfg.moselle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

1150 N

Département :
MOSELLE

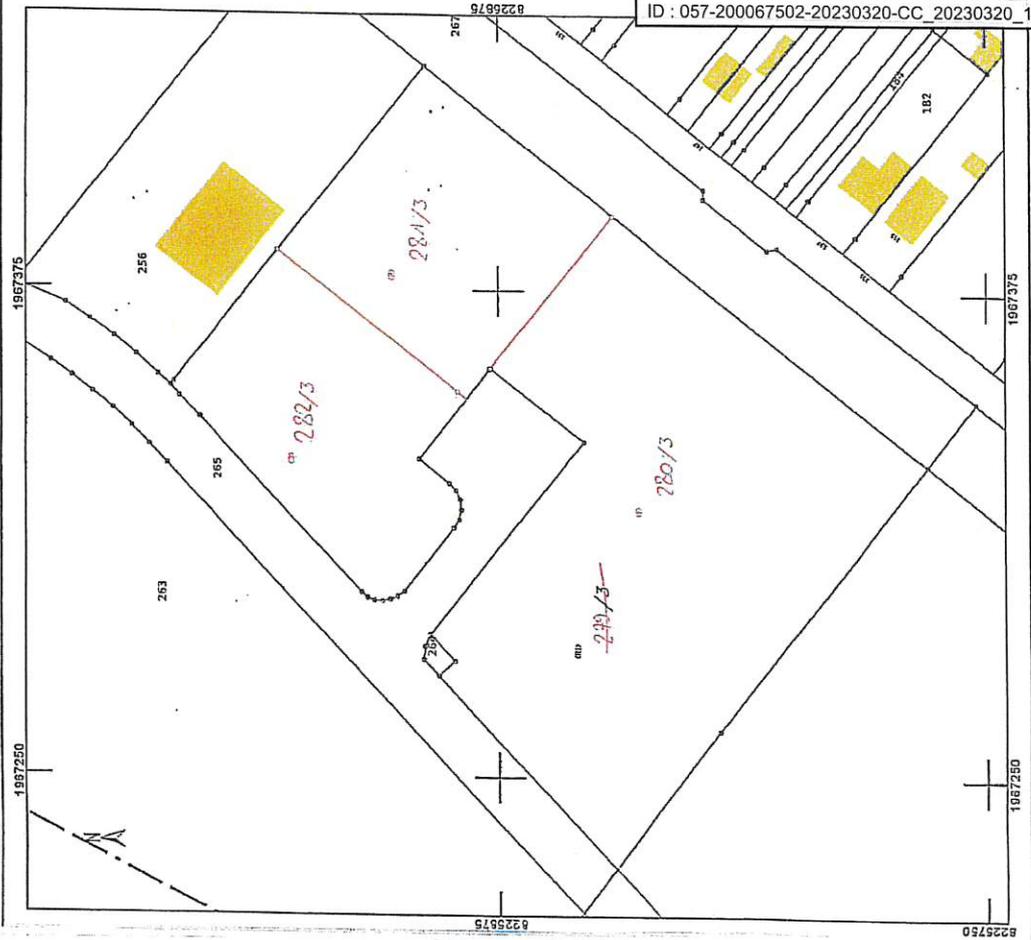
Commune :
FORCELETTE

Section : 29
Feuille : 000 29 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 19/09/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGFR93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

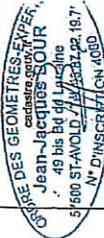
Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_12-DE



Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant :
FC H
1, rue Félix Barth 57000
57000 FORBACH
tél. 03.87.29.34.70 fax 03.87.29.34.74
pfg.moselle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

1150 T

Département :
MOSELLE

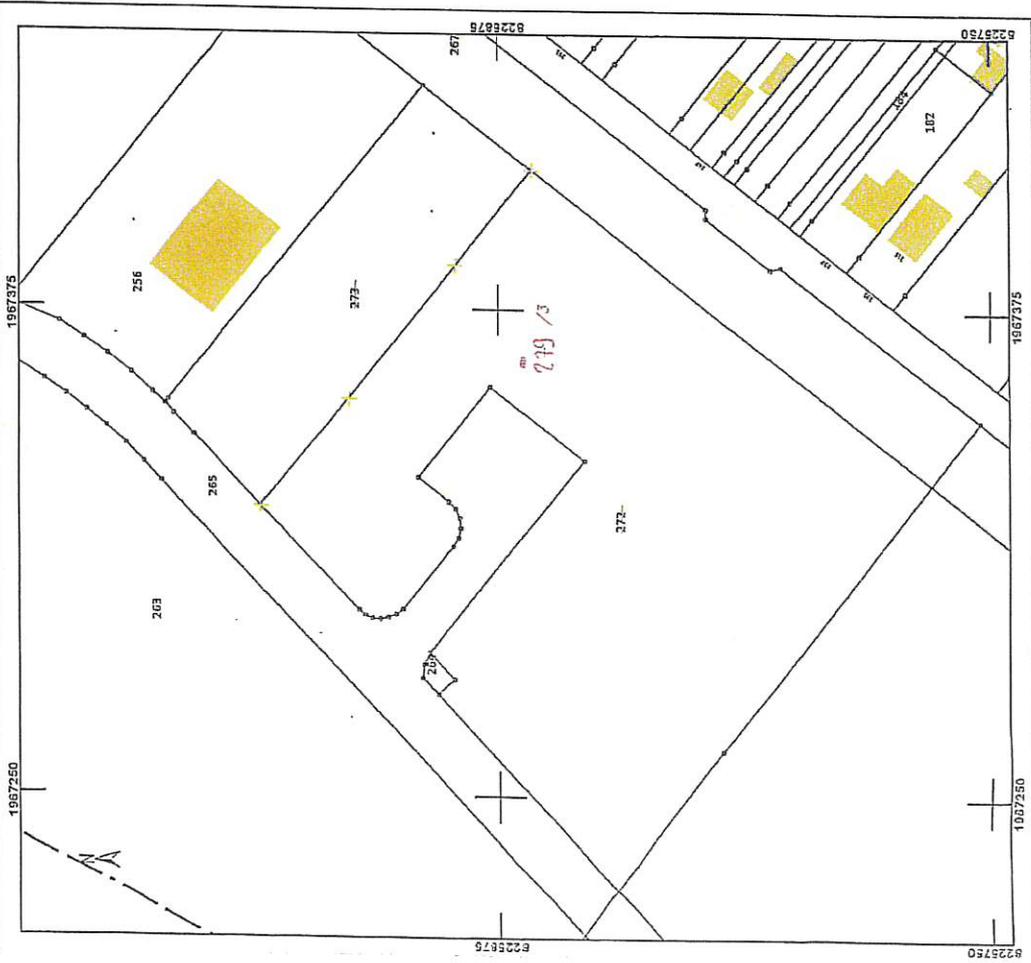
Commune :
FORCELETTE

Section : 29
Feuille : 000 29 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 19/09/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGFR93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

S²LOW

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_12-DE



22335
 Département
 MOSELLE
 Commune
 PORCELETTE
 Tribunal d'instance
 SARRÉGUEMINES

6463 PVA
 (Avril 1992)

CADASTRE ET LIVRE FONCIER

PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1884 applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

No D'ORDRE DU DOCUMENT
1193

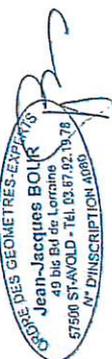
Section 29 Numéros : 261

PERSONNE AGRÉÉE POUR ETABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

À SAINT AVOLD, le 08 Novembre 2022

Le Géomètre-expert,


 Jean-Jacques BOUR
 49 bis Bd de Lorraine
 57500 ST-AVOLD - Tél. 03.87.92.19.29
 N° D'INSCRIPTION 4080

CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

A le **8 FEV. 2023**

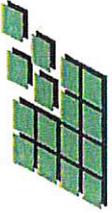
L'Inspecteur,


 Marc FOLLMER
 Inspecteur

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
 Reçu en préfecture le 04/04/2023
 Publié le 04/04/2023
 ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_12-DE



Echelle 1/1250



SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE DE GEOMETRES EXPERTS
Thierry RIBIC & Jean-Jacques BOUR

Ingénieurs ENSAIS

Siège Social : 49 bis, bd de Lorraine - 57500 SAINT-AVOLD - Tél. 03.87.92.16.76 - Fax : 03.87.92.71.38
Dossier : ZONE-CO19 DISPO Date : 21/02/2023 Dessinateur : WESS JP

Département de la MOSELLE

Commune de PORCELETTE

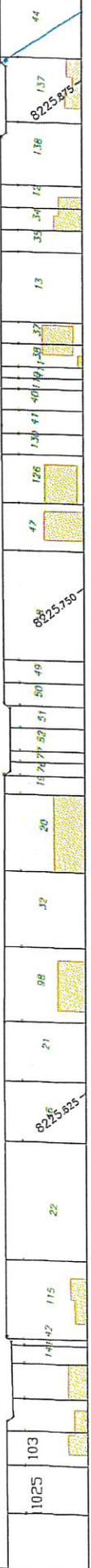
ZONE DU GRUNHOF

PLAN D'ENSEMBLE - TERRAINS COPRODEX

ÉCHELLE : 1/1250

17230/ZONE-CC49 DISPO

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le 04/04/2023
ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_12-DE



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023



ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_12-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 79**.....
- **Présents : 58**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostanquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Mariëlle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILL, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)
- **Absents non excusés : 6**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 13

OBJET : Cession de terrain au profit de l'entreprise SAS MCR Habitat/SAS C&R BAT – Zone Actival.

Rapporteur : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

Par délibération du 18 janvier 2023 point n°5, le Conseil Communautaire a entériné la cession d'un terrain au profit de la société SAS MCR Habitat / SAS C&R BAT qui a comme projet l'acquisition d'une parcelle de 35a 93ca sur la zone ACTIVAL moyennant le prix de vente de 5 € HT/m² auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur, dans le cadre du développement de leurs activités.

Il est confirmé les références cadastrales suivantes :

Section 19 parcelle n°158 d'une contenance de 3 593 m²

étant précisé que les autres dispositions contenues dans la délibération susvisée restent en vigueur.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération.

PJ : Avis du domaine.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_13-DE

S²LOW



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Générale Des Finances Publiques
Direction des Finances publiques de la Moselle
Pôle d'évaluation domaniale
1 rue François de Curel
BP 41 054
57 036 METZ Cedex 1
Mél : ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Alain BASTIEN
Courriel : alain.bastien1@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 03 87 52 96 65
Réf : 11241460 / 2023-57690-10197



FINANCES PUBLIQUES

Metz, le 13 février 2023

**Le Directeur départemental des Finances
publiques de la Moselle**

à

**Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération
« Saint-Avold Synergie »**

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Nature du terrain : Terrain constructible en zone d'activités.
Adresse du terrain : Rue du Général de Gaulle, 57 690 VALMONT.
Valeur minimale : 400 €/a (HT).

1 - CONSULTANT

Consultant : Communauté d'Agglomération « Saint-Avold Synergie », 10-12 rue du Général de Gaulle, 57 500 Saint-Avold.

Affaire suivie par : Mme. BECKER, Service « Développement Économique ».

2 - DATES DE SUIVI

Date de consultation :	7 février 2023
Date de report négocié :	-
Date de visite :	-
Date du dossier complet :	7 février 2023

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE**3.1. Nature de l'opération**

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016:	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

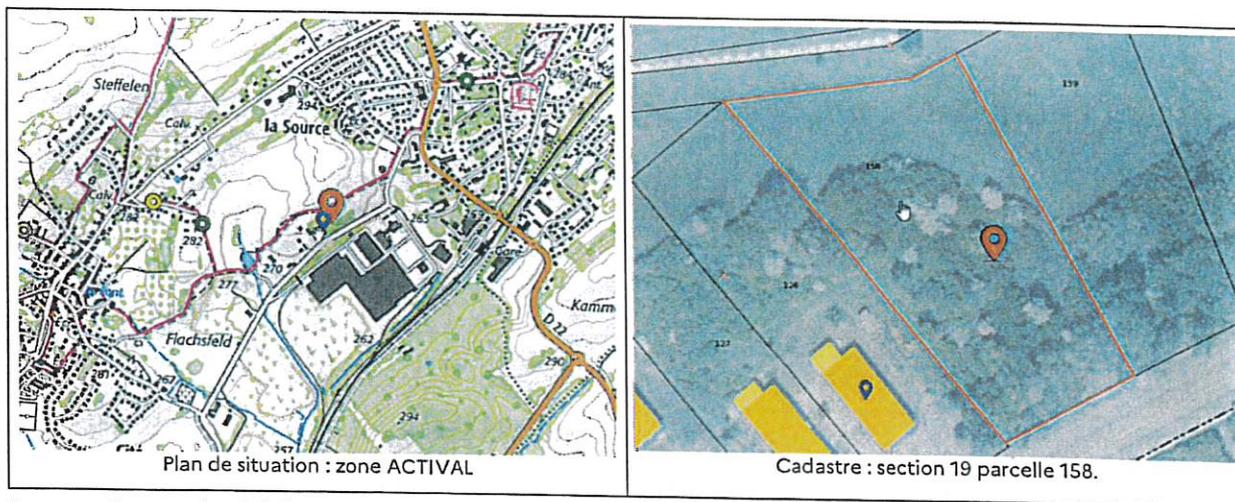
3.3. Projet et prix envisagé

Cession foncière, dans le cadre du développement économique local, sur la zone d'activités ACTIVAL. Le prix de cession envisagé est de 5 € HT/m², soit 500 €/are¹. La cession pourrait se faire au profit de la société SAS MCR Habitat / SAS C&R BAT².

1 Procès verbal des délibérations du Conseil communautaire du 18 janvier 2023.
2 Courrier de SAS MCR Habitat / SAS C&R BAT du 14 novembre 2022.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale



Le terrain est situé à l'est de Valmont, commune membre de la Communauté d'agglomération « Saint-Avold Synergie », dans l'arrondissement de Forbach-Boulay, en Moselle.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Accessible par la rue du Général de Gaulle, le terrain est situé au nord de la zone d'activités « ACTIVAL », non loin de la gare SNCF de Valmont.

4.3. Références cadastrales

Section 19 parcelle 158, d'une contenance de 35 a 93 ca.

4.4. Descriptif

Le terrain, un quadrilatère irrégulier, a une façade d'environ 33 mètres sur la rue du Général De Gaulle, pour une profondeur d'approximativement 90 mètres. Actuellement en friche végétale, il est toutefois facilement viabilisable.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriétaire

Communauté d'Agglomération « Saint-Avold Synergie » (acte du 17/03/2009).

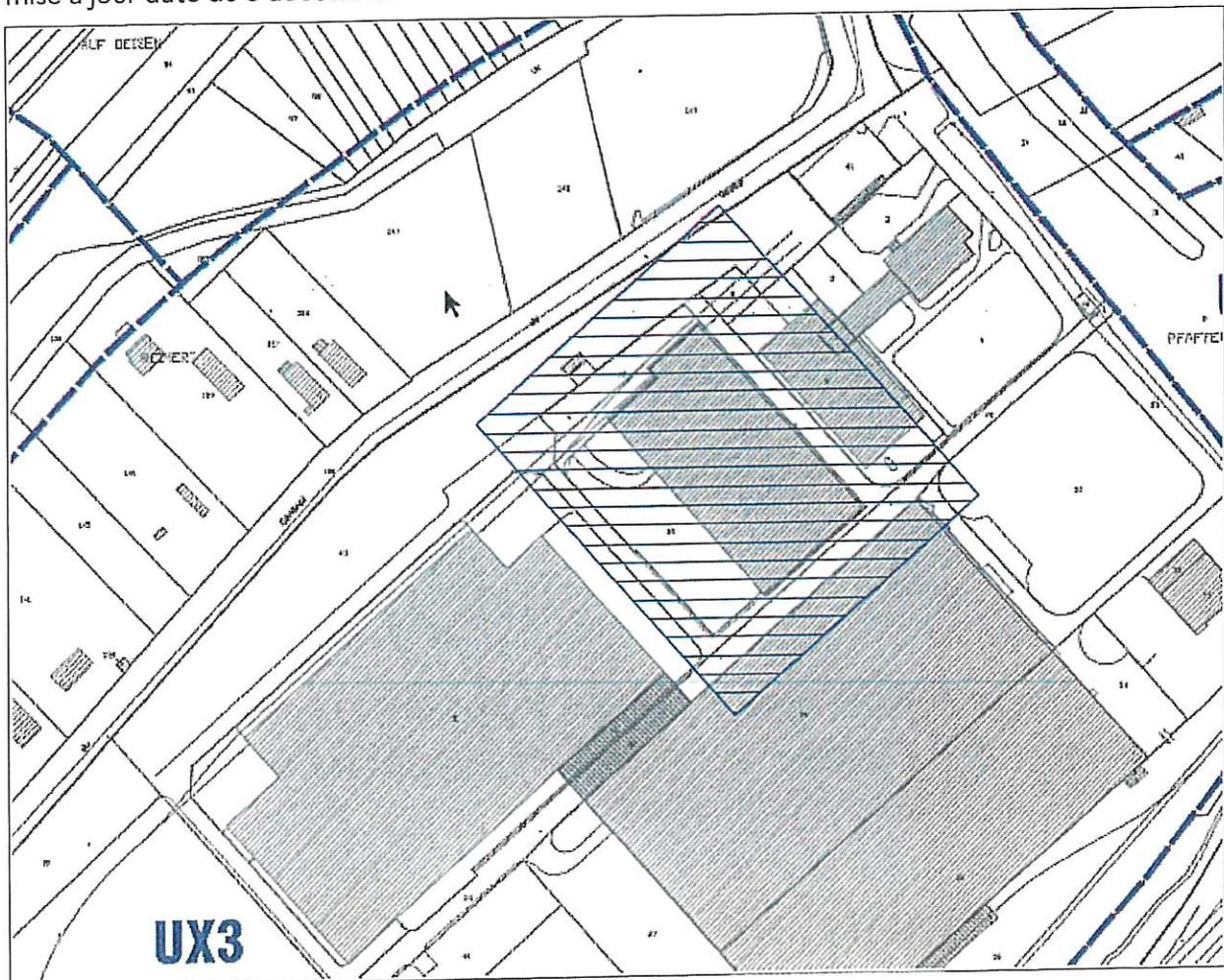
5.2. Situation locative

Libre. L'estimation a été réalisée « à l'état libre ».

6 - URBANISME

Commune	Événement	Prescription	Arrêt	Arrêté Enquête Publique	Début	Fin	Réception Conclusion	Approbation	Exécutoire	Abrogation	Transfert
VALMONT	Élaboration POS/PLU	20/12/72		-	06/10/77	04/11/77		30/11/1978			01/04/1984
VALMONT	Modification POS/PLU	04/05/16						07/05/2017	13/06/2017		
VALMONT	Mise à Jour POS/PLU	-						04/05/2016			
VALMONT	Mise/compatibilité - Déclar. proje	07/10/15					20/09/16	08/11/2016	15/11/2016		
VALMONT	Modification Simplifiée POS/PLU	21/12/17						27/02/2018	03/03/2018		
VALMONT	Mise à Jour POS/PLU	-						09/08/2018			

La commune dispose d'un document d'urbanisme depuis 1978. Ce document a été mis à jour et modifié à plusieurs reprises. La dernière modification a été approuvée le 3 mars 2018. La dernière mise à jour date du 9 août 2018.



- Parcelle fléchée en zone UX3 -

Comme l'indique le plan de mars 2016, la parcelle est située en zone UX3. La zone UX est une zone réservée essentiellement aux activités économiques. Les règles urbanistiques sont celles qui sont



généralement appliquées dans ce type de zone. La zone UX comporte 4 secteurs UX1, UX2, UX3 et UX4. Le secteur UX3 est un secteur dans lequel des règles de hauteur spécifiques ont été fixées. Quoique non aménagé, le terrain est donc constructible, sous réserve de respecter la vocation économique de la zone.

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation a été réalisée par la méthode de comparaison, à partir d'une étude du marché foncier local, en recherchant des termes de comparaison récents, sur la commune. La méthode de comparaison directe, s'appuyant sur les prix unitaires, a été privilégiée.

8 - ÉTUDE DE MARCHÉ

La valeur vénale du terrain a été déterminée en recherchant des transactions récentes sur le marché foncier local. Seules les dernières ventes effectuées sur la zone UX de Valmont ont été retenues.

Localisation	Date de la transaction	Secteur	Parcelle	Zone	Superficie	Prix	Valeur à l'are	Observations
VALMONT Parc Industriel de Fürst	06/07/2021	29	55	UX	22,14 a	10 000,00 €	451,67 €/a	Terrain constructible non viabilisé
VALMONT ZA Actival Rue du Gal De Gaulle	30/03/2021	19	160	UX3	26,53 a	10 612,00 €	400,00 €/a	Terrain constructible non viabilisé
VALMONT ZA Actival Rue du Gal De Gaulle	30/03/2021	19	161	UX3	26,49 a	10 596,00 €	400,00 €/a	Terrain constructible non viabilisé
VALMONT ZA Actival Rue du Gal De Gaulle	29/11/2019	21	30	UX3 N	41,96 a	16 784,00 €	400,00 €/a	Terrain constructible non viabilisé
VALMONT ZA Actival Rue du Gal De Gaulle	06/06/2018	21	28	UX3 N	31,77 a	12 708,00 €	400,00 €/a	Terrain constructible non viabilisé

L'analyse des transactions portant sur des terrains situés en zone UX, à Valmont, montre un marché homogène. Les prix unitaires vont de 400 €/a à 452 €/a, conformément à la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Saint-Avoid-Synergie » du 12 septembre 2017, portant sur le prix des terrains sur les zones d'activités communautaires.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale du terrain doit donc se situer entre 400 €/a et 452 €/a. S'agissant d'une cession, la valeur minimale du terrain peut être estimée à 400 €/a. Sur cette base, la valeur minimale de l'emprise foncière cessible peut se calculer de cette manière :

Valorisation foncière	Contenance	x	Prix/are	=	Valeur
Section 19 parcelle 158	35,93 a	x	400,00 €/a	=	14 372,00 €
	35,93 a		montant arrondi à		14 400,00 €

Sur une base de 35 a 93 ca, la valeur minimale du terrain cessible s'établit ainsi à 14 372,00 €, montant arrondi à 14 400,00 €. Cette valeur est exprimée hors taxes et hors droits.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable 12 mois.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des informations communiquées par le consultant, et des éléments en possession du service à la date du présent avis. S'agissant d'une opération de cession, la communauté d'agglomération est libre de négocier au mieux de ses intérêts, au-dessus de la valeur indiquée. Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si les règles d'urbanisme applicables au terrain, ou les conditions du projet, étaient appelées à changer avant la cession.

12 - COMMUNICATION A DES TIERS ET SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs, conformément à la loi du 17 juillet 1978, sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles. Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel. En cas de communication publique, il appartient au destinataire de cet avis d'occulter les données concernées.

Pour le Directeur départemental des Finances
Publiques et par délégation,



Alain BASTIEN
Inspecteur des Finances Publiques



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- Conseillers élus : 79 • En exercice : 79.....
- Présents : 58
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- Absents représentés par leurs suppléants : 3
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Groslenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLANME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- Absents excusés : 2
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)
- Absents non excusés : 6
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frêmesstroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 14

OBJET : Réalisation d'une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine) sur le centre-ville de Morhange.

Rapporteur : M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie bénéficie actuellement d'une OPAH intercommunale et d'une OPAH-RU, depuis 2021, sur le Cœur de Ville de Saint-Avold, commune lauréate du programme « Action Cœur de Ville ».

Dans le cadre du dossier « Petites Villes de Demain », il est nécessaire de procéder à la réalisation d'une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine) sur le centre-ville de Morhange sur le périmètre réservé à cette action. Cette opération nécessite l'élaboration d'une Convention OPAH-RU avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) portant sur les thèmes suivants : la lutte contre la vacance et l'habitat dégradé y compris des mesures coercitives avec des perspectives de portage immobilier, la précarité énergétique, l'adaptation des logements au vieillissement et les copropriétés du centre-ville.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

1. Valider l'avant-projet de Convention d'OPAH-RU avec l'ANAH.
2. Lancer une consultation pour retenir un Cabinet d'Etudes qui sera chargé de mener l'OPAH-RU et à solliciter les subventions correspondantes sous la présidence de M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, Président de la Commission Programme Local de l'Habitat.
3. Habilitier le Président ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre en lui donnant tous pouvoirs à cet effet, étant précisé que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2023 et à reporter à l'exercice budgétaire suivant.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_14-DE

S²LO



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre-ville de Morhange

2023 -2028

Opération n°...

Convention n°... signée le :



La présente convention est établie :

Entre l'EPCI « Communauté d'Agglomération Saint- Avold Synergie « CASAS », maître d'ouvrage de l'opération programmée, représenté par [nom et fonction (maire, adjoint, président, vice-président)]

Entre la commune de Morhange, représentée par [nom et fonction (maire, adjoint, président, vice-président)]

L'État, représenté par M. le préfet du département de la Moselle, [nom],

et l'Agence nationale de l'habitat, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée par [nom], [fonction du signataire habilité : délégué local de l'Anah dans le département ou son adjoint], agissant dans le cadre des articles R. 321-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation et dénommée ci-après « Anah »

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH) / R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu le 8^{ème} Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de Moselle 2019-2024, adopté le 3 avril 2019,

Vu le Programme d'Action Départemental de l'Habitat de Moselle, adopté le 29 avril 2021

Vu la convention d'Opération de Revitalisation de territoire (ORT) prise en application de l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation adoptée par ..., le ...

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité maître d'ouvrage de l'opération, en date du ..., autorisant la signature de la présente convention,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de ..., en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du ...

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la Région en date du ...

Vu la mise à disposition du public du projet de convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) du ... au ... à ... en application de l'article L. 303-1 du code de la construction et de l'habitation (en OPAH uniquement)

Il a été exposé ce qui suit :

Table des matières

Préambule.....	4
Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application.....	6
Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux.....	6
1.1. Dénomination de l'opération.....	6
1.2. Périmètre et champs d'intervention.....	6
Chapitre II – Enjeux de l'opération.....	7
Article 2 – Enjeux.....	7
Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de l'opération.....	7
Article 3 – Volets d'action.....	8
3.1. Volet urbain.....	8
3.2. Volet foncier.....	10
3.3. Volet immobilier.....	11
3.4. Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.....	13
3.5. Volet copropriété en difficulté :.....	15
3.6. Volet rénovation énergétique et lutte contre la précarité énergétique.....	17
3.7. Volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat.....	18
3.8. Volet social.....	19
3.9. Volet patrimonial et environnemental.....	20
3.10. Volet économique et développement territorial.....	22
3.11. Autres volets spécifiques.....	22
Article 4 – Objectifs quantitatifs de réhabilitation.....	22
Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires.....	23
Article 5 – Financements des partenaires de l'opération.....	23
5.1. Financements de l'Anah.....	23
5.2. Financements de la CASAS.....	25
5.3. Financements de la ville de Morhange.....	26
5.4. Financements des autres partenaires (banque des territoires ?).....	27
Article 6 – Engagements complémentaires.....	28
Chapitre V – Pilotage, animation et évaluation.....	29
Article 7 – Conduite de l'opération.....	29
7.1. Pilotage de l'opération.....	29
7.1.1. Mission du maître d'ouvrage.....	29
7.1.2. Instances de pilotage.....	29
7.2. Suivi-animation de l'opération.....	30
7.2.1. Équipe de suivi-animation.....	30
7.2.2. Contenu des missions de suivi-animation.....	30
7.2.3. Modalités de coordination opérationnelle.....	31
7.3. Évaluation et suivi des actions engagées.....	31
7.3.1. Indicateurs de suivi des objectifs.....	31
7.3.2. Bilans et évaluation finale.....	31
Article 8 – Communication.....	32
Chapitre VII – Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation.....	33
Article 9 - Durée de la convention.....	33
Article 10 – Révision et/ou résiliation de la convention.....	33
Article 11 – Transmission de la convention.....	33
Annexes.....	35
Annexe 1. liste des parcelles concernées.....	36
Annexe 2. Récapitulatif des aides apportées (à titre indicatif à la date de conclusion de la convention).....	43
Annexe 3. Tableau de suivi des objectifs et indicateurs de la convention.....	47
Annexe 4. Tableau de suivi annuel OPAH-RU Morhange.....	50

Préambule

Située dans le Département de la Moselle, la CASAS s'étend sur un territoire de 348 km² composé de 41 communes. La CASAS occupe une place centrale au sein du département mosellan, elle est traversée par l'A4 (l'autoroute de l'Est) relie Paris à Strasbourg. Le territoire se distingue également par sa situation frontalière avec l'Allemagne.

Issue de la fusion entre la Communauté de Communes du Pays Naborien et la Communauté de Communes du Centre Mosellan en 2017, c'est un secteur à la fois rural pour sa partie sud et plus urbain dans la partie nord.

La ville de Morhange est la 4^{ème} ville la plus peuplée avec 3 426 habitants en 2018 (soit 7% de la population intercommunale).

Depuis 1982, la population de Morhange connaît une baisse régulière (- 25 % entre 1982 et 2013). On constate parallèlement une hausse du nombre de ménage et une baisse de leur taille : 35 % des ménages sont composés d'une seule personne. En 2018, les plus de 60 ans (séniors) représentent 29% de la population. La population des séniors a augmenté de 9% entre 2013 et 2018 et 5% pour les plus de 75 %.

Sachant que l'évolution du parc de logements et l'évolution de la population et de ses caractéristiques sont liées, il existe un enjeu important quant à la prise en compte des besoins d'amélioration de l'habitat tant sur la ville de Morhange que sur le territoire de la CASAS.

Morhange fait partie des 142 villes de la Région Grand-Est retenues par l'Etat au titre du programme Petites villes de Demain. Elle porte pour son centre-ville un projet de transformation élaboré en partenariat avec la CASAS pour revitaliser ce secteur et renforcer la centralité et l'attractivité de l'agglomération.

Dans ce cadre, une étude a été réalisée sur le centre-ville de Morhange afin d'analyser les caractéristiques de la population et de l'habitat privé sur le périmètre.

Selon les données sociodémographiques c'est :

- une population qui baisse depuis 1975 mais en légère reprise depuis 2013
- des ménages de petite taille, en moyenne 2,23 personnes par ménages en 2018 avec une typologie qui évolue vers des compositions plus petites : 35% de ménages composés d'une seule personne en 2018
- 29% de séniors (+ 60 ans) et en hausse (+9%) – Moselle (+10 %)
- Baisse de la population de moins de 30 ans (- 7%) (- 5%)
- Un taux de pauvreté important de 28% (15% en Moselle)
- Un revenu médian faible (17 250 € contre 21 650 € en Moselle)
- Une représentation plus importante des ouvriers (29%) et des employés. Une sous-représentation des cadres et professions intermédiaires. Un quart des ménages retraités et un taux de chômage élevé (23% contre 13% en Moselle).

Selon les données sur les logements :

- 1721 logements dont 85% de résidences principales.
- Un logement sur 2 avant 1971
- Une majorité de grands logements : 69% de 4 pièces et plus
- 47% de propriétaires (contre 60% en Moselle)
- Un taux de logements vacants important 14,5%, mais qui a tendance à baisser : -3% de logements vacants entre 2013 et 2018.
- D'après les fichiers Filocom 2017, la CASAS compterait en 2017, 909 logements privés potentiellement indignes soit 4,3% du parc. 24 % (soit 219) de ces logements indignes constitueraient un noyau dur. A Morhange, 82 logements privés potentiellement indignes soit 6,5% du parc.
- En matière d'habitat indigne ou non-décent, on dénombre 17 signalements sur Morhange (6 pour une indigence potentielle et 11 Domodécences)

- D'après le Registre d'Immatriculation des Copropriétés, 9 copropriétés sont enregistrées à Morhange dont 5 potentiellement fragiles. Il s'agit majoritairement de copropriétés petites à moyennes. Le territoire a bénéficié d'une OPAH Intercommunale sur l'ancien périmètre de la CCPN mise en place en 2014 pour une durée de 3 ans, puis reconduite pour deux années supplémentaires en 2017, puis élargie au nouveau périmètre en 2018, l'opération s'est terminée début 2019.

A titre de référence, via le CALM, depuis la fin de la dernière OPAH, c'est :

- 513 ménages conseillés et accompagnés dans leurs démarches
- Des permanences fréquentées : en moyenne 6 personnes conseillées par permanence (une centaine de personnes par an)
- 229 ménages modestes aidés : 128 pour des travaux d'économie d'énergie, 66 pour des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie, 5 pour la réalisation de travaux lourds dans le cadre de logements très dégradés et 30 pour la mise en place d'aides techniques.
- Près d'1,4 million d'euros de subventions (Anah, CASAS, AL, Caisses de retraites, CD57, ...) pour plus de 3,35 millions d'euros de travaux.
- 7 propriétaires bailleurs représentant 18 logements locatifs, dont 17 très dégradés. Tous conventionnés après travaux,
- Près de 325 000 € de subventions (Anah et CASAS) pour près de 925 000 € de travaux

Soit 247 logements réhabilités grâce à 1,7 millions d'euros de subventions générant 4,3 millions d'euros de travaux, le plus souvent pour les entreprises locales

Le territoire bénéficie actuellement d'une OPAH intercommunale et d'une OPAH – RU sur le cœur de ville de Saint-Avold depuis début 2021. Le territoire est couvert par d'un Espace France Rénov' porté par l'Adil situé à Morhange.

L'articulation entre l'Espace France Rénov' et l'OPAH RU sera essentiel sur les questions énergétiques avec un aiguillage des propriétaires selon le niveau de ressources (propriétaires modestes et très modestes relevant des OPAH)

La mise en place de l'OPAH-RU sur Morhange dans le contexte du projet Petites villes de Demain et suite à l'étude pré-opérationnelle (2021/2022) permettra d'agir sur l'habitat privé ancien via :

- Le volet incitatif :
 - Inciter et accompagner les propriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation de qualité dans le parc privé ancien
 - Développer et diversifier une offre locative privée de qualité
 - Inciter aux travaux d'économies d'énergie et améliorer la performance énergétique du parc
 - Améliorer le confort des logements et lutter contre l'habitat dégradé
 - Faciliter l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite
 - Apporter un accompagnement technique et financier aux propriétaires bailleurs, aux propriétaires occupants et aux copropriétés fragiles.
- Le volet coercitif :
 - Requalifier l'habitat dégradé et renouveler les typologies et les formes d'habitat en centre-ville
 - Mettre en place des outils adaptés
 - Résorber durablement de l'habitat dégradé à travers des opérations d'aménagement et créer de nouveaux logements en centre-ville.

À l'issue de ce constat il a été convenu ce qui suit :

Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application.

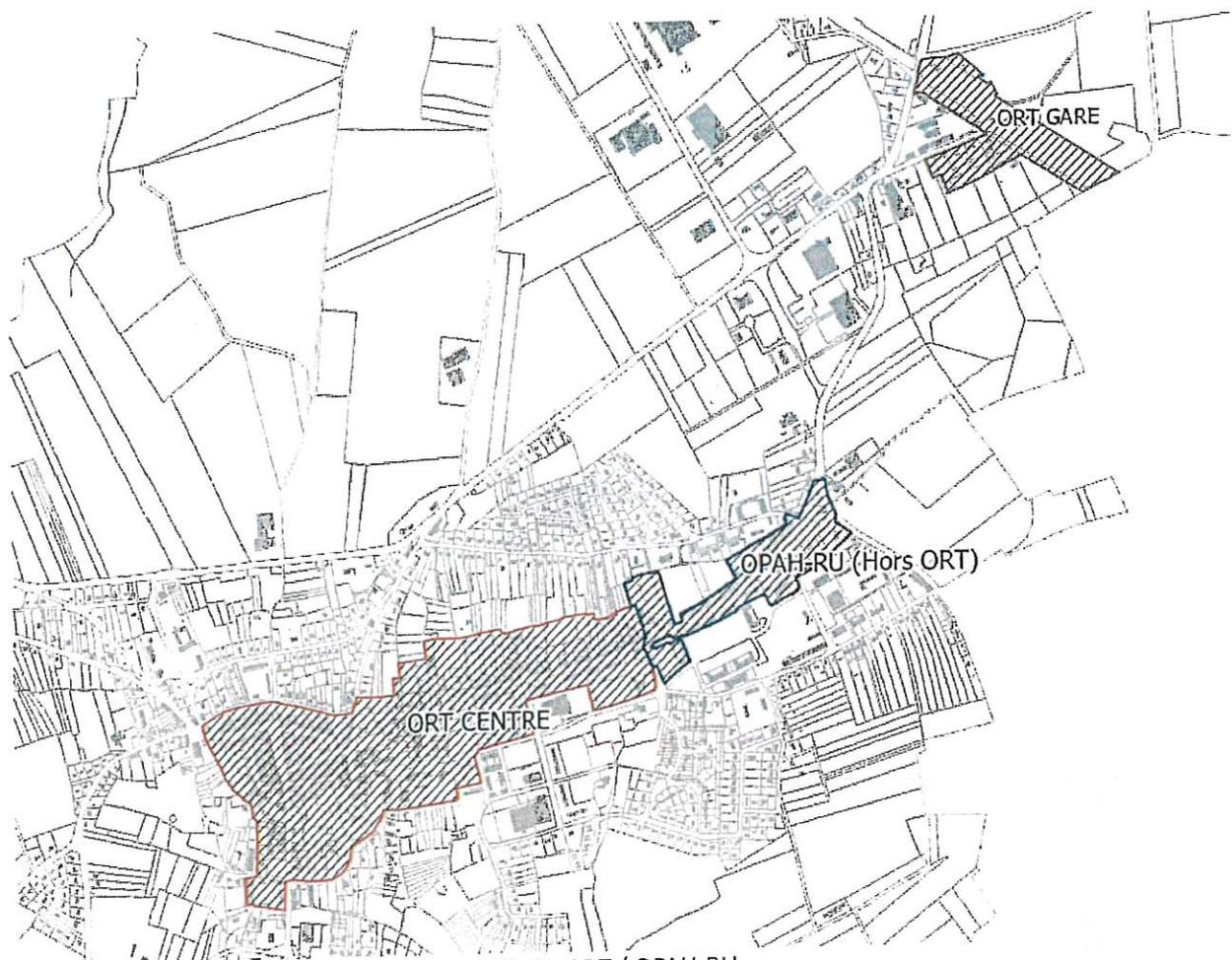
Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux

1.1. Dénomination de l'opération

La CASAS, la ville de Morhange, l'État et l'Anah décident de réaliser l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) du centre-ville de Morhange.

1.2. Périmètre et champs d'intervention

Le périmètre d'intervention de l'OPAH correspond au périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) défini sur le centre-ville de Morhange, avec une extension sur toute la rue Poincaré.



La liste des parcelles et adresses concernées par l'ORT et par l'OPAH-RU figure en annexes.

Il s'agit d'une OPAH –Renouveau Urbain (OPAH-RU)

Chapitre II – Enjeux de l'opération.

Article 2 – Enjeux

L'OPAH-RU participe au projet global de revitalisation du centre-ville de Morhange. S'inscrivant en tant que volet majeur du Programme Petites Villes de Demain, cette OPAH-RU vise à répondre aux principaux enjeux suivants :

- Requalifier l'habitat dégradé et renouveler les typologies et les formes d'habitat en centre-ville
- Réinvestir le patrimoine bâti vacant et dégradé : cet enjeu vise à remettre sur le marché des biens vacants et à éviter une dégradation du bâti en encourageant les projets de réhabilitation
- Lutter contre les situations de mal-logement et l'habitat indigne : il s'agit de veiller à la qualité résidentielle des habitants, de lutter contre les phénomènes d'insalubrité ou de non-décence
- Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique : lutter contre la précarité énergétique et valoriser le parc existant, il s'agit d'améliorer l'efficacité énergétique des logements en favorisant la rénovation des logements les plus anciens et les plus énergivores
- Accompagner et informer les ménages modestes dans leurs projets de travaux
- Accompagner le vieillissement de la population : il s'agit d'accompagner les personnes en perte d'autonomie en favorisant la réalisation de travaux permettant le maintien à domicile
- Accompagner les copropriétés fragiles ou en difficulté
- Favoriser l'attractivité du territoire grâce au renouvellement urbain, à la mise en valeur du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie

L'objectif de l'OPAH-RU est de promouvoir un niveau de qualité des logements améliorés, compétitifs par rapport à la construction neuve, ainsi qu'à favoriser une réutilisation durable du bâti ancien et réduire ainsi la vacance. Par ailleurs, elle assurera le maintien de la population et facilitera l'accueil de nouveaux ménages afin de promouvoir une véritable politique de mixité sociale.

Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de l'opération.

Découlant des enjeux précités, les principaux objectifs de l'opération sont les suivants :

- Inciter et accompagner les propriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation de qualité dans le parc privé ancien
- Développer et diversifier une offre locative privée de qualité
- Inciter aux travaux d'économies d'énergie et améliorer la performance énergétique du parc de logements
- Améliorer le confort des logements et lutter contre l'habitat dégradé
- Faciliter l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite
- Apporter un accompagnement technique et financier aux propriétaires bailleurs, aux propriétaires occupants et aux copropriétés fragiles
- Mettre en œuvre de mesures incitatives et coercitives pour répondre aux différents enjeux du territoire

Ces objectifs se déclinent en différents volets d'action.

Article 3 – Volets d'action

3.1. Volet urbain

3.1.1 Descriptif du dispositif

- Amorcer les réflexions dans le cadre du PLU sur le renouvellement du bâti pour éviter les dents creuses à venir

Constat :

- Un bâti ancien qui se dégrade et qui devient compliqué à réhabiliter
- Des démolitions / reconstructions « non encadrées » et qui dénaturent le tissu ancien et de la rue Poincaré

Enjeux :

- Amorcer les réflexions dans le cadre du PLU sur le renouvellement du bâti pour éviter les dents creuses à venir
- Assurer une continuité et une qualité du tissu ancien et de la rue Poincaré

Outils et méthode :

- Utilisation du PLU comme levier au renouvellement urbain ;
- Dans le cas concret de réhabilitation ou de démolition / reconstruction, identifier des partenaires / opérateurs (EPFGE pour le portage foncier et les études, et bailleur privé ou social pour sortir des immeubles du centre ancien de la vacance par exemple).

- Amorcer un travail d'OAP sur un îlot du centre ancien présentant diverses problématiques (Dégradation, vacance ...)

Qu'est-ce qu'une OAP ?

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) visent à exprimer de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement. Ce sont des pièces obligatoires du plan local d'urbanisme (PLU, PLUi).

De manière générale elles permettent de :

- Mettre en valeur l'environnement, notamment la gestion économe de l'espace (renouvellement urbain, densification, phasage de l'urbanisation...), les continuités écologiques, les paysages (y compris les entrées de villes) et le patrimoine... ;
- Faciliter la mise en valeur, la réhabilitation, la renaturation, la restructuration ou l'aménagement de quartiers ou secteurs, etc.

Ce sont des orientations et non des règles, qui peuvent prendre la forme de principes écrits, de schémas, de croquis, de plans en coupe ...

Constat :

- Des logements dans du bâti ancien dégradé mais avec une valeur patrimoniale certaine
- Des îlots parfois contraints (densité bâtie très élevée), peu d'extérieur, pas de place de stationnement, des masques solaires importants, etc ...

Enjeux :

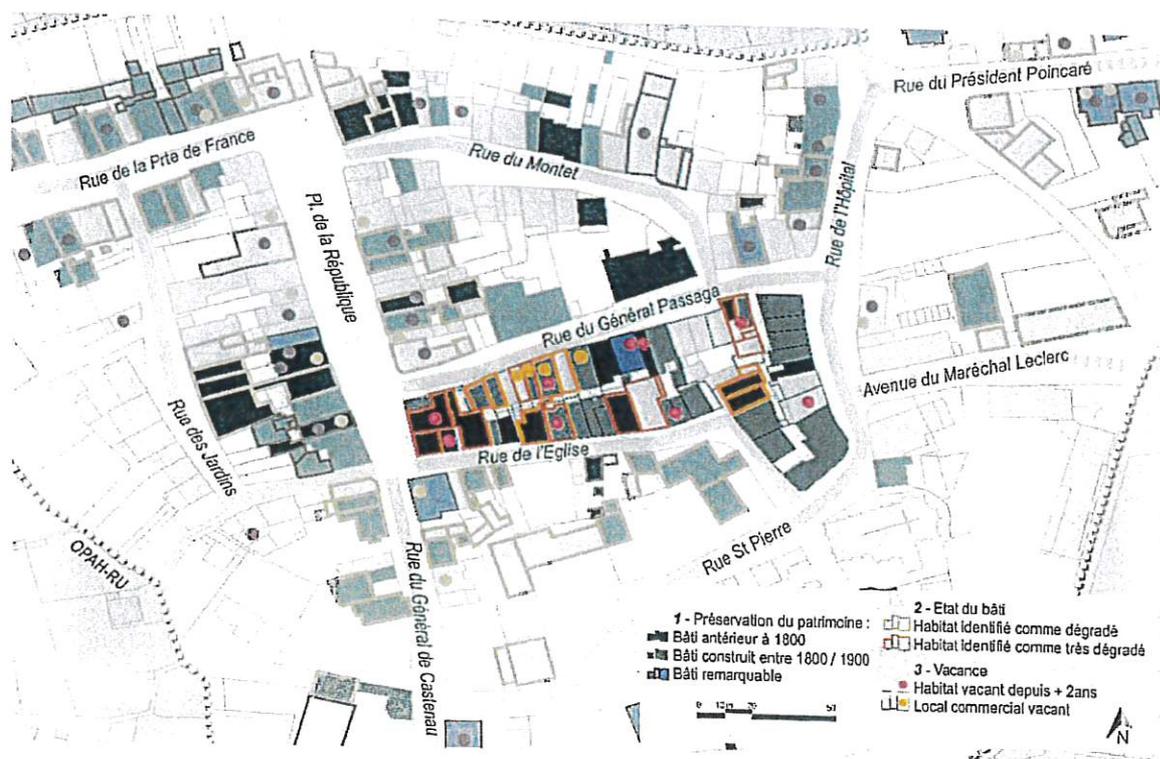
- Envisager l'évolution d'un îlot de centre ancien
- Améliorer l'habitabilité et de fait l'attractivité des logements du centre ancien.



3.1.2 Objectifs

- Amorcer les réflexions dans le cadre du PLU sur le renouvellement du bâti pour éviter les dents creuses à venir
 - Proposer des **pistes de réglementations** supplémentaires (ou des ajustements) pour encadrer les démolitions - constructions dans le tissu ancien et pérenniser la qualité de l'espace urbain et des constructions à court, moyen et long terme. Réflexion à intégrer/travailler dans le cadre du PLU en révision
 - Aider la collectivité à se projeter dans le cadre de l'évolution de l'emprise du garage rue du Montet
 - Identifier les leviers pour accélérer la mutation de cette emprise foncière et les acteurs impliqués et / ou partenariats à créer

- Amorcer un travail d'OAP sur un îlot du centre ancien présentant diverses problématiques (Dégradation, vacance ...)
 - Mise en place d'une OAP patrimoniale et paysagère sur un îlot du centre ancien dans le cadre de la révision du PLU.
 - Exemple de l'îlot entre la rue de l'Eglise et la rue du général de Passaga : compilation des données connues de l'îlot et ses contraintes pour améliorer la connaissance sur cette situation.



Ce volet propose des actions à mettre en place via le PLU par la collectivité parallèlement à l'OPAH-RU

Indicateurs et résultats de suivi : dans le cadre des réunions de révision du PLU.

3.2. Volet foncier

3.2.1 Descriptif du dispositif

➤ Faire la synthèse des emprises mutables et pistes de programmation

Constat :

- Des emprises foncières mutables (ou à venir) qui sont à proximité du centre ancien et qui constituent des emprises déjà desservies par les réseaux ;
- Un gisement foncier (bâti dégradé, espace vide, espace / bâti vacant ou en devenir) qui représente des signaux "négatifs" pour la vitalité et l'image de Morhange, mais également des opportunités.

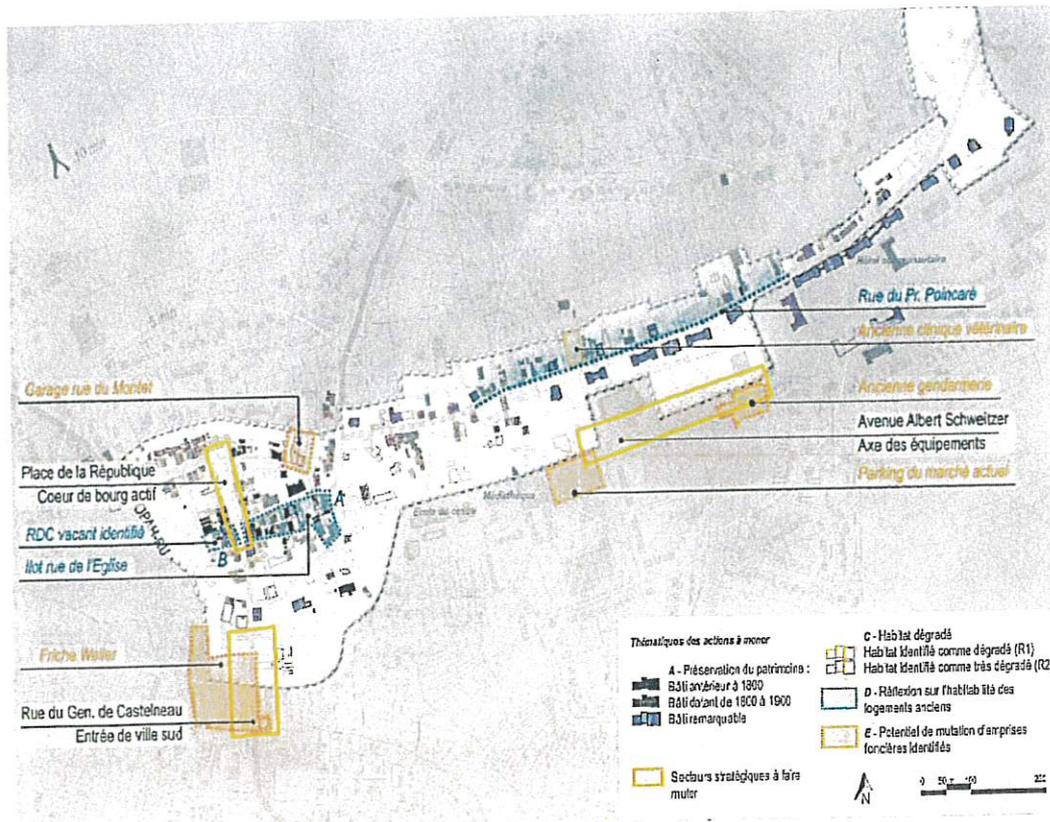
Enjeux :

- Faire la synthèse des emprises mutables et pistes de programmation connues et discutées dans le cadre du programme PVD ;
- Encourager le renouvellement de la ville sur elle-même pour limiter les tentations « d'étalement urbain ».

Outils et méthode :

- Cartographie de synthèse des emprises et des projets à venir à Morhange et pistes de programmations associées ;
- Priorisation en lien avec les enjeux urbains et d'image.

Cartographie et pistes programmations établies lors de la phase 2 de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU.



3.2.2 Objectifs

L'objectif principal de la collectivité est de suivre et accompagner parallèlement à l'OPAH-RU la mutation des emprises mutables repérées lors de l'étude pré-opérationnelle. Ces pistes sont à travailler par la collectivité avec des organismes de portage foncier, des opérateurs publics ou privés.

Indicateurs et résultats de suivi : mise à jour de l'avancement des projets annuellement

Détails, temporalités et pistes programmatiques

1. Garage rue du Montet

Usage original : garage automobile
 Surface : 1070 m²



Pistes d'évolutions : L'emprise rue du Montet se trouve dans un secteur dont il est important d'affirmer la qualité résidentielle. Dans l'optique de renouveler la ville sur elle-même il est intéressant d'avoir une stratégie qui conforte cette situation d'habitat qualitative et attractive, plutôt qu'un projet de petit artisanat / service, qui rayonnerait mieux s'il était rattaché à un pôle qui regroupe des activités similaires.



2. Friche Weiler

Usage original : locaux d'une entreprise d'industrie du bâtiment
 Surface : 0,9 ha
 Périmètre de réflexion : 1,3 ha

Pistes d'évolutions : Une programmation est déjà prévue pour cette emprise, cependant au vu de sa situation stratégique on peut rappeler quelques ambitions, opportunités qui pourrait s'y trouver : avoir un rapport à la rue qualitatif pour préserver l'entrée de ville sur la rue Castelneau, répondre au besoin de stationnement nécessaire au centre ancien proche, intégrer des cheminements piétons puisque l'on se trouve sur le trajet entre le centre ancien et les équipements sportifs, et de façon plus générale se saisir de ce projet à grande échelle comme d'une opportunité pour développer une ensemble cohérent avec une identité forte qui alimente l'image positive de la ville.



3. Ancienne clinique vétérinaire

Usage original : clinique vétérinaire
 Surface : 1350 m²

Pistes d'évolutions : - Réimplantation d'un commerce ou service ;
 - Démolition et programmation de logement neuf adressé sur l'impasse des Vignes (avec maintien du retrait sur la rue Poincaré pour préserver la végétation structurante, et attention portée à la visibilité des pignons directement en face de l'avenue Foch).



4. Ancienne gendarmerie

Usage original : gendarmerie
 Surface : 3070 m²

Pistes d'évolutions : - Implantation d'un équipement pour conforter l'avenue du Maréchal Leclerc en tant qu'axe des équipements (avec une attention à porter sur le traitement des limites pour éviter de se retrouver dans la même situation que la maison de santé juste au dessus, possibilité d'ouverture sur le parc côté sud-ouest...);
 - Démolition et reconstruction d'habitat individuel dense ou intermédiaire au contact du nouveau lotissement rue du chardonneret
 - Démolition et revégétalisation pour créer une extension au parc.



5. Parking du marché / rue du Mar. Joffre

Usage original : stationnement et place du marché
 Surface : 4670 m²

Pistes d'évolutions : La mutation de cette emprise est à considérer avec le préalable du déplacement du marché plus au contact du centre ancien pour participer à son animation, ou bien de la même façon sur la place Bérôt.
 - Stationnement à conforter à proximité des équipements, et de la rue Poincaré via l'avenue Foch, mais déimpermeabilisé et paysagé;
 - Implantation d'un équipement, selon les besoins et la programmation prévue pour les emprises voisines.

URBITAT+

3.3 Volet immobilier

3.3.1 Descriptif du dispositif

Un taux de vacance de 14,8% en 2018 (selon l'INSEE). En 2020, selon les fichiers LOVAC 283 logements privés seraient vacants dont 182 de plus de 2 ans.

➤ Mise en place de la THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants)

- Mise en place : En parallèle à l'OPAH-RU
- Acteurs : CASAS et/ou Ville de Morhange
- Type d'action : Inciter les propriétaires de biens vacants à remettre leur logement sur le marché ainsi que de dégager une ressource fiscale à réinvestir dans le processus de lutte contre la vacance. Les propriétaires de logement(s) à usage d'habitation vacant(s) depuis plus de 2 ans au 1er janvier de l'année d'imposition sont ciblés

➤ Mise en place de la prime vacance

- Mise en place : Dès le début de l'OPAH-RU
- Acteurs : Ville de Morhange
- Type d'action : Prime de 1 000 €/logement remis sur le marché dans le cadre d'un projet Anah

Un prix de vente relativement bas entre 968 €/m² (annonces immobilières) et 1 159 €/m² (meilleursagents.com) et prix du locatif = 7,1€/m² en adéquation avec un conventionnement des loyers.

➤ Encourager le conventionnement des loyers

- Mise en place : Dès le démarrage de l'OPAH RU
- Acteurs : Opérateur OPAH-RU (avec travaux) et Anah (sans travaux)
- Type d'action : encourager les propriétaires bailleurs à effectuer des travaux qualitatifs et à conventionner leur logement en communiquant sur le programme Loc'Avantages et les aides complémentaires (énergétique, sortie de vacance et/ou travaux lourds) dans le cadre de l'OPAH-RU. Informer sur la fiscalité pour les logements sociaux de fait non labellisés logements conventionnés

➤ Intermédiation locative

- Mise en place : en parallèle de l'OPAH-RU
- Acteurs : structures d'intermédiation locative
- Type d'action : L'intermédiation locative est un système qui permet, grâce à l'intervention d'un tiers social de sécuriser et de simplifier la relation entre le locataire et le bailleur. Plusieurs avantages pour le propriétaire : la garantie du paiement des loyers et des charges, la remise en état du logement en cas de dégradation, la gestion locative assurée par une association qui choisit le locataire et l'accompagne tout au long du bail, la possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux dans certains cas et sous certaines conditions.

➤ Amorcer la réflexion sur les transformations d'usages des RDC commerçants

Constat :

- Des rez-de-chaussée commerçants transformés en logements
- Des immeubles qui perdent leur qualité et unité de façade.
- Des projets qui se font sans autorisations

Enjeux :

- Encadrer la transformation d'usage des rez-de-chaussée commerçants vacants
- Interdire la suppression des vitrines dans certains secteurs pour garder l'animation des façades comme par exemple sur la place de la République (nouvel usage à adapter avec cette contrainte) ?

Outils et méthode :

- Identifier les différentes situations rencontrées à Morhange (immeubles avec accès unique, immeubles avec plusieurs accès aux différents étages...);
- Identifier les leviers et les modes opératoires pour encadrer ces transformations (en lien avec le CAUE, l'ABF et la ville);
- Expérimentation Anah concernant la transformation d'usage des locaux commerciaux vacants en RDC

3.3.2 Objectifs

Objectifs qualitatifs

- Réinvestir le patrimoine bâti vacant
- Inciter et accompagner les propriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation de qualité dans le parc privé ancien. Développer et diversifier une offre locative privée de qualité (mixité sociale)
- Inciter et accompagner les copropriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation de qualité dans le parc privé ancien. Développer et diversifier une offre locative privée de qualité (mixité sociale)

Pour assurer la qualité de l'évolution des rez-de-chaussée commerçants, on peut :

- Déterminer un périmètre dans lequel le maintien des vitrines est obligatoire, pour préserver la cohérence et la qualité du cadre bâti, mais aussi pour délimiter des « zones d'intensité » où se concentreront les commerces en cas de retour d'activités ;

- En conséquence, assouplir la réglementation du maintien des vitrines d'intensité ou de protection pour y permettre la création de logements, et renouveler la ville sur elle-même en évitant l'étalement urbain ;
- Assurer un contrôle sur les travaux effectués dans les secteurs d'intérêt patrimonial via le Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques (PDA) et le recueil obligatoire de l'avis favorable de l'ABF;
- Créer une charte prescriptive pour que la rénovation de ces vitrines ne nuise pas à la qualité du cadre bâti (réglementer les matériaux, la trame et les proportions des ouvertures, etc.).
- En parallèle, dans le cas de transformations d'usage en dehors des réglementations spécifiques, pour tout de même assurer à minima une qualité architecturale et une cohérence globale, il est nécessaire d'inscrire au règlement écrit du PLU les principes fondamentaux d'ordonnement auxquels les façades sont soumises (alignements, proportions, etc.).

Mise en œuvre : périmètre de maintien obligatoire, PDA, charte prescriptive et principes d'ordonnement des façades à intégrer au règlement du PLU.

Indicateurs et résultats de suivi :

- *Nombre et montant des primes vacance (tableau annuel) – voir annexe 3*
- *Mise en place effective de la taxe logement vacant*
- *Nombre propriétaires bailleurs informés – voir tableau PB annexe 3*
- *Nombre de logements conventionnés avant ou sans intermédiation locative (tableau annuel PB) – voir annexe 3*
- *Point annuel CAUE concernant le traitement des RDC commerçants et la mise en place d'une charte*

Mise en œuvre des financements Anah :

Financement de la transformation d'un local non affecté à un usage d'habitation en local à usage collectif par l'Anah :

- *Expérimentation jusqu'en décembre 2023*
- *Nécessité de délimiter un périmètre géographique limité d'intervention*
- *Aide supplémentaire d'une collectivité correspondant à au moins 10% du montant de travaux subventionnables plafonnée à 50 000 € HT (soit 5 000 € par local)*
- *Aide Anah : 25% dans la limite de 50 000 € HT + aide à la maîtrise d'œuvre*
- *Mettre en place le rachat du lot par la copropriété et la modification du règlement de copropriété.*

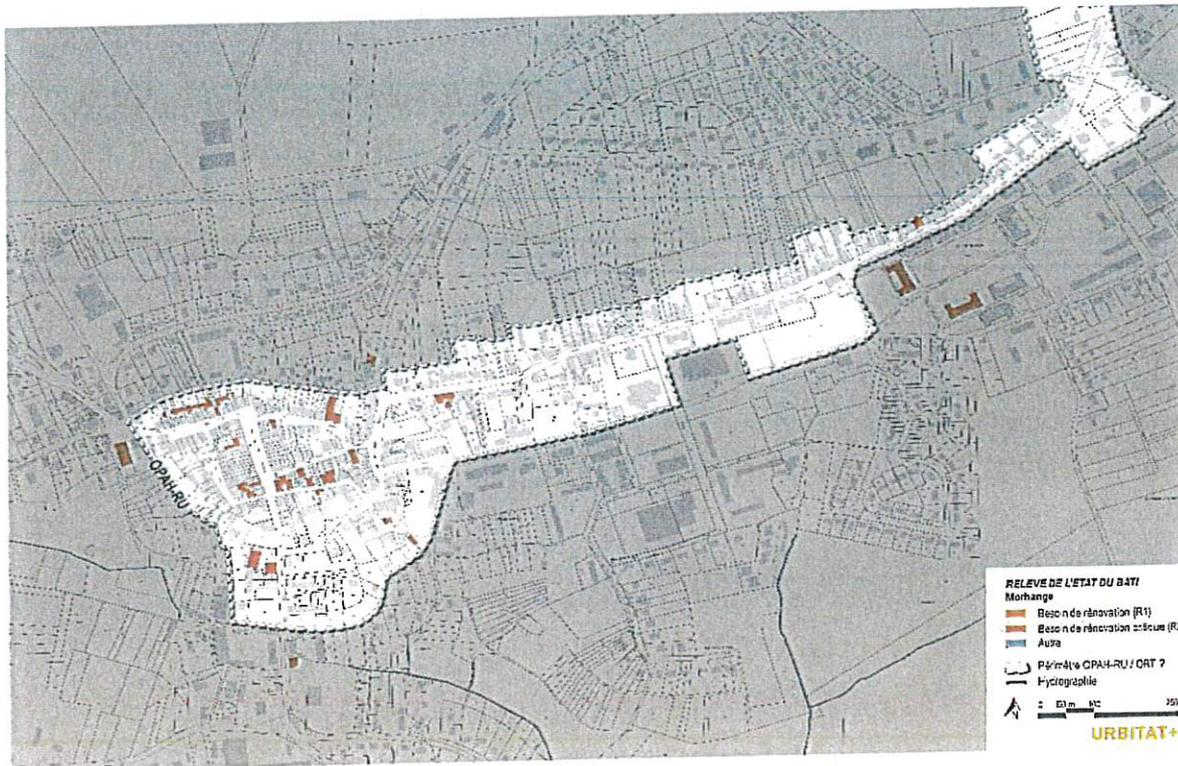
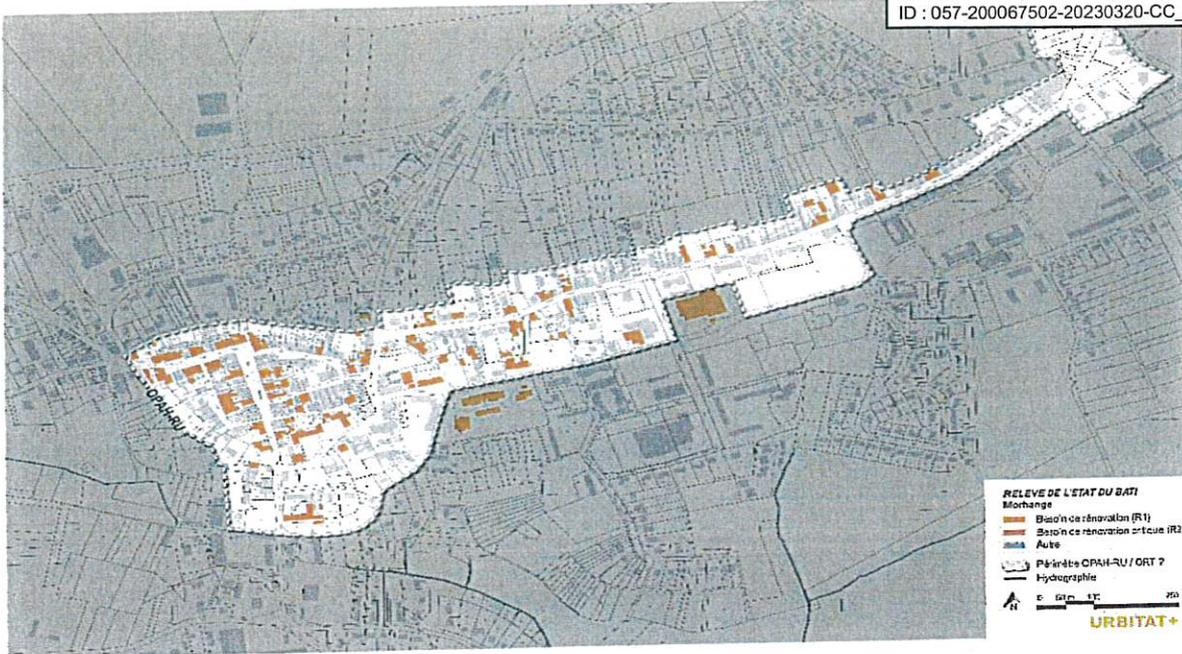
3.4. Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

3.4.1. Descriptif du dispositif

A Morhange, selon le PPPI, 82 logements privés sont potentiellement indignes (soit 6,5% du parc).

22 signalements de logements indécents ou indignes ont été signalés auprès du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne depuis 2016.

Des bâtiments présentant des désordres de type sanitaire ou structurel ont également été identifiés lors des phases terrains :



➤ Aides complémentaires pour les travaux lourds

- Mise en place : Dès le début de l'OPAH-RU
- Acteurs : CASAS
- Type d'action : abondement CASAS 10% (plafonné à 5.000 €) pour les PO LHI + abondement CASAS PB LTD de 10% HT du montant des travaux (plafonné à 5.000 €)

➤ Mise en place d'un permis de louer

- Mise en place : En parallèle de l'OPAH-RU
- Acteurs : CASAS et/ou ville de Morhange, après l'approbation du PLH de la CASAS
- Type d'action : déclaration (DML) ou autorisation préalable de mise en location (APML), avec ou sans visite des logements au moment de la mise (ou remise) en location afin de s'assurer de la décence. Règlement à coconstruire, contrôle à mettre en place en régie, ...

➤ Contrôle de décence, insalubrité et péril

- Mise en place : sur signalement
- Acteurs : Ville de Morhange (pour les arrêtés de péril notamment), PDLHIND (via l'opérateur) et CAF (via le CALM – SOLIHA Moselle)
- Type d'action : contrôle de décence, diagnostics partagés, ...

L'opérateur chargé du suivi animation de l'OPAH RU aura, en outre, la mission de réaliser un diagnostic des logements faisant l'objet d'un signalement auprès du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne. Ainsi, sur demande du guichet unique du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, l'opérateur se rendra dans les logements concernés pour renseigner le diagnostic partagé qui permettra une prise en charge multi-partenaire pour solutionner la situation.

Le suivi des situations d'habitat indigne et très dégradé sera essentiel. L'équipe de suivi animation sera en charge d'étudier les signalements (CAF et PDLHIND) et d'accompagner les propriétaires et la collectivité dans la résolution de ces problématiques.

Si les démarches incitatives proposées dans le cadre de l'opération s'avèrent insuffisantes, la mise en place de mesures coercitives pourra être étudiée (procédures administratives, suspension des loyers, astreintes, travaux d'office, ...).

3.4.2 Objectifs

- Repérer et contrôler la décence des logements, notamment en lien avec le PDLHIND
- Accompagner les propriétaires souhaitant effectuer des travaux pour une remise sur le marché de biens vacants
- Lutter contre l'habitat dégradé

Coûts moyens nationaux 2022	Propriétaires occupants « habitat indigne ou très dégradés »			Propriétaires bailleurs « habitat indigne ou très dégradés »		
		22.300 € de subvention moyenne	10% sur un plafond de travaux subventionnables de 50.000€		19.298 € de subvention moyenne	10% sur un plafond de travaux subventionnables de 50.000€
Objectifs	Nombre	Enveloppe Anah	Enveloppe CASAS	Nombre	Enveloppe Anah	Enveloppe CASAS
Année 1	1	22.300 €	5.000 €	4	77.192 €	20.000 €
Année 2	1	22.300 €	5.000 €	4	77.192 €	20.000 €
Année 3	1	22.300 €	5.000 €	4	77.192 €	20.000 €
Année 4	1	22.300 €	5.000 €	4	77.192 €	20.000 €
Année 5	1	22.300 €	5.000 €	4	77.192 €	20.000 €
Total	5	111.500 €	25.000 €	20	385.960 €	100.000 €

Indicateurs et résultats de suivi : voir tableau annexe 3

Si le gain énergétique est suffisant et les conditions requises remplies, les propriétaires occupants et bailleurs bénéficient en plus d'une prime rénovation énergétique (voir volet rénovation énergétique)

3.5. Volet copropriété en difficulté :

3.5.1. Descriptif du dispositif

- Peu de copropriétés enregistrées : 9 copropriétés enregistrées (RIC 2021) dont 5 potentiellement fragiles ou en difficulté.
- Une enquête auprès du syndic (2 réponses) et une fiche-immeuble a été réalisé pour chacune des 5 copropriétés.

Nom et Adresse de référence	Montant et taux d'impayés	Nombre de lots	Nombre de logements	Syndic
BROUANT- 1 impasse Castelnau	0 €	48	20	FONGIA
LOGECO - 2/4 impasse Castelnau	888 € - (3%)	49	16	BENEDIC
L'HOPITAL - 5 rue de l'Hôpital	620 € - (3%)	19	8	NEXITY
50 rue Poincaré	1 055 € - (23%)	8	6	QUADRAL

➤ Prise en charge de diagnostics pour les copropriétés potentiellement en difficulté

- Mise en place : Dès le début de l'OPAH-RU
- Acteurs : Morhange
- Type d'action : à intégrer dans la partie fixe du suivi animation
- A titre indicatif, un diagnostic multicritère coûte entre 3 000 € et 6 000 € dans une copropriété ayant été identifiée comme nécessitant potentiellement d'un diagnostic approfondi (50 rue Poincaré). Ce dernier pourra être intégré à la part variable.

La copropriété citée sera intégrée au volet « copropriété en difficulté » dans le cas où un diagnostic multicritère est réalisé et qu'il démontrerait la nécessité de l'intégrer à ce volet. Alors, la copropriété pourra être intégrée ultérieurement dans ce volet après validation en comité technique et avec un plan d'actions et de travaux défini.

➤ Abondement aux aides au syndicat des copropriétaires

- Mise en place : à partir de l'année 4
- Acteurs : CASAS
- Type d'action : 500 € par logement (en complément d'un dossier Anah syndicat des copropriétaires), compte-tenu des copropriétés observées l'objectif maximum est de 20 logements (Copropriété Brouant) pour l'année 4 et 30 logements (Copropriétés Logeco, L'Hôpital et Poincaré) pour l'année 5.

3.5.2. Objectifs

- Inciter et accompagner les copropriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation de qualité, notamment énergétique.
- Approfondir le diagnostic sur la copropriété potentiellement en difficulté

Copropriété " travaux "			
Montant		500 € par logement dans la limite de 50 logements (versé au syndicat de propriétaires)	
Objectifs	Nombre	Enveloppe CASAS	Enveloppe Morhange
Année 1	0	€	€
Année 2	0	€	€
Année 3	0	€	€
Année 4	20	10.000 €	€
Année 5	30	15.000 €	€
Total		25.000 €	€

Indicateurs et résultats de suivi : voir tableau annexe 3

La rénovation énergétique des copropriétés au travers de l'aide MaPrimeRenov' Copropriété est traitée dans l'article 3.6.

3.6. Volet rénovation énergétique et lutte contre la précarité énergétique

3.6.1 Descriptif du dispositif

L'amélioration du confort thermique et de l'efficacité énergétique du bâti est un enjeu important qui vise à valoriser le parc ancien et à soulager les propriétaires les plus modestes.

- 55% des logements ont été construits avant 1970 : **1 logement sur 2 serait potentiellement d'une basse qualité thermique** (Insee 2018)
- **405 ménages seraient en précarité énergétiques** (soit 28%), selon Géodip 2021)
- **275 ménages seraient potentiellement éligibles aux aides Anah (MaPrimeRénov')** pour les plus modestes (uniquement sur la base des plafonds de ressources)

Il faut noter que ce type de travaux comporte des contraintes non négligeables (gain énergétique minimum et donc souvent intervention nécessaire sur la façade). *Sur les 3 dernières années, 21 dossiers PO HMS soit 7 par an sur Morhange*

Afin de favoriser les travaux qui s'inscrivent dans une logique d'économie d'énergie et de développement durable, la CASAS et la ville de Morhange proposeront une aide supplémentaire aux propriétaires modestes, sous la forme d'un abondement de 1 000 € pour les propriétaires occupants et 1 000 € par logement pour les logements locatifs.

➤ Aide complémentaire aux propriétaires effectuant des travaux énergétiques (en complément d'un dossier MaPrimeRénov'Sérénité)

- Mise en place : Dès le début de l'OPAH-RU
- Acteurs : CASAS et ville de Morhange (via l'opérateur)
- Type d'accompagnement : abondement de 1 000 € CASAS + 1 000 € de la ville de Morhange pour les propriétaires occupants modestes et les propriétaires bailleurs réhabilitant des logements énergivores
- Prime « rénovation énergétique » dans le cadre d'un dossier LHI/LTD : 500 € Morhange + 500 € CASAS

Les subventions Anah, collectivité et villes pourront être cumulées aux aides Action logement et autres aides individuelles lorsque cela le permet.

En cas de besoin, les propriétaires occupants modestes seront également accompagnés par l'opérateur (en complément de l'accompagnement par l'Espace France Rénov') dans le choix du programme le plus favorable et dans la valorisation des CEE.

➤ Prise en charge de l'AMO dans le cadre d'un programme de rénovation énergétique Anah (MPR Copro par exemple)

- Mise en place : Dès le début de l'OPAH-RU
- Acteurs : CASAS
- Type d'action : à intégrer dans la part fixe du suivi animation
- Pour information, une mission d'AMO coûte environ 300 € par lot d'habitation. 4 copropriétés ont été identifiées comme pouvant potentiellement faire l'objet d'une AMO pour un maximum de 50 lots (10 par an en moyenne). Cette participation pourrait être mobilisée via la part fixe afin de faciliter les décisions en AG et la prise en charge de l'accompagnement.

3.6.2 Objectifs

- Amélioration du confort thermique et de l'efficacité du bâti tout en conservant le patrimoine
- Valorisation du parc ancien et baisse de l'impact financier des factures énergétiques chez les propriétaires modestes

Coûts moyens nationaux 2022	Propriétaires occupants » rénovation énergétique »				Propriétaires bailleurs » rénovation énergétique »			
		12.323 € de subvention moyenne	1.000 € par logement	1.000 € par logement		12.323 € de subvention moyenne	1.000 € par logement	1.000 € par logement
Objectifs	Nombre	Enveloppe Anah	Enveloppe CASAS	Enveloppe Morhange	Nombre	Enveloppe Anah	Enveloppe CASAS	Enveloppe Morhange
Année 1	10	123.230 €	10.000 €	10.000 €	4	77.192 €	4.000 €	4.000 €
Année 2	10	123.230 €	10.000 €	10.000 €	4	77.192 €	4.000 €	4.000 €
Année 3	10	123.230 €	10.000 €	10.000 €	4	77.192 €	4.000 €	4.000 €
Année 4	10	123.230 €	10.000 €	10.000 €	4	77.192 €	4.000 €	4.000 €
Année 5	10	123.230 €	10.000 €	10.000 €	4	77.192 €	4.000 €	4.000 €
Total	50	616.150 €	50.000 €	50.000 €	20	385.960 €	20.000 €	20.000 €

Objectifs	Nombre	Prime « rénovation énergétique » dans le cadre d'un dossier LHI/LTD Propriétaires occupants		Nombre	Prime « rénovation énergétique » dans le cadre d'un dossier LHI/LTD Propriétaires bailleurs	
		500 €/logement	500 €/logement		500 €/logement	500 €/logement
		Enveloppe CASAS	Enveloppe Morhange		Enveloppe CASAS	Enveloppe Morhange
Année 1	1	500 €	500 €	4	2.000 €	2.000 €
Année 2	1	500 €	500 €	4	2.000 €	2.000 €
Année 3	1	500 €	500 €	4	2.000 €	2.000 €
Année 4	1	500 €	500 €	4	2.000 €	2.000 €
Année 5	1	500 €	500 €	4	2.000 €	2.000 €
Total	5	2.500 €	2.500 €	20	10.000 €	10.000 €

Indicateurs et résultats de suivi : voir tableau annexe 3

3.7. Volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat

3.7.1 Descriptif du dispositif

- 29% de seniors (plus de 60 ans) et 35% de jeunes (moins de 30 ans) : c'est une population légèrement plus âgée que la moyenne départementale (26%). Entre 2013 et 2018, la population des seniors a augmenté de 9 % (contre 10 % en Moselle et 12% en CASAS).
- Les personnes âgées de plus de 75 ans représentent 10,4 % de la population de Morhange (+5% entre 2013 et 2018)

Sur les 3 dernières années, 9 dossiers PO Autonomie soit 3 par an sur Morhange

Outils et proposition d'actions d'accompagnement complémentaires

➤ Abondement de la CASAS aux propriétaires souhaitant effectuer des travaux

- Mise en place : Dès le début de l'OPAH-RU
- Acteurs : CASAS
- Type d'accompagnement : abondement de 10% de la CASAS plafonné à 2.000 € par logement.

Les subventions Anah et de la collectivité seront, si possible, cumulées aux aides des caisses de retraites et aides complémentaires.

3.7.2 Objectifs

Faciliter l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite, favoriser le maintien à domicile des seniors en perte d'autonomie et au vieillissement

Propriétaires occupants "autonomie"				
Cout moyen nationaux 2022		3.266 € de subvention moyenne	10% de la dépense subventionnable dans la limite de 2.000 € / logement	
Objectifs	Nombre	Enveloppe Anah	Enveloppe CASAS	Enveloppe Morhange
Année 1	5	16.330 €	10.000 €	/
Année 2	5	16.330 €	10.000 €	/
Année 3	5	16.330 €	10.000 €	/
Année 4	5	16.330 €	10.000 €	/
Année 5	5	16.330 €	10.000 €	/
Total	25	81.650 €	50.000 €	/

Indicateurs et résultats de suivi : voir tableau annexe 3

3.8 Volet social

3.8.1 Descriptif du dispositif

Selon l'Insee, en 2018, Morhange a un taux de pauvreté de 28 %, c'est plus élevé que la CASAS (16,4 %) et la Moselle (15,3 %).

En 2018, la médiane du revenu disponible par unité de consommation sur Morhange est de 17 250 € : c'est inférieur de 15% au revenu médian de la CASAS (20 370 €) et de 20% à celui de la Moselle (21 650 €).

Seulement 32% des ménages de Morhange sont imposés (contre 44% en Moselle). Sur la CASAS en 2020, 9 752 habitants (9 007 en 2017) appartiendraient à un foyer à bas revenus couvert par la CAF (dont 1 471 bénéficient du RSA contre 1 419 en 2017). A Morhange, 10% des revenus disponibles sont des prestations sociales (contre 7% en moyenne à la CASAS)

En 2018, la répartition des catégories socio-professionnelles montre :

- une plus forte représentation des ouvriers (29%) et des employés (18%) à Morhange,
- une sous-représentation des cadres (3 %) et professions intermédiaires (7 %) par rapport aux moyennes départementales.

Les retraités représentent plus du quart des ménages (30 %)

C'est un territoire qui connaît un taux de chômage élevé : 23 % (15% pour la CASAS et 13 % pour la Moselle). En 2020/2021, le FSL représente 113 dossiers pour 24 277 € dont plus de la moitié concernant des impayés d'énergie. En moyenne, une trentaine de dossiers FSL concernant les dépenses énergétiques est effectué chaque année à Morhange.

Le volet social est sous-jacent dans les différents volets de la convention OPAH énergétique avec le subventionnement des propriétaires occupants modestes, dans la lutte contre l'habitat indigne et le conventionnement des loyers.

De plus la mise en place d'une OPAH-RU permettra une augmentation de l'activité économique (notamment dans le domaine du BTP).

3.8.2 Objectifs

L'objectif est le maintien de la mixité sociale du centre-ville et l'accompagnement des ménages les plus fragiles. Les mesures d'accompagnement sociale s'effectuent :

- dans le cadre classique (CCAS, Département, bailleurs sociaux,...)
- à travers les actions d'OPAH-RU d'autres volets (voir volet énergétique, habitat indigne et foncier)

Indicateurs et résultats de suivi :

- Suivi annuel du nombre de demandes FSL annuel
- voir tableau annexe 3 pour les autres volets

3.9. Volet patrimonial et environnemental

3.9.1 Descriptif du dispositif

- Définir des situations d'exclusion des interventions en ITE (isolation thermique par l'extérieur)

Constat :

- Un bâti ancien dégradé et en situation de précarité énergétique mais avec une forte valeur patrimoniale ;
- La place de la République et la rue Poincaré qui perdraient en qualité patrimoniale si des projets d'ITE y florissaient.

Enjeux :

- Préserver l'identité architecturale et patrimoniale du centre ancien et de la rue Poincaré (bâti et espace urbain)
- Freiner la dégradation du bâti ancien
- Articuler les contraintes patrimoniales et urbaines avec les contraintes de logements "passoires thermiques" traitées dans le cadre du volet OPAH de l'OPAH-RU.

Outils et méthode :

- Identification des secteurs et / ou de typologies bâties dans le cadre du PLU pour lesquels exclure les interventions de type ITE (partenaires : CAUE dans le cadre de PVD et appui de l'ABF)
- Action en lien avec l'inventaire des façades remarquables (partenaires : CAUE dans le cadre de PVD et appui de l'ABF) ;

Ces outils seront traduits et mis en place par le bureau d'études en charge du PLU.

- Orienter les particuliers vers des choix de travaux qui concilient efficacité énergétique et intérêts architecturaux et urbains

Constat :

- Des réhabilitations qui se font au détriment des qualités architecturales du bâti par méconnaissance / désintérêt de celles-ci par les particuliers.
-

Enjeux :

- **Orienter les particuliers vers des choix de travaux qui concilient efficacité énergétique et intérêt architectural et urbain**
- Articuler l'Esplanade France Rénov' et l'OPAH RU sur les questions énergétiques avec un aiguillage des propriétaires selon le niveau de ressources (propriétaires modestes et très modestes relevant des OPAH)
- Mise en place d'une subvention aux ravalements de façades dans un secteur défini
 - Mise en place : Dès le début de l'OPAH-RU
 - Acteurs : ville de Morhange
 - Type d'accompagnement : 20% de 10 000 € de travaux HT (soit 2 000 € par logement au maximum)
 - Règlement à co-construire (périmètre, charte de couleur, isolation, revenus, ...)

3.9.2 Objectifs

- Définir des situations d'exclusion des interventions en ITE (isolation thermique par l'extérieur)
 - L'inventaire des façades remarquables (partenaires : CAUE dans le cadre de PVD avec l'appui de l'ABF) ;
 - Le Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques, à déterminer avec l'ABF ;
 - En complément, réalisation d'un nuancier par le CAUE, pour maintenir la cohérence des façades entre elles, et respecter / s'intégrer au contexte patrimonial.
 - Orienter les particuliers vers des choix de travaux qui concilient efficacité énergétique et intérêts architecturaux et urbains
 - **Fiches pédagogiques** à destination des particuliers / habitants à distribuer notamment dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH-RU, qui permettront d'identifier les typologies bâties que l'on veut / souhaite préserver et valoriser ;
 - **Définition du contenu** des fiches, en lien avec le CAUE, l'ABF et l'opérateur ;
 - Mise en place d'une subvention aux ravalements de façades dans un secteur défini
 - 10 façades par an soit 20 000 € au maximum (10% de 20 000 € max soit 2 000 €)
 - Co-construction et validation du règlement des subventions (validation du secteur et des modalités)
- Lors de la rédaction du règlement d'attribution, l'intérêt ou non d'articuler le dispositif avec l'expérimentation Anah sur la rénovation de façades pourra être étudié. Le cas échéant, les visites devraient être réalisées par le CAUE afin de justifier l'impossibilité de réaliser de l'isolation thermique par l'extérieur.*
- Aide expérimentale jusqu'à fin 2023
 - Sur un périmètre délimité et un montant défini dans la convention ou par avenant.
 - En complément de l'aide de la collectivité (min 10% HT des travaux dans un plafond de 5 000 €)
 - Pour les logements ne nécessitant pas travaux importants (hors isolation hors insalubrité)
 - Jusqu'à 25% de 5 000 € HT soit 1 250 €.
 - Pour les propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés
 - Avenant à la convention le cas échéant

Indicateurs et résultats de suivi :

- Suivi du nombre de personnes renseignées en permanences
- Réalisation des fiches pédagogiques
- Suivi des éventuelles réunions/salons effectués sur le territoire dans le cadre des rénovations énergétiques
- Commission de suivi des subventions ravalements de façades (en fonction du règlement)

3.10. Volet économique et développement territorial

3.10.1 Descriptif du dispositif

Des actions de sensibilisation ou de formation vis-à-vis des artisans et entreprises directement intéressées par les travaux prévus peuvent enrichir le dispositif. Des réunions d'information pourront être réalisées avec les entreprises locales adhérentes FFB ou CAPEB sur les thématiques prioritaires (énergie, handicap, perte d'autonomie, ...)

3.10.2 Objectifs

Une réunion d'information dédiée au lancement de l'OPAH RU permettra de mobiliser les acteurs locaux en présentiel ou en distanciel avec un retour de participation et de satisfaction des participants.

3.11. Autres volets spécifiques

3.11.1 Descriptif du dispositif

Sans objet

3.11.2 Objectifs

Sans objet

Article 4 – Objectifs quantitatifs de réhabilitation

4.1 Objectifs quantitatifs globaux de la convention

Les objectifs globaux sont évalués à **170** logements minimum, répartis comme suit :

- 80 logements occupés par leur propriétaire
- 40 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés
- 50 logements inclus dans 4 copropriétés initiant potentiellement des travaux de rénovation énergétique

4.2 Objectifs quantitatifs portant sur les logements subventionnés par l'Anah

Les objectifs globaux sont évalués à **170** logements minimum, répartis comme suit :

- 80 logements occupés par leur propriétaire
- 50 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés
- 50 logements inclus dans 4 copropriétés initiant potentiellement des travaux de rénovation énergétique

Objectifs de réalisation de la conver

NB : ce tableau ne comporte pas de double compte, à l'exception de la ligne « total des logements bénéficiant de l'aide MPR Sérénité » et « répartition des logements PB par niveaux de loyers conventionnés »

	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Nombre de logements PO*	16	16	16	16	16	80
Dont LHI et TD*	1	1	1	1	1	5
Dont MaPrimeRénov' Sérénité*	10	10	10	10	10	50
Dont autonomie*	5	5	5	5	5	25
Nombre de logements PB*	8	8	8	8	8	40
Nombre de logements financés au titre de la VIR (le cas échéant)	0	0	0	0	0	0
Nombre de logements financés au titre du DIIF (le cas échéant)	0	0	0	0	0	0
Nombre de logements MaPrimeRenov' Copropriété*	0	0	0	20	30	50
dont autres Copropriétés	0	0	0	20	24	44
dont copropriétés fragiles	0	0	0	0	6	6
Nombre de logements en copropriétés en difficulté (le cas échéant)	0	0	0	0	0	0
Répartition des logements PB par niveaux de loyers conventionnés Loc'Avantages						
Dont loyer intermédiaire Loc'1	8	8	8	8	8	40
Dont loyer conventionné social Loc'2						
Dont loyer conventionné très social Loc'3						

Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires.

Article 5 – Financements des partenaires de l'opération

5.1. Financements de l'Anah

5.1.1. Règles d'application

Les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent de la réglementation de l'Anah, c'est à dire du code de la construction et de l'habitation, du règlement général de l'agence, des délibérations du conseil d'administration, des instructions du directeur général, des dispositions inscrites dans le(s) programme(s) d'actions et, le cas échéant, des conventions de gestion passées entre l'Anah et le délégataire de compétence. Les conditions relatives aux aides de l'Anah et les taux maximaux de subvention sont susceptibles de modifications, en fonction des évolutions de la réglementation de l'Anah.

Ingénierie :

L'Anah participera au financement de la mission de suivi-animation de l'OPAH par une subvention calculée sur la base d'une part fixe à laquelle s'ajoutera une part variable liée aux objectifs et résultats annuels de l'opération, et définie selon la réglementation en vigueur à la date de dépôt du dossier de demande d'aide à l'ingénierie des programmes.

L'Anah s'engage à subventionner le maître d'ouvrage :

- Au titre de la part fixe, à hauteur de 50 % du coût total hors taxes de l'intervention de suivi-animation,
- Au titre des prestations d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), liées aux prestations d'appui renforcé (subvention/logement agréé) en faveur des propriétaires occupants et bailleurs, soit :
 - 25 primes à l'accompagnement pour un logement concerné par des travaux lourds sur logement indigne ou très dégradé (5 PO et 20 PB),
 - 70 primes à l'accompagnement pour un logement concerné par des travaux d'amélioration énergétique ouvrant droit à la prime Habiter Mieux (50 PO et 20 PB),
 - 25 primes à l'accompagnement pour des travaux d'autonomie (25 PO).

Synthèse part variable	Nombre sur 5 ans	Valeur 2022	Total 5 ans
Accompagnement logement indigne / très dégradé	25	840 €	21 000 €
Accompagnement amélioration énergétique MPRS	70	600 €	42 000 €
Accompagnement autonomie	25	300 €	7 500 €
Total	120	/	70 500 €

Détails du financement (par type) :

	Nombre dossiers ou logements	Coût moyens nationaux	Enveloppes annuelles Prévisionnelles
PO Energie	50	13 387 €	669 350 €
Autonomie	25	3 335 €	83 375 €
PO Travaux lourds	5	22 300 €	111 500 €
PB LTD	20	19 060 €	381 200 €
PB Energie	20	13 387 €	267 740 €
MPR socle	44	3 467 €	152 548 €
MPR Copros fragiles	6	6 448 €	38 688 €
TOTAL	170		1 704 401 €

Les travaux concernant les copropriétés (MPR socle et copros fragiles) sont uniquement en année 4 et 5. 20 logements en année 4 (20 logements MPR socle) et 30 logements en année 5 (24 logements MPR socle et 6 MPR copro fragiles).

5.1.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de €, selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
AE prévisionnelles	Montant en €					
dont aides aux travaux	302 633 €	302 633 €	302 633 €	371 973 €	424 529 €	1 704 401 €
dont aides à l'ingénierie : - Part fixe - Part variable	A compléter après AO					

5.2. Financements de la CASAS

5.2.1. Règles d'application

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE S'ENGAGE A :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage de la convention,
- Piloter l'équipe d'ingénierie opérationnelle mise en place pour suivre l'OPAH,
- Financer son coût de fonctionnement pour cette opération (ingénierie),
- Financer les abondements aux subventions Anah (tableau ci-dessous)

Financement par type :

Type de travaux	Nombre de dossiers	Type	Coût	Montant
Energie PO/PB	70 (20 PB+50 PO)	Abondement par logement	1.000 €	70.000 €
Autonomie PO	25	Abondement par logement	2.000 €	50.000 €
LHI/LD PO/PB	25 (20 PB+5 PO)	Abondement par logement	5.000 €	125.000 €
Prime Energie	25 (20 PB+5 PO)	Prime/logement PO/PB (dans le cadre de dossier LTD/LHI)	500 €	12.500 €
Copro	50	Travaux énergétiques (versé au syndicat de copropriété)	500 €	25.000 €

Le financement pour les copropriétés sera mobilisé uniquement année 4 et 5. 20 logements en année 4 et 30 logements en année 5.

5.2.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la collectivité maître d'ouvrage pour l'opération sont de €, selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
AE prévisionnelles	Montant €	282.500 €				
Dont ingénierie (fixe et variable) *	A compléter après AO					
Dont travaux énergie	16.500 €	16.500 €	16.500 €	16.500 €	16.500 €	82.500 €
Dont travaux autonomie	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €	50.000 €
Dont travaux lourds	25.000 €	25.000 €	25.000 €	25.000 €	25.000 €	125.000 €
Dont travaux copropriétés	0 €	0 €	0 €	10.000 €	15.000 €	25.000 €

Les frais fixes sont subventionnés à hauteur de 50% par l'Anah et 100 % des frais variables

5.3. Financements de la ville de Morhange

5.3.1 Règles d'application

LA VILLE DE MORHANGE S'ENGAGE A :

- Financer les abondements aux subventions Anah et aux actions spécifiques de Morhange (tableau ci-dessous)

Type de travaux	Nombre de dossiers	Type	Coût	Montant
PO/PB Energie	70(20 PB+50 PO)	Abondement par logement (cumulable avec LHI et prime vacance)	1.000 €	70.000 €
Prime Energie	25(20 PB+5 PO)	Prime par logement PO et PB (dans le cadre d'un dossier LTD/LHI)	500 €	12.500 €
Diagnostic multicritères Copropriété	1	Copropriété potentiellement en difficulté	6.000 €	6.000 €
Façade	50	20% de 10.000 € soit 2.000 € par logement (sans conditions de ressources)	2.000 €	100.000 €
Vacance	25	Prime de sortie de vacance par logement (en complément dossier Anah)	1.000 €	25.000 €

5.3.2. Montants prévisionnels ville de Morhange

Le montant prévisionnel des enveloppes consacrées par la ville de Morhange à l'opération est de **208.500 €** selon l'échéancier suivant :

Enveloppes prévisionnelles	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL
	41.500 €	47.500 €	41.500 €	41.500 €	41.500 €	213.500 €
Dont travaux énergie	16.500 €	16.500 €	16.500 €	16.500 €	16.500 €	82.500 €
Dont Copropriété	0 €	6.000 €	0 €	0 €	0 €	6.000 €
Dont prime façades	20.000 €	20.000 €	20.000 €	20.000 €	20.000 €	100.000 €
Dont prime vacance	5.000 €	5.000 €	5.000 €	5.000 €	5.000 €	25.000 €

5.4. Financements de la région Grand Est

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire et conformément aux prescriptions du SRADDET, adopté le 22 novembre 2019, la Région Grand-Est apporte son appui à la mise en place, à la conduite et au financement des travaux réalisés lors d'opérations collectives de rénovation de l'habitat, sur les priorités suivantes :

- Lutte contre la vacance dans le périmètre prioritaire défini dans la stratégie de revitalisation des centralités (centres villes/bourgs) qu'elle a identifiées,
- Réhabilitation des logements les plus énergivores (Classe E, F et G du DPE) des propriétaires occupants, dans une démarche BBC compatible.

Pour cette opération la Région soutient la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold et la ville de Morhange.

5.4.1 Suivi animation

- La Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie, maître d'ouvrage, s'engage à mettre en place une équipe de suivi-animation dont les missions sont décrites à l'article 5.2
- La Région s'engage à participer au financement de la part fixe du suivi-animation au prorata des dossiers concernant uniquement les cibles régionales (vacance concernant l'OPAH-RU de Morhange et logements énergivores), sur demande annuelle du maître d'ouvrage et sous réserve, du vote du dispositif au budget primitif de l'année concernée.

5.4.2. Montants prévisionnels des autres partenaires (Région)

Pour cette opération, la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie et la Région ont prévu d'intervenir par le biais d'un fonds commun évalué à 430 000 €. Sous réserve de la poursuite du dispositif régional en vigueur et de l'inscription des crédits au moment du vote du budget concerné, la participation de la Région est estimée à 215 000 €, pour les 5 années de l'opération.

Sur la base du plan de financement prévisionnel détaillé présenté par l'organisme chargé du suivi animation de



l'opération, l'aide apportée par le fonds commun -lorsqu'elle est complémen-
 autres partenaires éventuels- pourra être écri-tée ou non attribuée par le comité technique chargé de
 l'attribution des aides afin de s'ajuster au plafond maximum de financement public autorisé localement.

Les engagements financiers réciproques au titre de ce fonds sont précisés dans une convention spécifique à
 signer entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie et la Région qui précisera notamment

- les conditions d'inscription budgétaire de la Région pour cette opération,
- les modalités de versement de l'aide de la Région à la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie pour la constitution du fonds commun,
- les dispositifs administratifs à mettre en place pour la notification, la prise des arrêtés et le peinent des aides aux propriétaires financés au titre du fonds commun,
- les critères d'attribution des différentes aides retenues, sous forme de fiches annexes, qui pourront faire l'objet de modification au cours de l'opération pour leur permettre de s'adapter aux besoins révélés lors du montage des dossiers ou pour tenir compte des dispositifs d'intervention de la Région. Ces adaptations, seront effectuées entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie et la Région et validées en comité technique sans remettre en cause la présente convention.

Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par ... à l'opération est de €, selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
enveloppes prévisionnelles	Montant en €				
Dont... (déclinaison possible par nature d'intervention)					

Article 6 – Engagements complémentaires

Dispositif De Normandie

Sous l'appellation Denormandie, les avantages du dispositif Pinel sont étendus aux investissements locatifs dans l'ancien avec travaux.

Destiné à encourager la rénovation dans l'ancien, il est ouvert aux acquisitions de logement réalisées entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2023, conformément à l'article 75 de la loi de finances pour 2022.

Caractéristiques du logement pour bénéficier du dispositif Denormandie

Le logement doit être situé dans les communes :

- dont le besoin de réhabilitation de l'habitat est particulièrement marqué, qui sont mentionnées dans l'annexe à l'arrêté du 26 mars 2019 relatif à la liste des communes ouvrant droit à la réduction d'impôt

prévues au 5° du B du I de l'article 199 novovicies de code général des im

- ou qui ont conclu une convention d'opération de revitalisation de territoire prévue à l'article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitation

Le logement doit être mis en location pendant 6, 9 ou 12 ans à un prix raisonnable à des ménages modestes en respectant certains plafonds de loyers et de ressources.

Les travaux éligibles au dispositif Denormandie

Pour bénéficier du dispositif fiscal, le logement doit faire ou avoir fait l'objet de travaux d'amélioration représentant au moins 25 % du coût total de l'opération.

- le décret du 26 mars 2019 définit la nature des travaux éligibles et le niveau de performance énergétique exigé.
- L'arrêté du 26 mars 2019 précise les travaux éligibles, notamment quant au seuil de consommation après travaux et quant à la diminution de la consommation conventionnelle en énergie primaire du logement. Il précise également les actions d'amélioration de la performance énergétique concernées.

Ces travaux doivent :

- soit améliorer la performance énergétique d'au moins 30 % (20 % en habitat collectif) ;
- soit correspondre à deux des cinq types de travaux suivants : la rénovation des murs, des toitures, des fenêtres, le changement de chaudière, le changement de production d'eau chaude ;
- soit créer de la surface habitable nouvelle

Dispositif Denormandie : la réduction d'impôt

La réduction d'impôt, plafonnée à un investissement maximum de 300.000 euros, est calculée en appliquant au prix net de revient du logement un pourcentage variant en fonction de la durée de location du logement :

- Pour une période de location de 6 ans : réduction d'impôt de 12 % du prix du bien
- Pour une période de location de 9 ans : réduction d'impôt de 18 % du prix du bien
- Pour une période de location de 12 ans : réduction d'impôt de 21 % du prix du bien

Article 7 – Conduite de l'opération

7.1. Pilotage de l'opération

7.1.1. Mission du maître d'ouvrage

La Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie (CASAS), maître d'ouvrage de l'OPAH-RU, est chargée de piloter l'opération, de veiller au respect de la convention de programme et à la bonne coordination des différents partenaires. Elle convoquera régulièrement les instances de pilotage.

La CASAS lancera un appel d'offres pour retenir et missionner un opérateur pour le suivi-animation de l'OPAH-RU.

Elle s'assurera de la bonne exécution par le prestataire du suivi-animation.

La Ville de Morhange travaillera en étroite collaboration avec la CASAS.

La Ville de Morhange dressera chaque année un bilan annuel de l'opération des partenaires.

7.1.2. Instances de pilotage

Les instances de pilotage ont pour objectif la coordination et l'animation des partenariats.

Le pilotage est assuré par la CASAS, maître d'ouvrage de l'opération, en étroite collaboration avec la ville de Morhange. Des réunions seront organisées autant que nécessaire en vue d'assurer un bon déroulement de l'opération.

Seront mises en place les instances de pilotage suivantes :

- **Un comité de pilotage stratégique (COPIL) :**

Réuni au moins une fois par an, ce COPIL est chargé de définir les orientations de l'opération et de permettre la rencontre de l'ensemble des partenaires concernés. Lors de la présentation des bilans annuels, il appréciera le déroulement et l'état d'avancement de l'opération et veillera au respect des objectifs.

Il sera composé de :

- Le Président de la CASAS ou son représentant
- Le Maire de Morhange ou son représentant
- Le Préfet de la Moselle ou son représentant
- Un représentant de l'Anah
- Un représentant de la DDT
- L'opérateur en charge du suivi-animation
- Et toutes personnes, administrations, associations que le comité de pilotage jugera opportun (Action logement, ...)

- **Un comité technique (COTECH) :**

Ce COTECH annuel est chargé de la conduite opérationnelle et du suivi de la mise en œuvre du projet.

Il sera composé de :

- Un représentant de la CASAS
- Un représentant de la Ville de Morhange
- L'opérateur en charge du suivi-animation

Et selon l'ordre du jour des représentants de l'Anah.

Le comité pourra être rejoint par tous les partenaires que la CASAS souhaitera associer à la réflexion en fonction de la nature des dysfonctionnements identifiés et des pistes d'amélioration à définir.

7.2. Suivi-animation de l'opération

7.2.1. Équipe de suivi-animation

La mission de suivi et animation de l'OPAH-RU sera confiée à un prestataire extérieur, retenu conformément au Code des marchés publics.

Les compétences requises pour le suivi-animation sont notamment les suivantes :

- Connaissance et maîtrise des dispositifs opérationnels axés sur la réhabilitation de l'habitat ancien, en

- particulier les dispositifs d'OPAH-RU
- Connaissance du fonctionnement en copropriété
 - Compétences en matière de lutte contre l'habitat indigne
 - Compétences en matière de lutte contre la précarité énergétique
 - Maîtrise des dispositifs Anah
 - Compétences administratives pour le montage de dossier

7.2.2. Contenu des missions de suivi-animation

L'opérateur en charge du suivi-animation de l'OPAH-RU aura notamment pour mission de sensibiliser les « forces vives » pour le repérage, d'inciter et de convaincre les propriétaires (bailleurs ou occupants) de réaliser des travaux, de les conseiller techniquement, thermiquement et financièrement, de les assister administrativement dans le cadre de leurs demandes d'aides (subventions, prêts sociaux, ...), ...

Ce suivi-animation s'appuiera sur cette convention définissant les engagements des institutions et partenaires. La CASAS désignera une équipe opérationnelle chargée d'assurer la communication et l'information, l'animation et le suivi de l'opération.

Elle pourra lui confier diverses missions, en collaboration avec les services instructeurs de l'Anah : repérer l'habitat indigne, sensibiliser et informer la population, conseiller techniquement et financièrement les propriétaires et les copropriétés, assister administrativement les demandeurs, réaliser des évaluations énergétiques et des diagnostics techniques, gérer les opérations, conseiller les copropriétés, encadrer les actions d'accompagnement, ...

Les missions de l'opérateur seront définies dans un cahier des charges lors du lancement de l'appel d'offre.

7.2.3. Modalités de coordination opérationnelle

Des points d'étape réguliers seront organisés, réunissant l'équipe de suivi-animation et les représentants désignés par la Ville de Morhange et la CASAS.

L'équipe de suivi-animation rendra régulièrement des comptes à l'ensemble des financeurs de la mission (CASAS, Ville de Morhange, ANAH, ...).

Les modalités de coordination opérationnelle seront précisées à l'opérateur dans le cahier des charges mis à disposition lors du lancement de l'appel d'offres.

7.3. Évaluation et suivi des actions engagées

7.3.1. Indicateurs de suivi des objectifs

La présente convention doit permettre d'atteindre les objectifs généraux définis aux articles 3 et 4. Les objectifs seront suivis grâce aux indicateurs de résultats définis pour chaque volet.

7.3.2. Bilans et évaluation finale

Un bilan annuel et un bilan final de l'opération seront réalisés et présentés sous la responsabilité du maître d'ouvrage en comité de pilotage stratégique. Ils seront adressés aux différents partenaires de l'opération.

Bilan annuel

Le bilan annuel établi sous la responsabilité du maître d'ouvrage sera plus complet que le rapport

d'avancement dans la mesure où il ouvrira des perspectives pour la bonne validé à l'occasion du comité stratégique annuel.

Ce rapport devra faire état des éléments suivants :

- pour les opérations réalisées : localisation, nature et objectif ; coûts et financements ; maîtrise d'œuvre ; impact sur le cadre de vie et la vie sociale
- pour les opérations en cours : localisation, nature et objectif ; état d'avancement du dossier ; plan et financement prévisionnel ; points de blocage.

En fonction des difficultés rencontrées sur les plans techniques, administratifs et financiers, des mesures seront proposées pour corriger la tendance et atteindre les objectifs fixés par la convention. Elles feront si nécessaire l'objet d'un avenant à la convention.

Bilan final

Sous la responsabilité du maître d'ouvrage, un bilan final du programme sous forme de rapport devra être présenté au comité de pilotage stratégique en fin de mission.

Ce rapport devra notamment :

- Rappeler les objectifs quantitatifs et qualitatifs ; exposer les moyens mis en œuvre pour les atteindre ; présenter les résultats obtenus au regard des objectifs
- Analyser les difficultés rencontrées (techniques, financières, administratives) lors de l'animation sur ses différentes phases : sensibilisation des propriétaires (et locataires) et acteurs de l'habitat ; coordination du projet et des acteurs ; problèmes techniques, déroulement des chantiers ; relations entre les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entreprises ; maîtrise des coûts ; dispositifs spécifiques ou innovants.
- Recenser les solutions mises en œuvre.
- Lorsque l'opération le permet, fournir un récapitulatif ou des fiches des opérations financées avec la nature et le montant prévisionnel des travaux effectués et le détail des subventions et aides perçues.
- Synthétiser l'impact du dispositif sur le secteur de l'habitat, sur les activités économiques et la vie sociale.

Ce document pourra comporter des propositions d'action à mettre en œuvre pour prolonger la dynamique du programme ainsi que des solutions nouvelles à initier.

Article 8 – Communication

Le maître d'ouvrage du programme, les signataires et l'opérateur s'engagent à mettre en œuvre les actions d'information et de communication présentées ci-dessous. Il est ainsi impératif de porter le nom et le logo de l'Agence nationale de l'habitat sur l'ensemble des documents et ce dans le respect de la charte graphique de l'Etat. Ceci implique tous les supports d'information print et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophanies, sites internet ou communications presse portant sur l'Opah / PIG.

Le logo de l'Anah en quadrichromie, la mention de son numéro gris (0 808 800 700) et de son site internet anah.fr devront apparaître sur l'ensemble des supports écrits et digitaux dédiés à informer sur le programme au même niveau que les autres financeurs : articles presse municipale, ou presse quotidienne régionale, affichage, site internet, exposition, filmographie, vitrophanie dans le cadre du bureau d'accueil de l'opération notamment.

L'opérateur assurant les missions de suivi-animation indiquera dans tous les supports de communication qu'il élaborera, quels qu'ils soient, l'origine des subventions allouées par l'Anah. Il reproduira dans ces supports à la fois le logo type et la mention du numéro et du site internet de l'Agence, dans le respect de la charte graphique.

Dans le cadre des OPAH, pour les opérations importantes de travaux, les éventuels supports d'information de chantier (autocollants, bâches, panneaux ...) comporteront la mention « travaux réalisés avec l'aide de l'Anah ».

Le logo du ministère en charge du logement devra également figurer sur tout support de communication

diffusé dans le cadre de l'opération.

Lors des réunions d'information destinées à présenter les financements, l'organisme d'animation devra travailler en étroite collaboration avec la délégation locale (ou le cas échéant le délégataire des aides à la pierre) et remettre un dossier qui aura été élaboré avec celle-ci ou celui-ci.

D'une manière générale, les documents de communication devront avoir été réalisés avec la DDT (ou le cas échéant le délégataire des aides à la pierre), qui fournira toutes les indications nécessaires à la rédaction des textes dans le cadre de la politique menée localement : priorités, thématique, enjeux locaux, etc. et qui validera les informations concernant l'Anah.

Les documents d'information générale ou technique conçus par l'Agence à destination du public devront être largement diffusés. Il appartient au maître d'ouvrage du programme et à l'opérateur de prendre attache auprès du pôle Communication, coordination et relations institutionnelles (PCCRI) de l'Anah afin de disposer en permanence des supports existants : guides pratiques, liste des travaux recevables, dépliants sur les aides, etc.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information et de communication, l'Anah peut être amenée à solliciter l'opérateur en vue de réaliser des reportages journalistiques, photographiques ou filmographiques destinés à nourrir ses publications et sites internet. L'opérateur apportera son concours à ces réalisations pour la mise en valeur du programme.

En complément, si les signataires de la convention réalisent eux-mêmes des supports de communication relatifs à l'OPAH, ils s'engagent à les faire connaître au PCCRI de l'Anah et les mettre à sa disposition libre de droits.

Enfin, le maître d'ouvrage et l'opérateur assurant les missions de suivi-animation dans le secteur programmé s'engagent à informer la direction de la communication de l'Anah de toute manifestation spécifique consacrée à l'opération afin qu'elle relaie cette information.

Afin de faciliter les échanges, l'ensemble des outils de communications (logos et règles d'usage) sont à disposition sur l'extranet de l'Agence.

Chapitre VII – Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation.

Article 9 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de 5 année calendaire. Elle portera ses effets pour les demandes de subvention déposées auprès des services de l'Anah du **jj/mm/2023** au **jj/mm/2028**

Article 10 – Révision et/ou résiliation de la convention

Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat, ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits), le nécessite, des ajustements pourront être effectués, par voie d'avenant.

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention pourra être résiliée, par le maître d'ouvrage ou l'Antenne locale, à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 11 – Transmission de la convention

La convention de programme signée et ses annexes sont transmises aux différents signataires, au porteur associé du programme SARE, ainsi qu'au délégué de l'agence dans la région et à l'Anah centrale en version PDF.

Le délégué de l'Anah dans le département est chargé de l'intégration des informations de la convention dans le Contrat Anah.

Fait en xx exemplaires à xx, le jj/mm/2023

Le Délégué Local de l'Anah	Le Président de la CASAS Salvatore COSCARELLA
Le Maire de Morhange Christian STINCO	Le Président de la Région Grand'Est
Xxxxxxx	xxxxxxx
Xxxxxx	Xxxxxx



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_14-DE

S²LOW

ANNEXES

Annexe 1

Liste des parcelles



Identification	Commune	Préfixe	Section	Numéro	Type
57483000010001	57483	0	1	1	ORT_CENTRE
57483000010002	57483	0	1	2	ORT_CENTRE
57483000010003	57483	0	1	3	ORT_CENTRE
57483000010004	57483	0	1	4	ORT_CENTRE
57483000010005	57483	0	1	5	ORT_CENTRE
57483000010006	57483	0	1	6	ORT_CENTRE
57483000010007	57483	0	1	7	ORT_CENTRE
57483000010008	57483	0	1	8	ORT_CENTRE
57483000010009	57483	0	1	9	ORT_CENTRE
57483000010010	57483	0	1	10	ORT_CENTRE
57483000010011	57483	0	1	11	ORT_CENTRE
57483000010012	57483	0	1	12	ORT_CENTRE
57483000010014	57483	0	1	14	ORT_CENTRE
57483000010015	57483	0	1	15	ORT_CENTRE
57483000010016	57483	0	1	16	ORT_CENTRE
57483000010017	57483	0	1	17	ORT_CENTRE
57483000010018	57483	0	1	18	ORT_CENTRE
57483000010019	57483	0	1	19	ORT_CENTRE
57483000010020	57483	0	1	20	ORT_CENTRE
57483000010022	57483	0	1	22	ORT_CENTRE
57483000010069	57483	0	1	69	ORT_CENTRE
57483000010070	57483	0	1	70	ORT_CENTRE
57483000010073	57483	0	1	73	ORT_CENTRE
57483000010074	57483	0	1	74	ORT_CENTRE
57483000010075	57483	0	1	75	ORT_CENTRE
57483000010079	57483	0	1	79	ORT_CENTRE
57483000010085	57483	0	1	85	ORT_CENTRE
57483000010086	57483	0	1	86	ORT_CENTRE
57483000010087	57483	0	1	87	ORT_CENTRE
57483000010088	57483	0	1	88	ORT_CENTRE
57483000010089	57483	0	1	89	ORT_CENTRE
57483000010090	57483	0	1	90	ORT_CENTRE
57483000010091	57483	0	1	91	ORT_CENTRE
57483000010092	57483	0	1	92	ORT_CENTRE
57483000010093	57483	0	1	93	ORT_CENTRE
57483000010094	57483	0	1	94	ORT_CENTRE
57483000010095	57483	0	1	95	ORT_CENTRE
57483000010097	57483	0	1	97	ORT_CENTRE
57483000010099	57483	0	1	99	ORT_CENTRE
57483000010100	57483	0	1	100	ORT_CENTRE
57483000010101	57483	0	1	101	ORT_CENTRE
57483000010102	57483	0	1	102	ORT_CENTRE

57483000010103	57483	0	1	103	ORT_CENTRE
57483000010104	57483	0	1	104	ORT_CENTRE
57483000010106	57483	0	1	106	ORT_CENTRE
57483000010107	57483	0	1	107	ORT_CENTRE
57483000010113	57483	0	1	113	ORT_CENTRE
57483000010114	57483	0	1	114	ORT_CENTRE
57483000010116	57483	0	1	116	ORT_CENTRE
57483000010117	57483	0	1	117	ORT_CENTRE
57483000010118	57483	0	1	118	ORT_CENTRE
57483000010120	57483	0	1	120	ORT_CENTRE
57483000010125	57483	0	1	125	ORT_CENTRE
57483000010127	57483	0	1	127	ORT_CENTRE
57483000010128	57483	0	1	128	ORT_CENTRE
57483000010129	57483	0	1	129	ORT_CENTRE
57483000010131	57483	0	1	131	ORT_CENTRE
57483000010132	57483	0	1	132	ORT_CENTRE
57483000010133	57483	0	1	133	ORT_CENTRE
57483000010134	57483	0	1	134	ORT_CENTRE
57483000010139	57483	0	1	139	ORT_CENTRE
57483000010140	57483	0	1	140	ORT_CENTRE
57483000010141	57483	0	1	141	ORT_CENTRE
57483000010142	57483	0	1	142	ORT_CENTRE
57483000010143	57483	0	1	143	ORT_CENTRE
57483000010156	57483	0	1	156	ORT_CENTRE
57483000010159	57483	0	1	159	ORT_CENTRE
57483000010160	57483	0	1	160	ORT_CENTRE
57483000010161	57483	0	1	161	ORT_CENTRE
57483000010162	57483	0	1	162	ORT_CENTRE
57483000010163	57483	0	1	163	ORT_CENTRE
57483000010164	57483	0	1	164	ORT_CENTRE
57483000010165	57483	0	1	165	ORT_CENTRE
57483000010176	57483	0	1	176	ORT_CENTRE
57483000010178	57483	0	1	178	ORT_CENTRE
57483000010179	57483	0	1	179	ORT_CENTRE
57483000010180	57483	0	1	180	ORT_CENTRE
57483000010181	57483	0	1	181	ORT_CENTRE
57483000010182	57483	0	1	182	ORT_CENTRE
57483000010183	57483	0	1	183	ORT_CENTRE
57483000010207	57483	0	1	207	ORT_CENTRE
57483000010208	57483	0	1	208	ORT_CENTRE
57483000010210	57483	0	1	210	ORT_CENTRE
57483000010211	57483	0	1	211	ORT_CENTRE
57483000010219	57483	0	1	219	ORT_CENTRE



57483000010220	57483	0	1	220	ORT_CENTRE
57483000010221	57483	0	1	221	ORT_CENTRE
57483000010222	57483	0	1	222	ORT_CENTRE
57483000010225	57483	0	1	225	ORT_CENTRE
57483000010226	57483	0	1	226	ORT_CENTRE
57483000010227	57483	0	1	227	ORT_CENTRE
57483000010228	57483	0	1	228	ORT_CENTRE
57483000010230	57483	0	1	230	ORT_CENTRE
57483000010231	57483	0	1	231	ORT_CENTRE
57483000010232	57483	0	1	232	ORT_CENTRE
57483000010242	57483	0	1	242	ORT_CENTRE
57483000010243	57483	0	1	243	ORT_CENTRE
57483000010249	57483	0	1	249	ORT_CENTRE
57483000010250	57483	0	1	250	ORT_CENTRE
57483000010252	57483	0	1	252	ORT_CENTRE
57483000010253	57483	0	1	253	ORT_CENTRE
57483000010254	57483	0	1	254	ORT_CENTRE
57483000010255	57483	0	1	255	ORT_CENTRE
57483000010256	57483	0	1	256	ORT_CENTRE
57483000010257	57483	0	1	257	ORT_CENTRE
57483000020001	57483	0	2	1	ORT_CENTRE
57483000020002	57483	0	2	2	ORT_CENTRE
57483000020003	57483	0	2	3	ORT_CENTRE
57483000020004	57483	0	2	4	ORT_CENTRE
57483000020005	57483	0	2	5	ORT_CENTRE
57483000020006	57483	0	2	6	ORT_CENTRE
57483000020007	57483	0	2	7	ORT_CENTRE
57483000020008	57483	0	2	8	ORT_CENTRE
57483000020010	57483	0	2	10	ORT_CENTRE
57483000020011	57483	0	2	11	ORT_CENTRE
57483000020013	57483	0	2	13	ORT_CENTRE
57483000020014	57483	0	2	14	ORT_CENTRE
57483000020015	57483	0	2	15	ORT_CENTRE
57483000020017	57483	0	2	17	ORT_CENTRE
57483000020019	57483	0	2	19	ORT_CENTRE
57483000020021	57483	0	2	21	ORT_CENTRE
57483000020022	57483	0	2	22	ORT_CENTRE
57483000020023	57483	0	2	23	ORT_CENTRE
57483000020024	57483	0	2	24	ORT_CENTRE
57483000020028	57483	0	2	28	ORT_CENTRE
57483000020030	57483	0	2	30	ORT_CENTRE
57483000020031	57483	0	2	31	ORT_CENTRE
57483000020032	57483	0	2	32	ORT_CENTRE

57483000020033	57483	0	2	33	ORT_CENTRE
57483000020045	57483	0	2	46	ORT_CENTRE
57483000020048	57483	0	2	48	ORT_CENTRE
57483000020050	57483	0	2	50	ORT_CENTRE
57483000020051	57483	0	2	51	ORT_CENTRE
57483000020052	57483	0	2	52	ORT_CENTRE
57483000020055	57483	0	2	55	ORT_CENTRE
57483000020056	57483	0	2	56	ORT_CENTRE
57483000020057	57483	0	2	57	ORT_CENTRE
57483000020058	57483	0	2	58	ORT_CENTRE
57483000020059	57483	0	2	59	ORT_CENTRE
57483000020064	57483	0	2	64	ORT_CENTRE
57483000020065	57483	0	2	65	ORT_CENTRE
57483000020066	57483	0	2	66	ORT_CENTRE
57483000020067	57483	0	2	67	ORT_CENTRE
57483000020068	57483	0	2	68	ORT_CENTRE
57483000020069	57483	0	2	69	ORT_CENTRE
57483000020071	57483	0	2	71	ORT_CENTRE
57483000020072	57483	0	2	72	ORT_CENTRE
57483000020073	57483	0	2	73	ORT_CENTRE
57483000020074	57483	0	2	74	ORT_CENTRE
57483000020075	57483	0	2	75	ORT_CENTRE
57483000020076	57483	0	2	76	ORT_CENTRE
57483000020077	57483	0	2	77	ORT_CENTRE
57483000020078	57483	0	2	78	ORT_CENTRE
57483000020079	57483	0	2	79	ORT_CENTRE
57483000020080	57483	0	2	80	ORT_CENTRE
57483000020082	57483	0	2	82	ORT_CENTRE
57483000020084	57483	0	2	84	ORT_CENTRE
57483000020085	57483	0	2	85	ORT_CENTRE
57483000020088	57483	0	2	88	ORT_CENTRE
57483000020090	57483	0	2	90	ORT_CENTRE
57483000020091	57483	0	2	91	ORT_CENTRE
57483000020093	57483	0	2	93	ORT_CENTRE
57483000020094	57483	0	2	94	ORT_CENTRE
57483000020095	57483	0	2	95	ORT_CENTRE
57483000020096	57483	0	2	96	ORT_CENTRE
57483000020097	57483	0	2	97	ORT_CENTRE
57483000020098	57483	0	2	98	ORT_CENTRE
57483000020099	57483	0	2	99	ORT_CENTRE
57483000020100	57483	0	2	100	ORT_CENTRE
57483000020102	57483	0	2	102	ORT_CENTRE
57483000020103	57483	0	2	103	ORT_CENTRE

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

S²LOW

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_14-DE

57483000020104	57483	0	2	104	ORT_CENTRE
57483000020105	57483	0	2	105	ORT_CENTRE
57483000020106	57483	0	2	106	ORT_CENTRE
57483000020107	57483	0	2	107	ORT_CENTRE
57483000020108	57483	0	2	108	ORT_CENTRE
57483000020112	57483	0	2	112	ORT_CENTRE
57483000020113	57483	0	2	113	ORT_CENTRE
57483000020114	57483	0	2	114	ORT_CENTRE
57483000020116	57483	0	2	116	ORT_CENTRE
57483000020117	57483	0	2	117	ORT_CENTRE
57483000020118	57483	0	2	118	ORT_CENTRE
57483000020119	57483	0	2	119	ORT_CENTRE
57483000020120	57483	0	2	120	ORT_CENTRE
57483000020121	57483	0	2	121	ORT_CENTRE
57483000020122	57483	0	2	122	ORT_CENTRE
57483000020123	57483	0	2	123	ORT_CENTRE
57483000020124	57483	0	2	124	ORT_CENTRE
57483000020126	57483	0	2	126	ORT_CENTRE
57483000020127	57483	0	2	127	ORT_CENTRE
57483000020128	57483	0	2	128	ORT_CENTRE
57483000020129	57483	0	2	129	ORT_CENTRE
57483000020130	57483	0	2	130	ORT_CENTRE
57483000020131	57483	0	2	131	ORT_CENTRE
57483000020132	57483	0	2	132	ORT_CENTRE
57483000020133	57483	0	2	133	ORT_CENTRE
57483000020134	57483	0	2	134	ORT_CENTRE
57483000020135	57483	0	2	135	ORT_CENTRE
57483000020136	57483	0	2	136	ORT_CENTRE
57483000020137	57483	0	2	137	ORT_CENTRE
57483000020138	57483	0	2	138	ORT_CENTRE
57483000020139	57483	0	2	139	ORT_CENTRE
57483000020140	57483	0	2	140	ORT_CENTRE
57483000020141	57483	0	2	141	ORT_CENTRE
57483000020142	57483	0	2	142	ORT_CENTRE
57483000020143	57483	0	2	143	ORT_CENTRE
57483000020144	57483	0	2	144	ORT_CENTRE
57483000020145	57483	0	2	145	ORT_CENTRE
57483000020146	57483	0	2	146	ORT_CENTRE
57483000020147	57483	0	2	147	ORT_CENTRE
57483000020148	57483	0	2	148	ORT_CENTRE
57483000020149	57483	0	2	149	ORT_CENTRE
57483000020150	57483	0	2	150	ORT_CENTRE
57483000020151	57483	0	2	151	ORT_CENTRE

57483000020153	57483	0	2	153	ORT_CENTRE
57483000020154	57483	0	2	154	ORT_CENTRE
57483000020155	57483	0	2	155	ORT_CENTRE
57483000020156	57483	0	2	156	ORT_CENTRE
57483000020157	57483	0	2	157	ORT_CENTRE
57483000020158	57483	0	2	158	ORT_CENTRE
57483000020159	57483	0	2	159	ORT_CENTRE
57483000020160	57483	0	2	160	ORT_CENTRE
57483000020161	57483	0	2	161	ORT_CENTRE
57483000020162	57483	0	2	162	ORT_CENTRE
57483000020163	57483	0	2	163	ORT_CENTRE
57483000020164	57483	0	2	164	ORT_CENTRE
57483000020165	57483	0	2	165	ORT_CENTRE
57483000020166	57483	0	2	166	ORT_CENTRE
57483000020167	57483	0	2	167	ORT_CENTRE
57483000020168	57483	0	2	168	ORT_CENTRE
57483000020169	57483	0	2	169	ORT_CENTRE
57483000020170	57483	0	2	170	ORT_CENTRE
57483000020171	57483	0	2	171	ORT_CENTRE
57483000020172	57483	0	2	172	ORT_CENTRE
57483000020173	57483	0	2	173	ORT_CENTRE
57483000020174	57483	0	2	174	ORT_CENTRE
57483000020175	57483	0	2	175	ORT_CENTRE
57483000020176	57483	0	2	176	ORT_CENTRE
57483000020177	57483	0	2	177	ORT_CENTRE
57483000020178	57483	0	2	178	ORT_CENTRE
57483000020179	57483	0	2	179	ORT_CENTRE
57483000020180	57483	0	2	180	ORT_CENTRE
57483000020181	57483	0	2	181	ORT_CENTRE
57483000020182	57483	0	2	182	ORT_CENTRE
57483000020183	57483	0	2	183	ORT_CENTRE
57483000020185	57483	0	2	185	ORT_CENTRE
57483000020186	57483	0	2	186	ORT_CENTRE
57483000020187	57483	0	2	187	ORT_CENTRE
57483000020188	57483	0	2	188	ORT_CENTRE
57483000020189	57483	0	2	189	ORT_CENTRE
57483000020192	57483	0	2	192	ORT_CENTRE
57483000020193	57483	0	2	193	ORT_CENTRE
57483000020194	57483	0	2	194	ORT_CENTRE
57483000020195	57483	0	2	195	ORT_CENTRE
57483000020196	57483	0	2	196	ORT_CENTRE
57483000020197	57483	0	2	197	ORT_CENTRE
57483000020200	57483	0	2	200	ORT_CENTRE

57483000020201	57483	0	2	201	ORT_CENTRE
57483000020202	57483	0	2	202	ORT_CENTRE
57483000020203	57483	0	2	203	ORT_CENTRE
57483000020204	57483	0	2	204	ORT_CENTRE
57483000020205	57483	0	2	205	ORT_CENTRE
57483000020206	57483	0	2	206	ORT_CENTRE
57483000020207	57483	0	2	207	ORT_CENTRE
57483000020209	57483	0	2	209	ORT_CENTRE
57483000020210	57483	0	2	210	ORT_CENTRE
57483000020211	57483	0	2	211	ORT_CENTRE
57483000020212	57483	0	2	212	ORT_CENTRE
57483000020213	57483	0	2	213	ORT_CENTRE
57483000020215	57483	0	2	215	ORT_CENTRE
57483000020216	57483	0	2	216	ORT_CENTRE
57483000020217	57483	0	2	217	ORT_CENTRE
57483000020218	57483	0	2	218	ORT_CENTRE
57483000020219	57483	0	2	219	ORT_CENTRE
57483000020223	57483	0	2	223	ORT_CENTRE
57483000020224	57483	0	2	224	ORT_CENTRE
57483000020225	57483	0	2	225	ORT_CENTRE
57483000020227	57483	0	2	227	ORT_CENTRE
57483000020228	57483	0	2	228	ORT_CENTRE
57483000020229	57483	0	2	229	ORT_CENTRE
57483000020232	57483	0	2	232	ORT_CENTRE
57483000020233	57483	0	2	233	ORT_CENTRE
57483000020234	57483	0	2	234	ORT_CENTRE
57483000020235	57483	0	2	235	ORT_CENTRE
57483000020237	57483	0	2	237	ORT_CENTRE
57483000020238	57483	0	2	238	ORT_CENTRE
57483000020239	57483	0	2	239	ORT_CENTRE
57483000020240	57483	0	2	240	ORT_CENTRE
57483000020242	57483	0	2	242	ORT_CENTRE
57483000020243	57483	0	2	243	ORT_CENTRE
57483000020244	57483	0	2	244	ORT_CENTRE
57483000020245	57483	0	2	245	ORT_CENTRE
57483000020246	57483	0	2	246	ORT_CENTRE
57483000020248	57483	0	2	248	ORT_CENTRE
57483000020249	57483	0	2	249	ORT_CENTRE
57483000020250	57483	0	2	250	ORT_CENTRE
57483000020251	57483	0	2	251	ORT_CENTRE
57483000020252	57483	0	2	252	ORT_CENTRE
57483000020253	57483	0	2	253	ORT_CENTRE
57483000020254	57483	0	2	254	ORT_CENTRE

57483000020257	57483	0	2	257	ORT_CENTRE
57483000020258	57483	0	2	258	ORT_CENTRE
57483000020259	57483	0	2	259	ORT_CENTRE
57483000020260	57483	0	2	260	ORT_CENTRE
57483000020261	57483	0	2	261	ORT_CENTRE
57483000020262	57483	0	2	262	ORT_CENTRE
57483000020263	57483	0	2	263	ORT_CENTRE
57483000020264	57483	0	2	264	ORT_CENTRE
57483000020265	57483	0	2	265	ORT_CENTRE
57483000020266	57483	0	2	266	ORT_CENTRE
57483000020267	57483	0	2	267	ORT_CENTRE
57483000020268	57483	0	2	268	ORT_CENTRE
57483000020269	57483	0	2	269	ORT_CENTRE
57483000030001	57483	0	3	1	ORT_CENTRE
57483000030005	57483	0	3	5	ORT_CENTRE
57483000030008	57483	0	3	8	ORT_CENTRE
57483000030009	57483	0	3	9	ORT_CENTRE
57483000030012	57483	0	3	12	ORT_CENTRE
57483000030013	57483	0	3	13	ORT_CENTRE
57483000030014	57483	0	3	14	ORT_CENTRE
57483000030015	57483	0	3	15	ORT_CENTRE
57483000030017	57483	0	3	17	ORT_CENTRE
57483000030019	57483	0	3	19	ORT_CENTRE
57483000030020	57483	0	3	20	ORT_CENTRE
57483000030021	57483	0	3	21	ORT_CENTRE
57483000030022	57483	0	3	22	ORT_CENTRE
57483000030023	57483	0	3	23	ORT_CENTRE
57483000030024	57483	0	3	24	ORT_CENTRE
57483000030028	57483	0	3	28	ORT_CENTRE
57483000030029	57483	0	3	29	ORT_CENTRE
57483000030030	57483	0	3	30	ORT_CENTRE
57483000030032	57483	0	3	32	ORT_CENTRE
57483000030033	57483	0	3	33	ORT_CENTRE
57483000030092	57483	0	3	92	ORT_CENTRE
57483000030096	57483	0	3	96	ORT_CENTRE
57483000030097	57483	0	3	97	ORT_CENTRE
57483000030098	57483	0	3	98	ORT_CENTRE
57483000030099	57483	0	3	99	ORT_CENTRE
57483000030100	57483	0	3	100	ORT_CENTRE
57483000030103	57483	0	3	103	ORT_CENTRE
57483000030104	57483	0	3	104	ORT_CENTRE
57483000030106	57483	0	3	106	ORT_CENTRE
57483000030107	57483	0	3	107	ORT_CENTRE



57483000030108	57483	0	3	108	ORT_CENTRE
57483000030109	57483	0	3	109	ORT_CENTRE
57483000030111	57483	0	3	111	ORT_CENTRE
57483000030117	57483	0	3	117	ORT_CENTRE
57483000030146	57483	0	3	146	ORT_CENTRE
57483000030147	57483	0	3	147	ORT_CENTRE
57483000030148	57483	0	3	148	ORT_CENTRE
57483000030151	57483	0	3	151	ORT_CENTRE
57483000030156	57483	0	3	156	ORT_CENTRE
57483000030161	57483	0	3	161	ORT_CENTRE
57483000030162	57483	0	3	162	ORT_CENTRE
57483000030164	57483	0	3	164	ORT_CENTRE
57483000030173	57483	0	3	173	ORT_CENTRE
57483000030175	57483	0	3	175	ORT_CENTRE
57483000030179	57483	0	3	179	ORT_CENTRE
57483000030180	57483	0	3	180	ORT_CENTRE
57483000030181	57483	0	3	181	ORT_CENTRE
57483000030182	57483	0	3	182	ORT_CENTRE
57483000030183	57483	0	3	183	ORT_CENTRE
57483000030184	57483	0	3	184	ORT_CENTRE
57483000030185	57483	0	3	185	ORT_CENTRE
57483000030186	57483	0	3	186	ORT_CENTRE
57483000030187	57483	0	3	187	ORT_CENTRE
57483000030193	57483	0	3	193	ORT_CENTRE
57483000030195	57483	0	3	195	ORT_CENTRE
57483000030207	57483	0	3	207	ORT_CENTRE
57483000030208	57483	0	3	208	ORT_CENTRE
57483000030217	57483	0	3	217	ORT_CENTRE
57483000030218	57483	0	3	218	ORT_CENTRE
57483000030219	57483	0	3	219	ORT_CENTRE
57483000030220	57483	0	3	220	ORT_CENTRE
57483000030223	57483	0	3	223	ORT_CENTRE
57483000030224	57483	0	3	224	ORT_CENTRE
57483000030225	57483	0	3	225	ORT_CENTRE
57483000030231	57483	0	3	231	ORT_CENTRE
57483000030232	57483	0	3	232	ORT_CENTRE
57483000030233	57483	0	3	233	ORT_CENTRE
57483000030234	57483	0	3	234	ORT_CENTRE
57483000030237	57483	0	3	237	ORT_CENTRE
57483000030238	57483	0	3	238	ORT_CENTRE
57483000030242	57483	0	3	242	ORT_CENTRE
57483000030243	57483	0	3	243	ORT_CENTRE
57483000030251	57483	0	3	251	ORT_CENTRE

57483000030252	57483	0	3	252	ORT_CENTRE
57483000030253	57483	0	3	253	ORT_CENTRE
57483000030254	57483	0	3	254	ORT_CENTRE
57483000030255	57483	0	3	255	ORT_CENTRE
57483000030257	57483	0	3	257	ORT_CENTRE
57483000030267	57483	0	3	267	ORT_CENTRE
57483000030268	57483	0	3	268	ORT_CENTRE
57483000030269	57483	0	3	269	ORT_CENTRE
57483000030270	57483	0	3	270	ORT_CENTRE
57483000030271	57483	0	3	271	ORT_CENTRE
57483000030272	57483	0	3	272	ORT_CENTRE
57483000030273	57483	0	3	273	ORT_CENTRE
57483000030274	57483	0	3	274	ORT_CENTRE
57483000030277	57483	0	3	277	ORT_CENTRE
57483000030278	57483	0	3	278	ORT_CENTRE
57483000030280	57483	0	3	280	ORT_CENTRE
57483000030296	57483	0	3	296	ORT_CENTRE
57483000030298	57483	0	3	298	ORT_CENTRE
57483000030299	57483	0	3	299	ORT_CENTRE
57483000030301	57483	0	3	301	ORT_CENTRE
57483000030313	57483	0	3	313	ORT_CENTRE
57483000030314	57483	0	3	314	ORT_CENTRE
57483000030315	57483	0	3	315	ORT_CENTRE
57483000030316	57483	0	3	316	ORT_CENTRE
57483000030317	57483	0	3	317	ORT_CENTRE
57483000030318	57483	0	3	318	ORT_CENTRE
57483000030319	57483	0	3	319	ORT_CENTRE
57483000030320	57483	0	3	320	ORT_CENTRE
57483000030321	57483	0	3	321	ORT_CENTRE
57483000030322	57483	0	3	322	ORT_CENTRE
57483000030323	57483	0	3	323	ORT_CENTRE
57483000030324	57483	0	3	324	ORT_CENTRE
57483000030328	57483	0	3	328	ORT_CENTRE
57483000030329	57483	0	3	329	ORT_CENTRE
57483000030330	57483	0	3	330	ORT_CENTRE
57483000030331	57483	0	3	331	ORT_CENTRE
57483000030332	57483	0	3	332	ORT_CENTRE
57483000030333	57483	0	3	333	ORT_CENTRE
57483000030334	57483	0	3	334	ORT_CENTRE
57483000030335	57483	0	3	335	ORT_CENTRE
57483000030336	57483	0	3	336	ORT_CENTRE
57483000030337	57483	0	3	337	ORT_CENTRE
57483000030338	57483	0	3	338	ORT_CENTRE

57483000030339	57483	0	3	339	ORT_CENTRE
57483000030340	57483	0	3	340	ORT_CENTRE
57483000030341	57483	0	3	341	ORT_CENTRE
57483000030342	57483	0	3	342	ORT_CENTRE
57483000030343	57483	0	3	343	ORT_CENTRE
57483000030344	57483	0	3	344	ORT_CENTRE
57483000030345	57483	0	3	345	ORT_CENTRE
57483000030346	57483	0	3	346	ORT_CENTRE
57483000030347	57483	0	3	347	ORT_CENTRE
57483000030351	57483	0	3	351	ORT_CENTRE
57483000030353	57483	0	3	353	ORT_CENTRE
57483000030354	57483	0	3	354	ORT_CENTRE
57483000030355	57483	0	3	355	ORT_CENTRE
57483000030356	57483	0	3	356	ORT_CENTRE
57483000030357	57483	0	3	357	ORT_CENTRE
57483000030371	57483	0	3	371	ORT_CENTRE
57483000030372	57483	0	3	372	ORT_CENTRE
57483000040062	57483	0	4	62	ORT_CENTRE
57483000040064	57483	0	4	64	ORT_CENTRE
57483000040068	57483	0	4	68	ORT_CENTRE
57483000040069	57483	0	4	69	ORT_CENTRE
57483000040070	57483	0	4	70	ORT_CENTRE
57483000040071	57483	0	4	71	ORT_CENTRE
57483000040073	57483	0	4	73	ORT_CENTRE
57483000040074	57483	0	4	74	ORT_CENTRE
57483000040076	57483	0	4	76	ORT_CENTRE
57483000040077	57483	0	4	77	ORT_CENTRE
57483000040078	57483	0	4	78	ORT_CENTRE
57483000040079	57483	0	4	79	ORT_CENTRE
57483000040080	57483	0	4	80	ORT_CENTRE
57483000040081	57483	0	4	81	ORT_CENTRE
57483000040082	57483	0	4	82	ORT_CENTRE
57483000040086	57483	0	4	86	ORT_CENTRE
57483000040088	57483	0	4	88	ORT_CENTRE
57483000040089	57483	0	4	89	ORT_CENTRE
57483000040090	57483	0	4	90	ORT_CENTRE
57483000040093	57483	0	4	93	ORT_CENTRE
57483000040094	57483	0	4	94	ORT_CENTRE
57483000040095	57483	0	4	95	ORT_CENTRE
57483000040096	57483	0	4	96	ORT_CENTRE
57483000040097	57483	0	4	97	ORT_CENTRE
57483000040098	57483	0	4	98	ORT_CENTRE
57483000040101	57483	0	4	101	ORT_CENTRE

57483000040102	57483	0	4	102	ORT_CENTRE
57483000040103	57483	0	4	103	ORT_CENTRE
57483000040106	57483	0	4	106	ORT_CENTRE
57483000040107	57483	0	4	107	ORT_CENTRE
57483000040108	57483	0	4	108	ORT_CENTRE
57483000040109	57483	0	4	109	ORT_CENTRE
57483000040111	57483	0	4	111	ORT_CENTRE
57483000040112	57483	0	4	112	ORT_CENTRE
57483000040117	57483	0	4	117	ORT_CENTRE
57483000040119	57483	0	4	119	ORT_CENTRE
57483000040120	57483	0	4	120	OPAH-RU (hors ORT)
57483000040121	57483	0	4	121	OPAH-RU (hors ORT)
57483000040149	57483	0	4	149	ORT_CENTRE
57483000040151	57483	0	4	151	ORT_CENTRE
57483000040152	57483	0	4	152	ORT_CENTRE
57483000040153	57483	0	4	153	ORT_CENTRE
57483000040154	57483	0	4	154	ORT_CENTRE
57483000040155	57483	0	4	155	ORT_CENTRE
57483000040156	57483	0	4	156	ORT_CENTRE
57483000040162	57483	0	4	162	ORT_CENTRE
57483000040163	57483	0	4	163	ORT_CENTRE
57483000040164	57483	0	4	164	ORT_CENTRE
57483000040165	57483	0	4	165	ORT_CENTRE
57483000040167	57483	0	4	167	ORT_CENTRE
57483000040172	57483	0	4	172	ORT_CENTRE
57483000040173	57483	0	4	173	ORT_CENTRE
57483000040175	57483	0	4	175	ORT_CENTRE
57483000040182	57483	0	4	182	ORT_CENTRE
57483000040183	57483	0	4	183	ORT_CENTRE
57483000040191	57483	0	4	191	ORT_CENTRE
57483000040192	57483	0	4	192	ORT_CENTRE
57483000040193	57483	0	4	193	ORT_CENTRE
57483000040195	57483	0	4	195	ORT_CENTRE
57483000040214	57483	0	4	214	OPAH-RU (hors ORT)
57483000040267	57483	0	4	267	OPAH-RU (hors ORT)
57483000040270	57483	0	4	270	ORT_CENTRE
57483000040271	57483	0	4	271	ORT_CENTRE
57483000040272	57483	0	4	272	ORT_CENTRE
57483000040273	57483	0	4	273	ORT_CENTRE
57483000040274	57483	0	4	274	ORT_CENTRE
57483000040275	57483	0	4	275	ORT_CENTRE
57483000040284	57483	0	4	284	OPAH-RU (hors ORT)
57483000040285	57483	0	4	285	OPAH-RU (hors ORT)

57483000040286	57483	0	4	286	ORT_CENTRE
57483000040296	57483	0	4	296	ORT_CENTRE
57483000040297	57483	0	4	297	ORT_CENTRE
57483000040298	57483	0	4	298	ORT_CENTRE
57483000040299	57483	0	4	299	ORT_CENTRE
57483000040300	57483	0	4	300	ORT_CENTRE
57483000040301	57483	0	4	301	ORT_CENTRE
57483000040302	57483	0	4	302	ORT_CENTRE
57483000040303	57483	0	4	303	ORT_CENTRE
57483000040304	57483	0	4	304	ORT_CENTRE
57483000040305	57483	0	4	305	ORT_CENTRE
57483000040306	57483	0	4	306	ORT_CENTRE
57483000040322	57483	0	4	322	ORT_CENTRE
57483000040323	57483	0	4	323	ORT_CENTRE
57483000040338	57483	0	4	338	ORT_CENTRE
57483000040339	57483	0	4	339	ORT_CENTRE
57483000040377	57483	0	4	377	ORT_CENTRE
57483000040379	57483	0	4	379	ORT_CENTRE
57483000040380	57483	0	4	380	ORT_CENTRE
57483000040382	57483	0	4	382	ORT_CENTRE
57483000040383	57483	0	4	383	ORT_CENTRE
57483000040388	57483	0	4	388	ORT_CENTRE
57483000040392	57483	0	4	392	ORT_CENTRE
57483000040393	57483	0	4	393	ORT_CENTRE
57483000040394	57483	0	4	394	ORT_CENTRE
57483000040395	57483	0	4	395	ORT_CENTRE
57483000040396	57483	0	4	396	ORT_CENTRE
57483000040397	57483	0	4	397	ORT_CENTRE
57483000040398	57483	0	4	398	ORT_CENTRE
57483000040399	57483	0	4	399	ORT_CENTRE
57483000040400	57483	0	4	400	ORT_CENTRE
57483000040401	57483	0	4	401	ORT_CENTRE
57483000040402	57483	0	4	402	ORT_CENTRE
57483000040405	57483	0	4	405	ORT_CENTRE
57483000040406	57483	0	4	406	ORT_CENTRE
57483000040412	57483	0	4	412	ORT_CENTRE
57483000040413	57483	0	4	413	ORT_CENTRE
57483000040415	57483	0	4	415	ORT_CENTRE
57483000040416	57483	0	4	416	ORT_CENTRE
57483000040417	57483	0	4	417	ORT_CENTRE
57483000040418	57483	0	4	418	ORT_CENTRE
57483000040419	57483	0	4	419	ORT_CENTRE
57483000040420	57483	0	4	420	ORT_CENTRE

57483000040422	57483	0	4	422	ORT_CENTRE
57483000040423	57483	0	4	423	ORT_CENTRE
57483000040434	57483	0	4	434	ORT_CENTRE
57483000040435	57483	0	4	435	ORT_CENTRE
57483000040436	57483	0	4	436	ORT_CENTRE
57483000040437	57483	0	4	437	ORT_CENTRE
57483000040438	57483	0	4	438	ORT_CENTRE
57483000040439	57483	0	4	439	ORT_CENTRE
57483000040440	57483	0	4	440	ORT_CENTRE
57483000040441	57483	0	4	441	ORT_CENTRE
57483000040444	57483	0	4	444	ORT_CENTRE
57483000040445	57483	0	4	445	ORT_CENTRE
57483000040446	57483	0	4	446	ORT_CENTRE
57483000040447	57483	0	4	447	ORT_CENTRE
57483000040457	57483	0	4	457	ORT_CENTRE
57483000040459	57483	0	4	459	ORT_CENTRE
57483000040460	57483	0	4	460	ORT_CENTRE
57483000040461	57483	0	4	461	ORT_CENTRE
57483000040462	57483	0	4	462	ORT_CENTRE
57483000050027	57483	0	5	27	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050028	57483	0	5	28	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050029	57483	0	5	29	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050030	57483	0	5	30	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050031	57483	0	5	31	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050032	57483	0	5	32	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050033	57483	0	5	33	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050034	57483	0	5	34	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050035	57483	0	5	35	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050036	57483	0	5	36	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050037	57483	0	5	37	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050040	57483	0	5	40	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050041	57483	0	5	41	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050042	57483	0	5	42	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050044	57483	0	5	44	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050045	57483	0	5	45	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050046	57483	0	5	46	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050049	57483	0	5	49	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050050	57483	0	5	50	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050051	57483	0	5	51	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050053	57483	0	5	53	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050054	57483	0	5	54	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050088	57483	0	5	88	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050089	57483	0	5	89	OPAH-RU (hors ORT)

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

S²LO

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_14-DE

57483000050105	57483	0	5	105	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050113	57483	0	5	113	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050114	57483	0	5	114	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050116	57483	0	5	116	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050117	57483	0	5	117	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050122	57483	0	5	122	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050123	57483	0	5	123	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050124	57483	0	5	124	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050126	57483	0	5	126	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050129	57483	0	5	129	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050168	57483	0	5	168	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050169	57483	0	5	169	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050170	57483	0	5	170	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050172	57483	0	5	172	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050179	57483	0	5	179	OPAH-RU (hors ORT)
57483000050180	57483	0	5	180	OPAH-RU (hors ORT)
57483000070068	57483	0	7	68	OPAH-RU (hors ORT)
57483000070069	57483	0	7	69	OPAH-RU (hors ORT)
57483000070072	57483	0	7	72	OPAH-RU (hors ORT)
57483000070129	57483	0	7	129	OPAH-RU (hors ORT)
57483000070130	57483	0	7	130	OPAH-RU (hors ORT)
57483000140032	57483	0	14	32	ORT_CENTRE
57483000140033	57483	0	14	33	ORT_CENTRE
57483000140037	57483	0	14	37	ORT_CENTRE
57483000140173	57483	0	14	173	ORT_CENTRE
57483000140175	57483	0	14	175	ORT_CENTRE
57483000140176	57483	0	14	176	ORT_CENTRE
57483000200056	57483	0	20	66	ORT_GARE

57483000200068	57483	0	20	68	ORT_GARE
57483000200070	57483	0	20	70	ORT_GARE
57483000210009	57483	0	21	9	ORT_GARE
57483000210010	57483	0	21	10	ORT_GARE
57483000210011	57483	0	21	11	ORT_GARE
57483000210012	57483	0	21	12	ORT_GARE
57483000210013	57483	0	21	13	ORT_GARE
57483000210014	57483	0	21	14	ORT_GARE
57483000210015	57483	0	21	15	ORT_GARE
57483000210017	57483	0	21	17	ORT_GARE
57483000210020	57483	0	21	20	ORT_GARE
57483000210021	57483	0	21	21	ORT_GARE
57483000210022	57483	0	21	22	ORT_GARE
57483000210023	57483	0	21	23	ORT_GARE
57483000210024	57483	0	21	24	ORT_GARE
57483000210038	57483	0	21	38	ORT_GARE
57483000210040	57483	0	21	40	ORT_GARE
57483000210052	57483	0	21	52	ORT_GARE
57483000210053	57483	0	21	53	ORT_GARE
57483000210088	57483	0	21	88	ORT_GARE
57483000210089	57483	0	21	89	ORT_GARE
57483000210090	57483	0	21	90	ORT_GARE
57483000210091	57483	0	21	91	ORT_GARE
57483000210094	57483	0	21	94	ORT_GARE
57483000210095	57483	0	21	95	ORT_GARE
57483000210096	57483	0	21	96	ORT_GARE
57483000210097	57483	0	21	97	ORT_GARE
57483000210098	57483	0	21	98	ORT_GARE

Annexe 2

Récapitulatif des aides de l'Agence nationale de l'habitat (à titre indicatif à la date de conclusion de la convention)

(Source PAD 2022)

Les règles d'intervention 2022 de la délégation départementale de l'Anah en Moselle sont basées sur les taux, plafonds et conditions fixés par le règlement général de l'Anah et les décisions du conseil d'administration de l'Agence, notamment celles du 8 décembre 2021, les instructions et circulaires d'application ainsi que sur la circulaire de programmation du 14 février 2022.

Le régime d'aides aux travaux reste inchangé. Elles peuvent faire l'objet d'adaptation après avis de la CLAH pour tenir compte des priorités, des caractéristiques des territoires et des crédits délégués.

1) Pour les propriétaires occupants :

Projet de travaux subventionnés	aides aux travaux		Ménages éligibles (par référence aux plafonds de ressources)	Exigences énergétiques	+ Prime Habiter Mieux
	Plafond des travaux subventionnables	Taux maximal de subvention			Montant de la prime par ménage éligible
Projet de travaux de rénovation énergétique globale "Habiter Mieux"		50%	ménages aux ressources très modestes	Gain énergétique de 35 %	10% du montant HT des travaux subventionnables dans la limite de 3 000 €
		35%	ménages aux ressources modestes		10% du montant HT des travaux subventionnables dans la limite de 2 000 €
			30 000 € H.T. Prime Tous ménages éligibles (modestes et très modestes)	Prime "Sortie de passoires thermiques" * Prime "Basse consommation" **	"Sortie de passoires thermiques" et prime "Basse consommation d'un montant de 1 500 € chacune (possibilité de cumul des 2 primes)

aides aux travaux + Prime Habiter Mieux					
Projet de travaux subventionnés	Plafond des travaux subventionnables	Taux maximal de subvention	Ménages éligibles (par référence aux plafonds de ressources)	Exigences énergétiques	Montant de la prime par ménage éligible
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	50 000 € H.T	50,00%	ménages aux ressources très modestes	Gain énergétique de 35 %	10% du montant HT des travaux subventionnables dans la limite de 3 000 €
			ménages aux ressources modestes		10% du montant HT des travaux subventionnables dans la limite de 2 000 €
			Tous ménages éligibles (modestes et très modestes)	Prime "Sortie de passoires thermiques" * Prime "Basse consommation" **	Prime "Sortie de passoires thermiques" et prime "Basse consommation d'un montant de 1 500 € chacune (possibilité de cumul des 2 primes)

*État initial correspondant à une étiquette "F" ou "G" + Consommation après travaux équivalent au moins à l'étiquette "E" inclus

**État initial correspondant à une étiquette "C" ou plus + Consommation après travaux équivalent à une étiquette "A" ou "B"

Aides aux travaux

Projet de travaux subventionnés		Plafond des travaux subventionnables	Taux maximal de subvention	Ménages éligibles (par référence aux plafonds de ressources)
Autres projet de travaux	Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	20 000 € H.T	50%	Tous ménages éligibles (modestes et très modestes)
	Travaux pour l'autonomie de la personne		50%	ménages à aux ressources très modestes
			35%	ménages aux ressources modestes
			35%	ménages aux ressources très modestes
	Autres travaux (1)		20%	(uniquement dans le cas de travaux concernant une copropriété en difficulté)

(1) travaux sous injonction de mise en conformité des installations d'assainissement non-collectif pour les propriétaires très modestes si octroi d'une aide de l'Agence de l'Eau, et travaux en situation de « dégradation moyenne », (grille 0,35 < d < 0,55).

A partir du 1^{er} juillet 2022, la prime sérénité est supprimée, le demandeur pourra également bénéficier du cumul avec les certificats d'économie d'énergie (CEE).

2) Pour les propriétaires bailleurs :

La priorité d'intervention concerne la remise aux normes réglementaires d'un logement ou d'un Immeuble dans le cadre d'une requalification au titre de l'habitat indigne, insalubre ou très dégradé. Les plafonds de travaux valorisent les programmes de revitalisation des territoires : ACV, PVD, secteurs d'ORT et le sillon mosellan pour tenir compte de la demande forte et des loyers pratiqués. Le projet sera conditionné à la mise en œuvre d'un conventionnement avec l'Agence.

a) Propriétaires-bailleurs Travaux lourds pour réhabiliter	Taux de subvention	Plafonds de travaux subventionnables		Subvention maximum retenue	
		Sillon mosellan et ACV, ORT, PVD	Autres	Sillon mosellan et ACV, ORT, PVD	Autres
un logement très dégradé (indice > 0,55)	35 %	1000 €/m ²	800 €/m ²	28 000 €	22 400€
ou indigne (indice > 0,4)					
	35 %	1000 €/m ²	800 €/m ²	28 000 € (22 400€
Travaux d'amélioration	Pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	35 %	500 €/m ²	14 000 €	
	Pour l'autonomie de la personne	35 %	500 €/m ²	14 000 €	
	Pour réhabiliter un logement dégradé Indice 0,35 < d < 0,55	25 %	750 €/m ²	15 000 € (
	Pour améliorer l'efficacité énergétique Indice d < 0,35	25 %	750 €/m ²	15 000 €	
	Suite à une procédure RDS ou contrôle de décence	25 %	500 €/m ²	10 000 €	
	Transformation d'usage	25 %	500 €/m ²	10 000 €	



Depuis le 1^{er} juillet 2021, les PB peuvent déposer en ligne leur dossier de demande d'aide « MaPrimeRénov' ». Cette aide a vocation à massifier les rénovations énergétiques « simples », sur une logique d'aide accrue pour les plus modestes d'entre eux.

« MaPrimeRénov' » propriétaire bailleur n'est pas cumulable avec le conventionnement avec travaux du logement.

3) Les aides aux travaux « MaPrimeRénov' » copropriété :

MaPrimeRénov' copropriété (ci-après MPR copropriété) est un dispositif d'aide à la pierre pour des travaux de rénovation énergétique globale à destination de toutes les copropriétés, qu'elles se situent en secteur diffus ou programmé et qu'elles présentent ou non des signes de fragilité (article R.321-12-1-8 du CCH) ou de difficultés (article R.321-12-1-7 du CCH).

Le montant maximal des aides de l'agence aux syndicats de copropriétaires en faveur de travaux d'amélioration de la performance énergétique et de la prestation d'accompagnement du demandeur (préparation, montage, suivi de la demande d'aide et du programme de travaux) est déterminé conformément au tableau synthétique ci-après :

Plafond des travaux / dépenses subventionnables (montants H.T.) (hors copropriétés en difficulté)	Taux maximal de l'aide	+ Primes (cumulables) par logement ou, le cas échéant, par PO éligible
Travaux 15 000€ par logement	25 % (aide sociale) Sous réserve d'un gain énergétique de 35 % (cf. 1. a)	<p><u>Pour toutes les copropriétés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Prime « Sortie passoire thermique » (étiquette initiale F ou G / étiquette finale au moins E inclus) : 500€ Prime « Basse consommation » (étiquette initiale entre G et C / étiquette finale A ou B) : 500€ Prime Individuelle (demande collective faite par un mandataire commun) : <ul style="list-style-type: none"> PO très modestes : 1500 € PO modestes : 750 € <p><u>Pour les copropriétés fragiles ou en difficulté¹</u></p> <p>Prime de 3 000€ (valorisation obligatoire des CEE par l'Anah) (Cumul possible)</p>
AMO 180€ d'aide maximum par logement ²	30% avec financement minimum de 800€	

¹ Cf. délibération N° 2020-55 dédiée au régime d'aides pour les syndicats de copropriétaires de copropriétés en difficulté.

² Soit 600 euros de dépenses subventionnables par logement

2020-54 : CA 02/12/20 - 3.6 - Régime d'aides en faveur des syndicats de copropriétaires pour des travaux des rénovation énergétique- MPR Copro

Le régime des aides applicables aux syndicats de copropriétés pour des travaux de rénovation énergétique au titre de « MaPrimeRénov' copropriété » est fixé par la délibération n°2021-46 du conseil d'administration de l'Anah du 8 décembre 2021

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_14-DE



Annexe 3

Tableau de suivi des objectifs et indicateurs de la convention



**OPAH RU
CENTRE VILLE DE MORHANGE**

Propriétaires Occupants

Point au

	Nombre de dossiers instruits	ANAH					Autres financeurs					Nombre total de dossiers
		Etat des dossiers		Nature des dossiers			Dossiers Caisse de retraite	Dossiers APA	CEE	Prêts sociaux	Autres	
		Dossiers déposés	Dossiers accordés	Dossiers autonomie	Dossiers Energie	LH/LTD						
O.P.A.H. RU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2026	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2027	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Subventions Anah accordées		Subventions Caisse de Retraite	Subventions CDS7		Subventions CASAS				Subvention Morhange			CEE	Prêts	Autres	Total des aides	Total des travaux
	Anah	Total		APA	Abondement EMI	Abondement énergie	Abondement Autonomie	Travaux lourds	Prime énergie	Abondement énergie	Prime énergie	Prime Vacances					
	O.P.A.H. RU	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
2023	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	0€
2024	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	0€
2025	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	0€
2026	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	0€
2027	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	0€

Propriétaires Bailleurs

Point au

	Nombre de dossiers instruits	ANAH							Nombre total de logements
		Etat des dossiers				Logements			
		Dossiers en cours	Dossiers déposés	Dossiers accordés	Energivore	Très dégradé	Insalubre	Adaptation	
OPAH-RU	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2023	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2025	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2026	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2027	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Subventions Anah		CASAS			MORHANGE		Total des travaux	Total subventions	Taux d'a moyen
	Anah	Total	Abondement énergie	Travaux lourds	Prime énergie (En LH/LTD)	Abondement énergie	Prime vacances			
OPAH-RU	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	#DIV/0!
2023	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	#DIV/0!
2024	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	#DIV/0!
2025	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	#DIV/0!
2026	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	#DIV/0!
2027	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	#DIV/0!

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023



ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_14-DE

PROPRIETAIRES OCCUPANTS

	Objectifs						Réalizations											
	OPAH	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		OPAH	
PO LHI/LTD	5	1	1	1	1	1	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
PO EE	50	10	10	10	10	10	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
PO ADAPT	25	5	5	5	5	5	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
	80	16	16	16	16	16	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%

PROPRIETAIRES BAILLEURS

	Objectifs						Réalizations											
	OPAH	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		OPAH	
PB /EE	20	4	4	4	4	4	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
PB LHI/LTD	20	4	4	4	4	4	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
	40	8	8	8	8	8	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%

COPROPRIETES

	Objectifs						Réalizations											
	OPAH	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		OPAH	
COPRO	44	0	0	0	20	24	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
COPRO FRAGILES	6	0	0	0	0	6	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
DIAGNOSTICS	1	0	1	0	0	0	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TRAVAUX COPRO	50	0	0	0	20	30												

POINT PERMANENCES

	DATE	LIEU	NOMBRE DE PERSONNES RENSEIGNEES	EE	AUTO	ANAH	AL	AUTRE	DPR	GAIN -	PO	PB	TX NON ELIGIBLES
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_14-DE



Annexe 4

Tableau de suivi annuel OPAH-RU Morhange



Annexe 4

Tableau de suivi annuel OPAH-RU Morhange

Tableau de suivi des réunions

Date	Objet	Commentaires

Indicateurs sociaux-économiques, financier et urbains

	Type de donnée	Année	Donnée	Evolution
Population	INSEE			
Nombre de logements	INSEE			
Nombre de logements vacants	LOVAC			
% de logement vacants	LOVAC			
Nombre de copropriétés	RIC			
Nombre de copropriétés potentiellement fragiles	RIC			
Prix de l'immobilier (€/m ²)	Meilleurs agents			
Nombre de construction neuves	Sitadel			
Nombre de dossiers DOMODECENCE	CAF			
Nombre de dossiers FSL	CD 57			
Nombre de ménages en précarité énergétique	Géodip			
Nombre de ménages conseillés	Espace France Renov			

Mise à jour des différentes informations sur les projets (volet foncier)

Type/nom du projet	Avancement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 58**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
- **Absents non excusés : 6**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 15

OBJET : Salon de l'Habitat – Versement d'une participation financière.

Rapporteur : M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président

Par courriel du 24 janvier 2023, l'Association des commerçants et artisans de Saint-Avold (ACASA) a sollicité le concours financier de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

À cet effet, un stand sera dédié à notre agglomération pour la mise en valeur de l'Habitat, durant la période de ce Salon qui se déroulera les 24,25 et 26 mars 2023 à la salle de l'Agora à Saint-Avold.

Cette aide se justifie par la prise de compétence autour de l'Habitat par la CASAS et par la renommée de ce Salon, qui s'étend au-delà du territoire intercommunal.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_15-DE

S²LOW

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

1. Autoriser le versement d'une participation financière d'un montant de 5 000 € TTC à l'association des Commerçants et Artisans de Saint-Avold ;
2. Habilitier le Président ou son représentant à l'exécution de la présente délibération en donnant tout pouvoir à cet effet étant précisé que les crédits sont prévus au Budget 2023.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 79**.....
- **Présents : 58**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPPER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romain YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macharen à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
- **Absents non excusés : 6**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 16

OBJET : Travaux de mise en conformité de l'assainissement pluvial – ZA Claire Forêt – Morhange.

Rapporteur : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

En 2019, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a réalisé des travaux de mise en conformité pour les eaux pluviales, dans le cadre de sa compétence développement économique, sur la Zone Industrielle (ZI) Lavoisier à Morhange afin de pouvoir en assurer la gestion mais également pallier à la problématique de stockage des eaux d'extinction d'incendie et préserver le milieu récepteur (Ruisseau Betz- Etang de la Mutche), pour un montant de 1.546.700,00 €HT.

Il convient de faire la même chose, sur la Zone d'Activités de la Claire Forêt.

Ces travaux semblables à ceux effectués sur la ZI Lavoisier, auront les mêmes objectifs et consisteront :

× en la création ou la réhabilitation de réseaux de collecte de l'ensemble des eaux pluviales et eaux usées traitées du Pôle,

* la mise en place d'un décanteur lamellaire : permettant une dépollution des réseaux (*Interception de 95 % de matière en suspension (MES)*),

* la création d'un bassin de 1 750 m³ composé de merlons intermédiaires qui permettront de créer un cheminement à l'intérieur,

* la mise en place d'une zone de rejet végétalisée qui correspond à la transformation du fossé existant afin de continuer à réduire l'impact du flux résiduel de polluants sur le milieu récepteur (Ruisseau du Betz – Etang de la Mutche).

Ces améliorations sont aussi réglementaires et permettent le retour au bon état écologique des masses d'eau demandé par la Directive Cadre sur l'Eau. En effet, il s'agit du ruisseau du Betz qui se rejette dans l'étang de la Mutche, zone touristique de la Commune de Morhange.

Ces travaux sont estimés à environ 550.000,00 €HT.

Les subventions allouées pour ces deux chantiers par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse s'élèvent à 395.360,00 €.

En vertu de ce qui précède et au regard de l'avis favorable émis par les membres du comité d'exploitation le Conseil Communautaire est invité à :

1) Autoriser le lancement d'une consultation publique concernant la mise en conformité du système d'assainissement des eaux pluviales de la Zone d'Activités de la Claire Forêt à Morhange,

2) Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou à son Représentant pour attribuer ledit marché et à la signature de tous documents utiles relatifs à la réalisation de cette action, étant précisé que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 58**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. NICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Groslequin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umil YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)
- **Absents non excusés : 6**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 17

OBJET : Travaux de mise en conformité de l'assainissement – Rue de la Source – Macheren.

Rapporteur : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

La rue de la Source à Macheren est actuellement non assainie collectivement et il convient de réaliser la mise en conformité de l'assainissement.

Pour ce faire, les travaux proposés se traduiront par :

- × la pose d'une conduite de collecte des eaux usées,
- × la pose d'un poste de refoulement qui emmènera les eaux usées rue Rioux Martin,
- × la déconnexion des fosses septiques des habitations de la rue.

Un appel d'offres a été lancé et mis en ligne en date du 06/12/2022 avec un retour des offres le 20 janvier 2023 à 12H00.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_17-DE



Ce marché de travaux comporte 3 lots :

- Lot n°1 : Réseaux,
- Lot n°2 : Electromécanique,
- Lot n°3 : Contrôle

La commission des marchés s'est réunie en date du 21/02/2023 et après exposé de l'analyse des offres, a décidé d'attribuer ces travaux aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : *Visconti* pour un montant de 245.999,00 € HT
- Lot n°2 : *Sogea Est Btp* pour un montant de 31.205,00 € HT
- Lot n°3 : *Score* pour un montant de 5.570,00 € HT

Soit un montant total pour cette opération de 282.774,00 € HT.

En vertu de ce qui précède et au regard de l'avis favorable émis par les membres de la commission des marchés le Conseil Communautaire est invité à :

1) Valider l'attribution du marché aux entreprises, à *Visconti* pour le lot n°1, à *Sogea Est BTP* pour le lot n°2 et à *Score* pour le lot n°3,

2) Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou à son Représentant à la signature de tous documents utiles relatifs à la réalisation de cette action, étant précisé que les crédits seront inscrits au Budget Primitif Assainissement de 2023.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** * En exercice : 79.....
- **Présents : 58**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, FILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grosstenguin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christina KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)
- **Absents non excusés : 6**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 18

OBJET : Modification de l'autosurveillance – Transformation 4 points S16 en 1 point A2 – Station d'épuration – Saint-Avold.

Rapporteur : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

A la station d'épuration de Saint-Avold, le déversoir d'orage d'entrée, point réglementaire de l'autosurveillance, nommé également S16, est détruit depuis la tempête de 2018.

Ce déversoir d'orage accueille tous les effluents de la commune de Saint-Avold.

Les eaux usées arrivent à l'aide de 4 réseaux distincts, également équipés chacun d'un déversoir d'orage (S16).

Aussi, afin d'optimiser et simplifier l'autosurveillance de ce déversoir, une étude a été réalisée pour regrouper l'ensemble de ces 4 déversoirs d'orage en un seul point d'entrée à savoir :

- * les eaux usées du déversoir D603 (S16 avec rejet > 600 kg DBO5)
- * les eaux usées du déversoir Gros Hêtre (S16 avec rejet > 30 kg DBO5)
- * les eaux usées du déversoir d'orage Wenheck (S16 avec rejet > 30 kg DBO5)
- * les eaux usées du déversoir du poste de refoulement de Moulin neuf (S16 avec rejet > 30 kg DBO5)

Ce point regroupera l'ensemble des arrivées dans un ouvrage d'entrée unique qui sera le point centralisé de l'autosurveillance (mesure du volume déversés au milieu naturel (Rosselle)).

Il sera question de construire un ouvrage en génie civil hors sol.

En amont de ce point la conduite d'amenée sera remplacée sur 270 m par une canalisation en diamètre 1000 permettra de réduire également les déversements au milieu naturel et en améliorer sa qualité et résorber les infiltrations.

Cette étude étant terminée et le porté à connaissance étant validé par les services de la Direction Départementale des Territoires de la Moselle, unité Police de l'Eau, il convient de lancer une consultation publique pour la réalisation des travaux.

L'ensemble des travaux sont estimés à environ 800.000,00 €HT.

Ces travaux seront réalisés en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et seront subventionnés entre 40 et 60 %.

En vertu de ce qui précède et au regard de l'avis favorable émis par les membres du comité d'exploitation, le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son Représentant à solliciter les subventions, étant précisé que les crédits sont inscrits au Budget Primitif Assainissement 2023,
- 2) Autoriser le lancement d'une consultation publique concernant la réalisation de cette étude et donner tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou à son Représentant pour attribuer ledit marché et à la signature de tous documents utiles relatifs à la réalisation de cette action.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 79**.....
- **Présents : 58**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Terquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippa RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Béring-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)
- **Absents non excusés : 6**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Eiding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 19

OBJET : Lutte contre le ruissellement et l'érosion des terres agricoles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Rapporteur : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

Lors de forts épisodes pluvieux certains secteurs de la CASAS, sont sensibles aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.

Les inondations et les coulées de boue sont les conséquences de deux phénomènes :

✖ Les ruissellements qui se produisent suite aux longues pluies d'hiver ou d'automne. Les ruissellements sont dus à une saturation du sol, qui ne lui permet plus d'infiltrer suffisamment les précipitations, entraînant ainsi la mise en place des ruissellements.

✖ Les coulées de boue causées par des pluies violentes. Lors de ces phénomènes, les pluies sont si intenses que les capacités d'infiltration des sols nus sont rapidement dépassées, ce qui provoque la formation des ruissellements et des coulées de boue.

Les coulées de boue provoquées par ces phénomènes présentent niveaux :

- Impact sur la qualité des milieux naturels (apports de sédiments),
- Impact sur les biens publics et privés,
- Impact sur les pertes agronomiques.

L'objectif de la présente étude est de résoudre les problématiques d'inondation liées au ruissellement avec la mise en place un programme d'actions visant à lutter contre les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.

Elle aura la particularité de dimensionner en vue d'aménager les bassins versants avec des ouvrages de lutte contre les ruissellements en privilégiant :

- 1- des ouvrages d'hydrauliques douces (fascines, bandes enherbées, haies, noues, ...),
- 2- les ouvrages structurants (mares tampons, fossés, noues, zones d'expansion de crues enherbées),
- 3- les actions liées aux pratiques agricoles (drainage agricole, limitation de l'érosion, de la production d'eau de ruissellement, (différence entre sols nus et végétalisés/cultivés)),
- 4- les techniques visant à améliorer les conditions d'écoulement des réseaux se trouvant à l'aval de ces phénomènes (déraccordement des eaux pluviales, stockage, ...).

Le périmètre de l'étude portera sur les communes de Saint-Avold, Macheren, Valmont et Lachambre dans un premier temps, puis dans un second temps une nouvelle étude identique sera lancée et étendue à l'ensemble du territoire.

Cette étude dont le montant prévisionnel est estimé à environ 40.000,00 €HT, sera réalisée en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, et sera subventionnée à hauteur de 70%.

En vertu de ce qui précède et au regard de l'avis favorable émis par les membres du comité d'exploitation, le Conseil Communautaire est invité à :

1) Valider la réalisation d'une étude pour la « Lutte contre le ruissellement et l'érosion des terres agricoles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie »,

2) Autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son Représentant à solliciter les subventions, étant précisé que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023,

3) Autoriser le lancement d'une consultation publique concernant la réalisation de cette étude et donner tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou à son Représentant pour attribuer ledit marché et à la signature de tous documents utiles relatifs à la réalisation de cette action.

Discussions :

M. René KAPFER, Conseiller Communautaire de Lelling tient à signaler que Lelling est complètement inondé notamment par l'Etang du Bischwald et par la Base de Grostenquin. Il souhaiterait qu'une action soit également entreprise dans ce secteur.

M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président en charge de la GEMAPI et Rapporteur du projet rappelle que la compétence GEMAPI a été déléguée au Syndicat des 3 Niefs et précise que Lelling ne sera pas oublié.

M. KAPFER regrette que malgré que la compétence ait été transférée, les terrains de la commune de Lelling se retrouvent sous l'eau.

M. BALLEVRE s'engage à recontacter le Syndicat en question afin d'accélérer les choses.

M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président rappelle que le curage de effectué suite à une demande provenant d'un certains nombres d'exploitants agricoles et que le contrecoup, maintenant, est que l'eau s'écoule encore plus vite.

M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse s'interroge sur le titre de la délibération qui parle de terres agricoles sur le territoire de la CASAS. Cependant, ce sont les communes plus urbaines qui ont été retenues.

Il lui semble que ce n'est pas représentatif des terrains agricoles sur l'ensemble de la CASAS.

M. KLEIN est également surpris de ne pas voir figurer le drainage agricole en lutte contre le ruissellement et souhaiterait que celui-ci soit ajouté.

M. BALLEVRE précise que ce choix a été fait en fonction des problèmes d'inondations rencontrés dans les communes les plus urbaines, notamment pour Saint-Avoid au Quartier Dourd'Hal sur les terrains agricoles.

Il y a 41 communes sur la CASAS et il a fallu faire un choix afin de débiter les études.

M. le Président intervient en disant que le choix a également été porté en priorité sur la protection des biens avant celle des terrains.

M. KAPFER regrette que le côté Sud soit oublié car les terrains inondés perdent énormément de valeur.

M. BALLEVRE répond à M. KAPFER qu'ils ne sont ni oubliés ni mis de côté.

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold comprend l'intervention de M. KAPFER mais confirme que les habitants de Dourd'Hal ou du quartier Lemire de St Avold se trouvant en contrebas de terres agricoles sont inondés à chaque pluie.

Cela n'empêche pas qu'il faut s'occuper de l'ensemble du territoire et M. ATMANIA demande à M. BALLEVRE si l'on ne peut commander rapidement une étude sur le Sud de l'Agglomération, qui satisferait les collègues qui la réclame à juste titre.

M. BALLEVRE rappelle que la compétence GEMAPI a été transféré au Syndicat des 3 Niefs et il prendra langue avec leurs représentants pour une intervention sur le secteur de Lelling.

Décision du Conseil Communautaire :

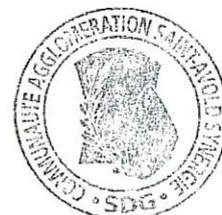
Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenu (1) : M. Jean-Luc KLEIN (Suisse)

Pour extrait conforme
Saint-Avoid, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 58**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPPER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Palit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umüt YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILL, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vinrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)
- **Absents non excusés : 6**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémastroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 20

OBJET : Dissolution du Syndicat des Eaux de Folschviller et écritures sur le budget rattaché EAU.

Rapporteur : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 janvier 1937 portant création du Syndicat
- VU les délibérations :
 - du Conseil Municipal de LAUDREFANG en date du 06 juin 2019 (demande de retrait) ;
 - du Conseil Municipal de TETING-SUR-NIED en date du 17 décembre 2019 (demande de retrait) ;
 - du SI DES EAUX DE FOLSCHVILLER en date du 17 décembre 2019 approuvant le retrait et la clé de répartition ;
 - du Conseil Municipal de LAUDREFANG du 04 juin 2020 ;
 - du Conseil Municipal de VALMONT du 07 juin 2020 ;
 - du Conseil Municipal de TETING-SUR-NIED du 11 février 2020 ;
 - du Conseil Municipal de FOLSCHVILLER du 27 février 2020 ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_20-DE

S²LO

- Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte des ayant décidé la dissolution du syndicat à compter du 1^{er} novembre 2022 ;
- Vu la délibération de la CASAS du 14 juin 2022, point n°29 ;

Le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de la dissolution du Syndicat ainsi que sur les conditions proposées.

Il est invité à entériner le transfert à la Régie Eau, Budget rattaché de la CASAS, des résultats budgétaires 2022 et de la trésorerie arrêtée au 31 décembre 2022.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 58**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Groslenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umil YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)
- **Absents non excusés : 6**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 21

OBJET : Lancement de l'étude diagnostic du système d'alimentation en eau potable des communes de Saint-Avold, Diesen, Porcellette, Folschviller et Valmont.

Rapporteur : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,
L'exposé du Président entendu,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de lancer une étude diagnostic du système d'alimentation en eau potable des communes de Saint-Avold, Diesen, Porcellette, Folschviller et Valmont, et de passer des contrats (bureau d'études, etc) pour engager une réflexion sur les investissements futurs à réaliser sur les réseaux d'eau potable ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_21-DE

S²LO

AUTORISE le lancement des consultations et la passation du marché du système d'alimentation en eau potable des communes de Saint-Avold, Diesen, Porcellette, Folschviller et Valmont ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des marchés des intervenants nécessaires, en cas de besoin, à la mise en place de l'étude diagnostic du système d'alimentation en eau potable : bureau d'études, AMO, etc,

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





CONVENTION POUR UNE PRESTATION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRE D'OUVRAGE

Opération : Assistance à l'étude diagnostique du système d'alimentation en eau potable des communes de Saint-Avold, Diesen, Porcellette, Folschviller, et Valmont.

Numéro d'opération : 2020EA023

ENTRE

Moselle Agence Technique (MATEC), 17 Quai Paul Wiltzer à METZ, représentée par son Président,

ET

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, adhérente à l'Agence départementale, représentée par son maire habilité (*) et désigné ci-après par « le maître d'ouvrage »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage fournie par MATEC au maître d'ouvrage, demandeur de l'assistance.

La prestation porte sur l'opération suivante : Assistance à l'étude diagnostique du système d'alimentation en eau potable des communes de Saint-Avold, Diesen, Porcellette, Folschviller, et Valmont.

Article 2 – Contenu de la prestation d'assistance technique

Pour l'opération susvisée, la prestation fournie par MATEC au maître d'ouvrage figure sur le détail en date du 13 juin 2022 ci-annexé. La signature de la présente convention vaut acceptation de ce détail.

Durant toute sa mission, MATEC assure une assistance d'ordre technique et administrative au maître d'ouvrage et assure le contrôle de la prestation.

(*soit par délibération spécifique, soit par délégation de pouvoir)

Article 3 - Engagement des parties

MATEC est au service des collectivités adhérentes, à ce titre elle s'engage durant toute sa mission au respect des principes suivants :

- **Neutralité** : MATEC conduit ses missions avec la plus grande neutralité vis à vis de ses interlocuteurs.
- **Objectivité** : MATEC évalue en toute objectivité les attentes souhaitées par le maître d'ouvrage, elle l'informe également des règles à observer en toute objectivité, sans entrer dans des considérations d'opportunité.
- **Transparence** : MATEC s'engage vis à vis du maître d'ouvrage dans une relation de confiance basée sur une communication transparente et loyale qui doit être réciproque. MATEC ne peut pas apporter de réponses pertinentes si les questions ne sont pas bien posées ou si elles éludent une partie de la problématique.
- **Confidentialité** : MATEC s'engage à respecter la confidentialité dans les informations qui lui seront données.

MATEC intervenant dans le cadre d'une prestation in house, procédera à l'ouverture des plis des consultations lancées dans le cadre de la présente convention et adressera à la collectivité le constat d'ouverture, sauf disposition contraire demandée expressément par la collectivité.

Le maître d'ouvrage doit assumer ses prérogatives, MATEC n'a pas ni la vocation ni la compétence pour se substituer à lui. Ainsi, il appartient au maître d'ouvrage d'assumer ses prérogatives et en particulier :

- de fournir à MATEC les éléments existants ;
- d'arrêter les choix techniques au vu des éléments remis et des propositions émises par MATEC ;
- de solliciter les éventuelles subventions auprès des partenaires financiers (Département de la Moselle, Conseil Régional, Etat, etc.) ;
- de solliciter les autorisations administratives ;
- de procéder au choix des intervenants nécessaires et de notifier les commandes correspondantes ;
- de faire figurer sur les panneaux de chantier lors des travaux, le logo et les coordonnées de MATEC.

Le maître d'ouvrage autorise MATEC à communiquer sur les opérations qui lui sont confiées.

Le maître d'ouvrage s'engage à communiquer sur les missions et l'implication de MATEC dans le cadre de sa communication (articles de presse, site Internet etc.).

Article 4 - Conditions financières de la prestation de MATEC

Le coût forfaitaire de 5 940 € HT de la prestation de MATEC dû par le maître d'ouvrage résulte d'une estimation du temps nécessaire pour réaliser les diverses étapes de celle-ci et du coût journalier défini par le Conseil d'administration de MATEC.

Ces points sont reportés dans l'annexe financière jointe à la présente convention.

Le versement des acomptes par le maître d'ouvrage est réalisé sur présentation d'un état dressé par MATEC annexé à l'avis des sommes à payer et adressés par le Payeur départemental.

La prestation de MATEC est assujettie à la TVA au taux normal en vigueur.

Article 5 - Révision de la convention

Dans le cas où il serait nécessaire d'apporter des modifications à la présente convention, un avenant ou une nouvelle convention devra être conclu préalablement à la mise en œuvre des modifications afférentes.

Article 6 - Durée de la convention

La prestation d'accompagnement ponctuel confiée à MATEC débute à réception de la convention accompagnée de son annexe financière prévisionnelle signée par le maître d'ouvrage. Elle s'achève lorsque les différentes étapes listées à l'article 2 sont réalisées.

A l'issue de chaque étape, le maître d'ouvrage peut mettre un terme à l'opération sans préjudice ni pénalité.

Article 7 – Contentieux

Pour tout litige relatif à l'application de la présente convention, un accord amiable sera recherché dans un premier temps. Ensuite, si le litige subsiste, le tribunal administratif de STRASBOURG sera le seul compétent.

A Metz, le.....

Le Président de la C.A.S.A.S.

Le Président de Moselle Agence Technique

Salvatore COSCARELLA

Laurent MULLER

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023



ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_21-DE





Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



**SCHEMA DIRECTEUR DE
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DE
SAINT-AVOLD, DIESEN, PORCELETTE, FOLSCHVILLER ET VALMONT**

BILAN PREVISIONNEL DES ETUDES - V3

N°	Description de l'étude	Montant réel (€)
1/	Etude diagnostique d'alimentation en eau potable	100 000
2/	Levés topographiques Folschviller et Valmont	55 000
3/	Assistance à maîtrise d'ouvrage	5 940
	MONTANT TOTAL (€ H.T.)	160 940
	ARRONDI A (€ H.T.)	161 000
	ETUDES SUBVENTIONNEES A 70%	-112 700
	RESTE A CHARGE DE LA COLLECTIVITE	48 300
	T.V.A. (20%)	9 660
	MONTANT TOTAL (€ T.T.C.)	57 960

NOTA: Le schéma directeur d'alimentation en eau potable comprendra:
le descriptif détaillé des réseaux et ouvrages, le bilan besoins-ressources,
une campagne de mesure hauteur/débit, une campagne de recherche de
fuites, la modélisation des réseaux principaux, la proposition de travaux
à court et moyen terme, l'estimation du coût des travaux.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_21-DE





Détail Financier de la prestation

Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie

Opération : Assistance à l'étude diagnostique du système d'alimentation en eau potable des communes de Saint-Avold, Diesen, Porcellette, Folschviller et Valmont

Nos Réf : 2022EA005

Date : 13 juin 2022

Désignation	Unité	Prix
Rencontre de définition du besoin	Forfait	PM
Rédaction et présentation du cahier des charges de consultation des bureaux d'études techniques spécialisés, adapté aux spécificités techniques du réseau d'alimentation en eau potable de la collectivité : descriptif détaillé des réseaux, points de mesure hauteur/débit, modélisation hydraulique, hiérarchisation du programme de travaux, estimation des coûts. Rédaction et dépôt du dossier de demande de subvention sur plateforme RIVAGE de l'AERM.	Forfait	1 400
Rédaction des pièces administratives (CCAP, RC, AE, Avis) et préparation du lancement de la consultation des bureaux d'études Publication sur la plateforme dématérialisée de MATEC, et suivi des demandes des candidats en phase de consultation.	Forfait	800
Participation à l'ouverture des offres, analyse des pièces administratives, analyse des pièces techniques et des offres financières, rédaction du rapport d'analyse, participation à la commission d'appel d'offres. Aide à la notification du marché du bureau d'études, rédaction des lettres de rejet, lettre de notification, mise au point du marché	Forfait	1 090
Assistance au démarrage de l'étude diagnostique, y compris ordre de service de démarrage, organisation de la réunion au siège de la collectivité, planning prévisionnel, modalités d'intervention du bureau d'études, rappel des objectifs	Forfait	600
Assistance au suivi de l'étude diagnostique, y compris réunion intermédiaire au siège de la collectivité, contrôle des rendus du bureau d'études, réponses aux questions du bureau d'études, formulation d'avis techniques et recherche d'optimisations, suivi des notes d'honoraires du bureau d'études.	Forfait	1 450
Assistance à la réception de l'étude diagnostique, y compris réunion finale au siège de la collectivité, analyse critique et formulation d'avis techniques sur les conclusions de l'étude, recadrage éventuel des propositions d'aménagements, ouverture sur la suite de la démarche	Forfait	600
	TOTAL HT	5 940,00
	TVA 20%	1 188,00
	TOTAL TTC	7 128,00

Explications complémentaires

La durée prévisionnelle de réalisation de l'étude diagnostique du système d'eau potable est de 9 mois.

L'assistance à maître d'ouvrage portera sur le recrutement et le contrôle d'un bureau d'études techniques spécialisé en vue de réaliser :

- la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux (âge, diamètre, matériaux, etc.),
- le diagnostic détaillé du fonctionnement du réseau d'eau potable via campagne de mesures,
- la réalisation d'un schéma directeur d'investissement à court et moyen terme (sécurisation, qualité, optimisation des ressources, etc).

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse sera partenaire de l'opération pour un financement espéré de 70%.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_21-DE

